

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

LOT-ET-GARONNE

Les 60 ans
de l'œuf Gascon

BÉARN

Tour de France : opération
séduction en caravane

HAUTES-PYRÉNÉES

Les financeurs
de l'innovation

AUDE DE COMMARQUE

copropriétaire du
château

Dordogne

Château de Commarque Ode à la vie !



4



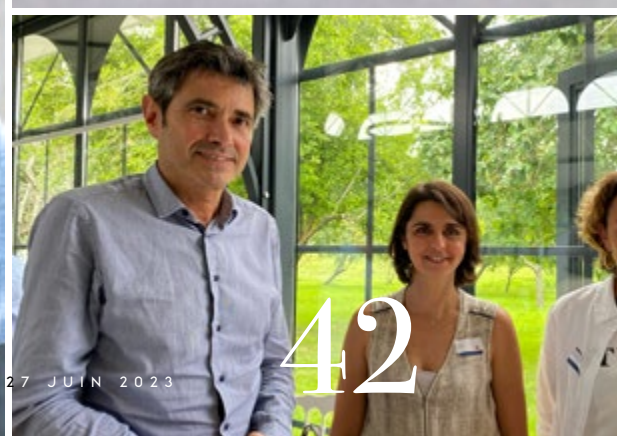
24



40



20



42

À la une

4 Château de Commarque : ode à la vie !

Dordogne

10 Chambre des notaires : esprit collectif et proximité

14 Club d'entreprises, sacrée soirée !

15 Nouvelles brèves

Gironde

16 Convention des entreprises pour le climat : top départ

18 Nouvelles brèves

Landes

20 Pertes d'emploi des chefs d'entreprise en hausse

22 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

24 Les nouveaux défis de France Prune

26 Les 60 ans de l'œuf Gascon

28 Nouvelles brèves

Béarn

32 Tour de France : opération séduction en caravane

34 L'éthylotest nouvelle génération

36 Nouvelles brèves

Pays basque

38 Filière glisse : Eurosim, un optimiste « réaliste »

40 Le Tour de France à Bayonne

41 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

42 Les financeurs de l'innovation

44 Ecowgaz, la volonté faite femme

46 Pragma Mobility à Toulouse

47 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

48 Promotion du vin : les sanctions en question

Tendances Business

52 Cap sur l'industrie verte

54 Mobilisation pour les saisonniers

56 La France attire toujours les investisseurs

58 Les experts-comptables aux avant-postes

60 Cinéma

63 Annonces Légales



AUDE DE
COMMARQUE
copropriétaire du
château

Dordogne
**Château
de Commarque**
Ode à la vie !

Aude et son frère Jean ont pris la relève de leurs parents pour permettre au site de Commarque, racine de leur famille, de poursuivre sa traversée du temps. Belle endormie sous des édretons de ronces, la forteresse a refait surface grâce à un travail obstiné depuis les années 1970. Bienvenue dans ce site hors du temps, fusion magique d'époques depuis la préhistoire.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Visiter Commarque, c'est d'abord entrer dans un paysage, pénétrer un monde hors du temps et longtemps loin des hommes. La petite route qui y conduit en décrochant de l'axe très fréquenté Sarlat-Les Eyzies serpente dans la campagne du Périgord noir et plonge dans la fraîcheur des sous-bois avant l'apparition de ce vaisseau minéral amarré dans la vallée des Beunes, sorti de la gangue végétale qui l'étouffait depuis quatre siècles.

Commarque, c'est une histoire de famille tracée au plus loin d'une noble lignée. Le site du XII^e siècle s'est transformé au fil du temps en « vaste colloc de seigneurs » avant d'être abandonné au XVI^e. Hubert de Commarque a acheté en 1972, comme une évidence à la mémoire des siens, ce bien dépecé en carrière de pierres au XIX^e. « Le début d'un travail fou de consolidation, de fouilles archéologiques, de recherches dans les archives. » Aude de Commarque s'attache désormais, avec son frère Jean, à prolonger l'œuvre de ses parents.

PLUSIEURS SITES EN UN

« Mon père devait être informaticien aux États-Unis, mais il est resté pour des raisons familiales. » Presque malgré lui. Comme Aude et son frère, dont les souvenirs d'enfance ont beaucoup à voir avec ce lieu qui les privait de la présence de leurs parents. « Un chantier permanent, accidenté, on y accédait par le haut, un harnais autour de la taille. » De ce vaste terrain de jeux pour l'imagination d'une enfant,

elle voyait surtout les coulisses et l'inquiétude familiale pour ce patrimoine en péril, le contact avec les banques, avec la Drac, les services de l'État. « C'était le mythe de Sisyphe, un travail toujours recommencé : je savais qu'un jour, ce serait à nous de prendre la relève. »

L'idée d'une ouverture au public de ce jardin secret, connu d'une poignée d'initiés, se fait jour à mesure que le joyau s'extirpe de la falaise. Mais comment ouvrir un site fragile au public ? « En prenant exemple sur les pays nordiques. Ici, les installations sont réversibles et s'enlèvent en 72 heures. » Les Cahiers de Commarque et un colloque au CPIE de Sireuil ont porté sur ce thème, socle de recherche sur lequel a grandi ce projet « tout à fait expérimental, d'un site enchâssé dans son cadre naturel », répondant aux normes d'un établissement recevant du public et ouvert autant que possible aux personnes à mobilité réduite. L'ouverture se fait en 2000. La gestion d'un site touristique ne s'improvisant pas, la famille confie ce soin à la société Kléber Rossillon (Castelnaud, Marqueyssac), qui s'en chargera dix ans.

GARDIENNE DE COMMARQUE

Au moment où son père rencontre des soucis de santé, la convention pour la gestion du site arrive à échéance et la famille étudie toutes les solutions possibles, y compris une offre chinoise pour racheter Commarque, le château... et le nom. Aude travaille à cette époque pour une association de promotion des cultures du monde dans l'Est de la France, « une autre forme de patrimoine, immatériel », après un détour par une galerie d'art. À 25 ans, cette pro de la médiation culturelle a le sentiment que ses souvenirs et l'attachement au site l'engagent à perpétuité. Son frère lâche, difficilement, son beau poste dans une entreprise de publicité à Paris. Pétrie de doutes, elle ne se sent « pas prête, pas légitime » et part se former en économie art et culture dans l'objectif de gérer le site. Pour prendre véritablement ses marques, savoir si ce lieu l'accepte, elle passe une semaine seule dans l'abri troglodytique.

En ressort avec une conviction : « Je ne suis que la gardienne de Commarque, c'est notre histoire à tous ».





Le pilotage qu'elle assure aujourd'hui avec ses parents et son frère permet « au moins à moyen terme d'anticiper » là où l'urgence dictait la ligne de conduite. Une équipe est enfin constituée « avec Jean-Sébastien depuis trois ans, et Caroline depuis cette année qui assurent un travail transversal sur site, accueil, billetterie, logistique, entretien ». Marine anime à mi-temps les réseaux sociaux, depuis le siège situé au Buisson-de-Cadouin, et suit les réservations de groupes et comités d'entreprises. Le duo frère et sœur est en CDD comme toute l'équipe, complétée par deux stagiaires et des partenaires prestataires.

© Shutterstock

VALLÉE DE LA SCULPTURE

« Cette petite portion de vallée évoque un atelier de sculpture du Magdalénien : c'est vraiment d'intérêt national. Nous sommes en train de monter un projet collectif de recherche avec des équipes pluridisciplinaires. Dans cette vallée mondiale de la sculpture, des strates remontent à 100 000 ans. Cap-Blanc et sa frise de chevaux sculptés, le bison de la Grèze, les Vénus de Laussel datées de 35 000 ans et, bien sûr, le grand cheval grandeur nature de la grotte de Commarque, l'une des rares grottes profondes sculptées. »



© Shutterstock

CHANGEMENT DE STRUCTURE

Aude de Commarque a abordé dès son arrivée, en 2017, les aspects juridique, fiscal, comptable pour revoir, avec les conseils compétents, l'organisation formelle de l'entreprise. L'activité est désormais séparée entre la SCI (qui bénéficie du régime fiscal des Monuments historiques et reçoit du mécénat d'entreprise via la Fondation des MH) pour les fouilles, la restauration du patrimoine, la dimension méthodologique pour les autorisations et les financements ; et la SAS pour l'exploitation touristique, qui abonde les fonds nécessaires aux travaux. « Nous remboursons des

“ C’était le mythe de Sisyphe, un travail toujours recommencé : je savais qu’un jour, ce serait à nous de prendre la relève. ”



© Shutterstock



investissements assez lourds : la restauration des corps de logis qui menaçait de sombrer dans la vallée représente 1,8 million d'euros. Nous essayons de réaliser de grandes choses avec un petit budget. »

PÉRIODE CHARNIÈRE

Le site s'est appuyé sur le PGE post-Covid pour investir sur la sécurisation du cheminement, projet lancé en octobre et travaux réalisés ce printemps, soutenus à 20 % par la Région. « Nous passons un vrai cap » pour proposer dès cette saison, tous les mercredis à partir du 12 juillet, des visites nocturnes avec un concept scéno-



graphique lumineux sur l'épopée de Commarque : une redécouverte magique autant qu'une adaptation aux conditions climatiques qui pèsent sur les visites à flanc de falaise au plus chaud de l'été. « Il y aura un village de créateurs locaux, des food-trucks, des tables de pique-nique... à retrouver pour Halloween et Noël. »

“ Je ne suis que la gardienne de Commarque, c'est notre histoire à tous ”

Des agences comme Périgord Welcome orientent des clients, des groupes comme Vinci et Michelin, des entreprises locales comme Suturex ou une étude notariale y ont tenu des séminaires. Les ateliers de géométrie médiévale, de sculpture sur pierre, de tir à l'arc dans la prairie, de blasons et armoiries, de tracé pariétal, de calligraphie, de généalogie complètent la visite en sortant les plus jeunes de leurs écrans.

ESCAPE GAME, MURDER PARTY

Les portes d'entrée sont nombreuses vers ce lieu qui revit et s'est ouvert à des expériences chères

COMMARQUE : UN PARFUM SUR MESURE

Roland Manouvrier et Aude de Commarque ont fini par se rencontrer. Un parfum glacé nommé Commarque est né. Dans le cadre du tournage du magazine *Des racines et des ailes*, ils ont su tisser le lien entre le site et le travail du maître artisan, ou plutôt artiste glacier, établi à Saint-Geniès, auteur de desserts givrés et parfums fous diffusés sur les plus belles tables, et sauveur des fleurs cristallisées Flor. « Ce nouveau parfum part de la vallée des Beunes, avec de la menthe sauvage. Des ingrédients s'ajoutent sur la route de la première croisade vers Jérusalem du seigneur de Commarque, miel des Cévennes, sureau, noisette d'Italie, pistache de Grèce, réglisse de Syrie, rose de Damas, Ras el hanout : une progression de la douceur à la force de l'épice d'Orient. »

“ À partir du 12 juillet auront lieu des visites nocturnes avec un concept scénographique lumineux sur l'épopée de Commarque ”

aux touristes : enterrement de vie de garçon (ou fille), séminaires team-building, descente en rappel du donjon, escape game, murder party, exposition dans la grotte... Et l'audioguide a reçu en inoubliable cadeau la voix de Guillaume Gallienne. « On peut développer des tas de propositions, des soirées historiques, des dîners-lumière dans les troglos, des spectacles costumés, des départs en montgolfière,

des feux de la Saint-Jean dans un esprit païen d'hommage à la nature que j'affectionne. » La vallée de la Grande Beune, qui s'étend au pied du château, est en effet classée Natura 2000. Située au cœur de la Réserve Unesco Homme et Biosphère, au sein d'un périmètre labellisé Grand Site de France depuis février 2020, elle accueille un parcours d'interprétation qui reflète la richesse de sa biodiversité.

PUBLIC FIDÈLE POUR DIAMANT BRUT

Passé de 20 000 visites en sortie de convention de délégation à 55 000 aujourd'hui, Commarque voit sa courbe de fréquentation progresser à chaque médiatisation d'ampleur, comme *Des racines et des ailes* l'an passé. « On a la chance d'avoir un site assez vaste pour accueillir des visiteurs sans rien dénaturer. » Ce vallon sauvage ne pourra jamais tutoyer les sommets touristiques et conservera ses contours intimistes car l'accès y est contraint, mais le cap de 80 000 visiteurs serait bienvenu. « La vallée de la Vézère est plus connue pour ses grottes que pour ses châteaux, nous sommes dans un espace plus secret, qui touche les gens au cœur : mon carburant, c'est l'émerveillement des visiteurs. » ■



Aude de Commarque
avec Roland Manouvrier,
artiste glacier



© Loïc Mazalrey

Dordogne

Chambre des notaires

Esprit collectif et proximité

M^e Jean-Philippe LOUTON,
nouveau président de la Chambre des
Notaires de Dordogne depuis la
fin mai, fait le point sur les enjeux de
la profession sur les territoires.

Propos recueillis par
Suzanne BOIREAU-TARTARAT

M^e LOUTON EN BREF

M^e Jean-Philippe Louton, nouveau président de la Chambre des notaires de Dordogne, s'y est investi avec un premier mandat de rapporteur dès 2003, un an après avoir été nommé à Eymet. Il est entré en 2005 au conseil régional des notaires, à Bordeaux, rapporteur pendant quatre ans, et s'est notamment impliqué dans les actions de négociation immobilière. Élu l'an passé en Dordogne au poste de vice-président, il a passé un an aux côtés de M^e Sylvain Fercoq.

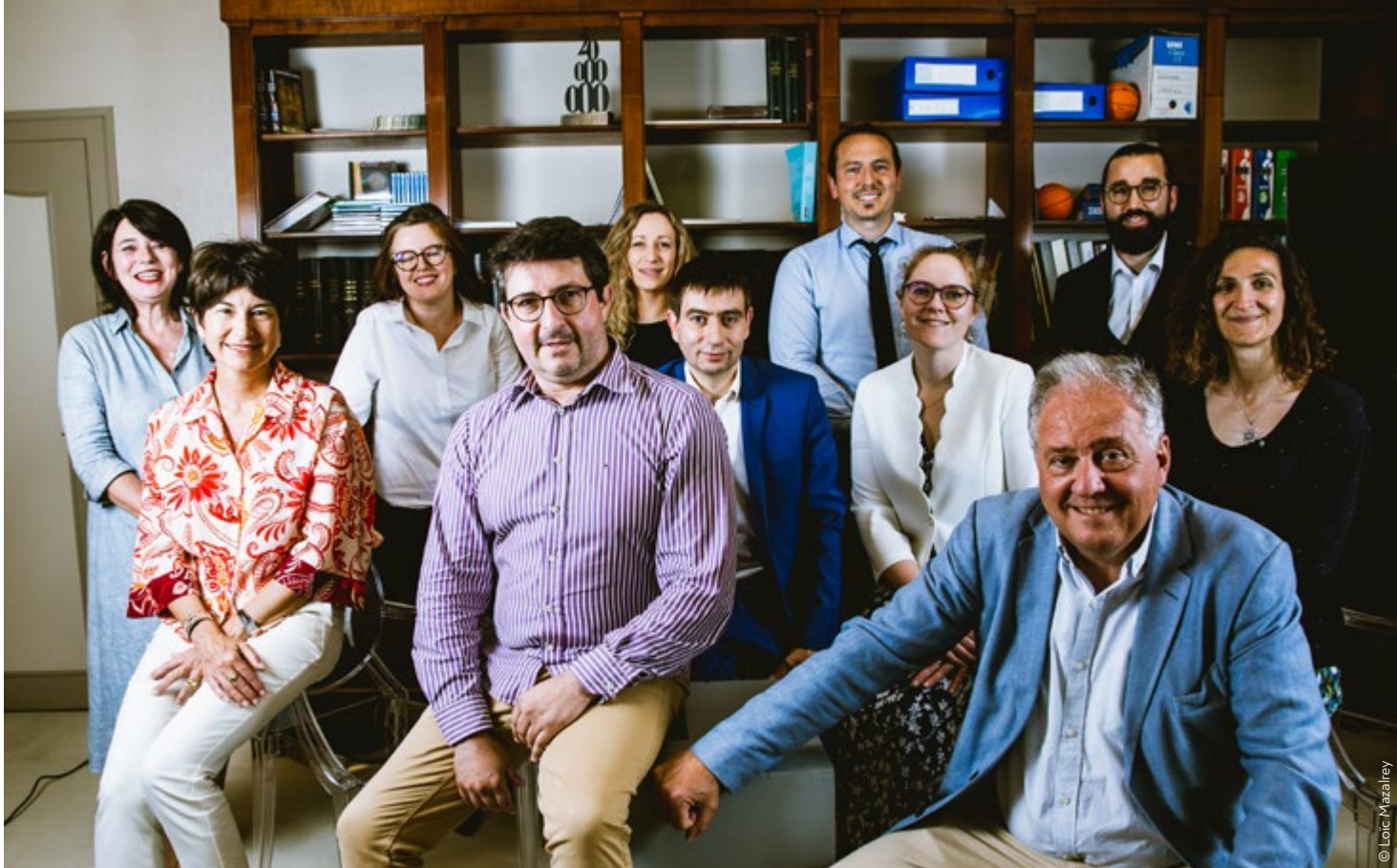
La Vie Economique : Quels seront les principaux dossiers de votre mandat de président ?

Jean-Philippe Louton : « Nos instances, à travers une réforme de la discipline, poussent les chambres départementales à se regrouper et, pour nous, ce sera avec la Gironde et la Charente. Un groupe de réflexion en Dordogne, et au niveau de la cour d'appel, travaille à cette inter-départementalité. J'ai vraiment été associé aux dossiers depuis un an, mais j'ai maintenant un rôle plus formel. Ce sont des enjeux professionnels se traduiront à terme par des enjeux de clientèle. »

LVE : Vous pourriez être le dernier président pour la Dordogne ?

J.-P. L. : « Ce n'est pas certain, mais pas impossible. Il se pourrait que ce travail de fond aboutisse, il faut surtout qu'il soit voté en assemblée générale. Mon mandat





LE NOUVEAU BUREAU

Président : Jean-Philippe Louton (Eymet).

Vice-président : Vincent Barnerias-Desplas (Périgueux).

Premier Syndic (discipline) : Nicolas Guillaume (Trélissac). **2^e syndic** : Marjorie Adam-Demortier (Fossemagne).

Rapporteur : Sandra Oudot (Sarlat-la-Canéda). **Secrétaire** : Évelyne Hanrigou (Périgueux).

Trésorière : Nelly Borie (Périgueux)

Membres : Élodie Candau (Bergerac), François Labadie (Vergt), Laurent Peybernes (Bergerac), Émilie Roussarie (Nontron).

94 notaires exercent en Dordogne et emploient **355 salariés**, souvent formés en interne.

se trouve à un moment charnière et sera axé sur la préparation de cette union. La Dordogne a fait un projet de statut avec des éléments qui diffèrent de ce qui a pu se faire ailleurs. Je serai attentif à ce que l'on conserve une existence au niveau local, pour que l'entité des notaires de Dordogne existe et reste un groupe solidaire. L'enjeu est bien de passer ce cap du regroupement et de veiller

“ Je dois conduire la compagnie vers une inter-départementalité saine pour elle tout en veillant à conserver une cohérence géographique et humaine ”



“ Nous sommes moins impactés par les crises immobilières que les grandes villes ”

à resserrer les liens entre nous, y compris en maintenant un maillage en milieu rural : c'est important pour subsister par nos instances et pour que nos clients accèdent à nos compétences. Ceci dans un contexte où la profession a vacillé sur ses acquis, il y a quelques années, avec beaucoup de créations d'études, et de liens distendus pendant et après le Covid. »

LVE : Vous conserveriez des locaux à Périgueux ?

J.-P. L. : « C'est justement notre proposition : maintenir une structure associative locale et en créer dans d'autres départements (la Gironde ayant bien plus d'habitants et plus de 500 notaires), avec des locaux qui sont un lieu de rencontre pour les notaires et un point d'accès pour la clientèle. La compagnie, avec son organisation et sa représentation, ne disparaîtrait pas derrière cette inter-départementalité, elle serait intégrée dans une structure plus importante, avec des moyens mieux organisés. Il n'y a pas de modèle unique, à chacun de répondre aux problématiques qui lui sont propres : les attentes de la clientèle de Bordeaux-centre ne sont pas celles de la clientèle traditionnelle à Nontron ou Eymet. L'enjeu est bien de maintenir cet ancrage local, de renforcer la présence et la cohérence. »

LVE : Quel est l'état des lieux de l'immobilier et de vos autres activités ?

J.-P. L. : « Après le Covid, on a vu des citoyens revenir ici, c'est encore difficile de savoir si cela durera sociologiquement, de connaître les changements d'attentes et d'habitudes. Les évolutions se situent à plus long terme dans ce département vieillissant. Mon secteur d'Eymet est très britannique, peu représentatif de la Dordogne : lors du Brexit, nous avons même eu un surcroît d'installations et de recherches d'achat.

La baisse de l'activité immobilière en Dordogne, dans des secteurs ruraux ou de petites villes, ne nous affecte pas comme les grands programmes immobiliers dans les grandes agglomérations. Nous sommes moins impactés par les crises immobilières que les grandes villes, mais nous profitons donc moins des conditions favorables.

Nous sommes loin de ne faire que de l'immobilier, notre ancrage rural de proximité fait que le droit de la famille est un pan très important de notre activité : nous réglons des successions, des donations, des contrats de mariage... »

LVE : Les notaires sont aussi des partenaires du monde économique...

J.-P. L. : « Mon prédécesseur a relancé les liens distendus pendant la crise. Nous re prenons contact avec la CCI, les Safer, d'autres organismes partenaires ; j'étais avec la présidente et la procureure du tribunal de Bergerac récemment, nous avons des relations directes avec les experts-comptables, nous allons en renouer avec les professions du chiffre et du droit. Pour ce qui est des entrepreneurs, c'est aussi l'affaire de chacun de nous. » ■



Clubs d'entreprises **Sacrée soirée !**

Une trentaine de clubs et associations d'entreprises concourent à animer le tissu économique de Dordogne et la CCI a eu l'idée de les réunir pour une soirée conviviale, sur le parvis du pôle interconsulaire.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Il y a encore quelques années, on ne récupérait que quelques contacts dans le fichier consulaire lorsqu'on sollicitait la liste de ces clubs. Parce que les réseaux sociaux ont leurs limites, ils se sont multipliés et irriguent tout le territoire, certains à caractère thématique – comme Work In B à Bergerac qui réunit des services aux industries ou Ravir24 pour les métiers de bouche – d'autres plus géographique. Cette première soirée, qui en annonce d'autres, avait vocation à créer des liens, échanger des idées et forger des partenariats. Elle a permis de dessiner une amorce de réseau et d'inviter à la source des services disponibles, au contact des élus et des équipes. « La solitude du chef d'entreprise est une réalité, nous y avons tous été confrontés », constate Christophe Fauvel, président de la CCI. Les réseaux permettent les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs, de sortir un peu la tête du guidon.

PLUS QU'UNE SIMPLE RENCONTRE PROFESSIONNELLE

Formation, transmission-reprise, internationalisation, RSE sont autant d'accompagnements réguliers offerts aux TPE-PME. Après la crise Covid, où elle a déployé des aides au plus près des besoins, l'interface CCI fait place aux relations retrouvées et fait encore « le pari de l'intelligence collective ».

Les « têtes de réseaux » sont montées sur le podium pour présenter leur structure, avec des poids lourds comme le club Haut-Périgord (110 adhérents), Péri-Ouest et Ribéracois (100 chacun), Avenir Sarlat (140 commerçants) et des derniers nés déjà indispensables comme Isle Vern Salembre (80 membres).

Cette soirée all inclusive fut gourmande, bavarde et bien davantage, avec quelques pas de danse autour de minuit. ■

PRÉPARATION D'UN CRÉATHON

La création d'une première édition de Créathon a été annoncée pour les 19 et 20 octobre : deux jours destinés aux porteurs de projets, avec équipiers et coachs pour apporter du renfort aux créateurs, et pitch final pour des aides financières (www.creathonbycci.fr)





Sarlat LE MOULIN DE LA VEYSSIÈRE REPREND LES NOYERAIES DU LANDER

Après près de 170 ans d'histoire familiale, le Moulin de la Veyssière, à Neuvic, devient producteur de noix avec la reprise d'une exploitation agricole familiale, les Noyeraies du Lander, à Sarlat. Christine Élias et son fils Paul Dieudonné accueillent dans cette aventure Damien Peboscq, issu d'une formation agricole et ami d'enfance de Paul. La reprise de cette noyeraie de 17 hectares, depuis trois générations dans la famille Aussel, va faire perdurer cet acteur incontournable du Périgord noir. Pour financer cette acquisition et les investissements liés, ils sont accompagnés en investisseur minoritaire par Charente Périgord Expansion et deux privés ancrés localement. Objectif : maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeurs et augmenter les capacités de production tout en conservant le savoir-faire artisanal et la qualité des produits ; créer un lieu de visite et de découverte gourmande des noix en coque et cerneaux, huiles de noix et de noisette, en étoffant la gamme.

La Tour Blanche LE PARC SAUVAGE SOIGNE SON ACCUEIL

Le Parc Sauvage, parc animalier initialement dédié aux oiseaux et spectacles de fauconnerie, propose aussi une découverte d'espèces animales régionales. Près de 300 animaux sont présentés au public toute l'année dans ce parc de 14 hectares où une ferme pédagogique produit une partie des aliments pour les nourrir. Toutes ces activités s'adressent aux touristes mais aussi aux scolaires et à un public de groupes et seniors et personnes handicapées. Pour optimiser l'accueil, le Parc améliore l'accessibilité du site où des cheminements doivent composer avec des pentes. La Région soutient cet investissement à hauteur de près de 26 000 euros.

Bergerac ATELIER NUMÉRIQUE AVEC GOOGLE

La CCI Dordogne, Google Ateliers Numériques et les villes de Périgueux et Bergerac proposent gratuitement des ateliers flash de formation pratique et des rendez-vous personnalisés avec des coachs Google pour développer les compétences sur le numérique, accroître la visibilité en ligne et booster la croissance. Prochain rendez-vous lundi 3 juillet au Pôle CCI (rue Ragueneau). Le matin : Comment paramétrer et optimiser sa fiche établissement ? Comment toucher une audience sur mobile ? L'après-midi : Comment promouvoir une activité avec la publicité en ligne ? Comment être plus visible grâce aux réseaux sociaux ? Et quelques créneaux de coaching individuel de 45 minutes encore disponibles, à réserver : info@dordogne.cci.fr



Convention • des entreprises pour le climat • Top départ

BORDEAUX • La Convention des entreprises pour le climat lance des parcours régionaux et recherche 100 entreprises candidates en Nouvelle-Aquitaine. Elles seront accompagnées dans leur transition écologique afin de s'aligner avec les engagements français pris lors de la signature de l'Accord de Paris, en 2015.

Par **Philippe D'HALLEINE**

Pour son édition 2023-2024, la Convention des entreprises pour le climat (CEC) lance des déclinaisons régionales en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et dans le Massif central. L'association recrute 100 entreprises sur le territoire néo-aquitain, soit 200 participants puisque chaque dirigeant participe en binôme avec un collaborateur. Tous les profils sont attendus, start-up, PME, ETI, dans tous les secteurs (agroalimentaire, transport, logement, consommation, finance, social, santé).

Depuis mi-avril, 19 entreprises ont déjà rejoint la CEC. Parmi elles, on retrouve Orange, Cultura, la Cité du Vin, la Caisse d'Épargne, Filhet Allard, et Téréga. « L'objectif est de réunir des dirigeants moteurs d'une transition, qu'ils proviennent du secteur privé ou du secteur public », souligne Lucie Herlez la copilote de la CEC Nouvelle-Aquitaine. Et d'insister sur la vitesse à laquelle les candidats se manifestent.

“ Depuis mi-avril, 19 entreprises ont déjà rejoint la CEC ”

UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS

Six sessions thématiques sont prévues dans le parcours, s'étalant sur une période de six à neuf mois, à partir d'octobre jusqu'à juin. Les entreprises détaillent leur « feuille de route renouvelable » jusqu'en 2030, rendue publique, pour formaliser leurs objectifs et constater l'avancée de leurs engagements.

Pour adhérer à la CEC, les sociétés devront signer une charte d'engagements et cotiser à l'association (montant s'élevant jusqu'à 7 000 euros en fonction de la taille de l'entreprise). Les candidats seront ensuite



© CEC Nouvelle-Aquitaine



© CEC Nouvelle-Aquitaine

reçus par un comité pour un entretien de sélection pour vérifier leur motivation et leur disponibilité.

Le coût moyen du parcours d'une entreprise approche les 15 000 euros et sera financé en partie par les cotisations, mais aussi grâce aux dons (défiscalisés), et les levées de fonds auprès de mécènes.

« C'est uniquement en communauté qu'on peut atteindre nos objectifs. Les entreprises représentent aujourd'hui 40 % des émissions de GES, et plus de 50 % si on compte leur utilisation des transports », insiste Claudine Bichet, adjointe au maire de Bordeaux en charge du défi climatique.

“ L'objectif est de réunir des dirigeants moteurs d'une transition ”

PICOTY POUR LA 1^{RE} ÉDITION

Créée en décembre 2020, la Convention des Entreprises pour le Climat est une association reconnue d'intérêt général, visant à aider les entreprises à mesurer les enjeux d'une réduction des émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2030 et les accompagner pour trouver des solutions.

Pendant la première édition du parcours tenue entre 2021 et 2022, la CEC a réuni 150 entreprises, avec plus de 300 participants, représentant environ 250 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires cumulé de 50 milliards d'euros. Seulement 6 entreprises de Nouvelle-Aquitaine étaient présentes durant la session dernière (Chamberlan, Exco, Picoty, Axéo services, AJC, et Game Earth). ■



Nouvelle-Aquitaine LA FILIÈRE AÉROSPATIAL-DÉFENSE EN FORCE AU BOURGET

Après 4 ans d'absence, le salon international de l'aéronautique et de l'espace fait son grand retour au Bourget cette semaine jusqu'au 25 juin 2023. Pour montrer le dynamisme de la région sur le sujet, près de 65 entreprises et structures néo-aquitaines (dont 35 de Gironde) sont présentes sur le stand de 650 m² de la Région, qui dispose également d'un chalet sur le tarmac et est représentée par 22 autres entités disposant de leur propre stand. « La filière ASD est l'un des piliers de l'économie néo-aquitaine. Mais elle doit faire face au défi de sa nécessaire transition énergétique et écologique », a rappelé le président du Conseil régional Alain Rousset lors d'une conférence de presse le 8 juin. Entouré des représentants des institutions qui soutiennent les entreprises de la filière et initient des projets innovants (le pôle de compétitivité Aerospace Valley, le centre d'innovation et d'inspiration Way4Space et de l'Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine), il a rappelé les grands thèmes de cette édition : « le new space » et « l'aviation décarbonée ». Deux sujets sur lesquels la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement avancée, grâce à une feuille de route « résolument axée sur l'innovation de rupture ; l'humain », avec le développement des compétences et l'ouvertures de 4 écoles d'ingénierie en ASD ; et « la souveraineté européenne ».





Bordeaux
CAROLINE LAVEISSIÈRE ÉLUE BÂTONNIÈRE

Caroline Laveissière a été élue bâtonnière, en binôme avec Jérôme Delas, vice-bâtonnier, avec 1 328 voix le 8 juin, face au duo Bertrand Lux/Aurélie Viandier-Lefevre. Leur mandat prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour 2 ans. Caroline Laveissière connaît bien cette fonction car elle a déjà occupé le mandat de vice-bâtonnière, en binôme avec Christophe Bayle, en 2020 et 2021. Durant cette période, ils avaient dû gérer, notamment, les dossiers de la grève des avocats pour leur régime de retraite et les confinements dus à la crise sanitaire.



Bordeaux
MATHIAS SAURA, NOUVEAU PRÉSIDENT DU MEDEF GIRONDE

Vendredi 9 juin, au Palais de la Bourse de Bordeaux, Frank Allard, achevant son deuxième mandat, passait le relais à Mathias Saura, le nouveau président du Mouvements des Entreprises de France en Gironde. Les élections se sont tenues entre le 25 avril et le 10 mai, avec un taux de participation de 37 % de participation sur les 1 094 adhérents sollicités. L'ancien président n'a d'ailleurs pas caché sa déception quant au manque de participation. Mathias Saura, géomètre expert, cartographe et président de l'entreprise basée à Pessac Geosat 3D (lauréate du FT 120, et 600 salariés), a donc été officiellement débuté sa mandature de trois ans, en présence de l'ancien Premier ministre Édouard Philippe. Durant son discours, Mathias Saura a abordé les sujets phares qu'il souhaite traiter tout au long de ce mandat, notamment les principales problématiques des chefs d'entreprises girondins, des questions de mobilité dues à la mise en place des ZFE (zones à faibles émissions mobilité), l'attractivité du département, la formation et la création de l'emploi, les projets de transition énergétique, ainsi que « la remise au goût du jour des valeurs du travail ».

Pertes d'emploi des chefs d'entreprise en hausse



Dans les Landes, 233 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle en 2022, soit une augmentation de 77,9 % par rapport à 2021. Une tendance qui laisse présager un retour au niveau d'avant-crise sanitaire, dès 2023.

Par Nelly BÉTAILLE

« **A**près trois années de crise où la solidarité nationale a épargné l'emploi et les entreprises, en France, la hausse de 34 % des pertes d'emploi chez les chefs d'entreprise en 2022 par rapport à 2021 correspond à un retour à la réalité logique », souligne d'emblée Anthony Streicher, président de l'association patronale GSC (Garantie sociale du chef d'entreprise) qui vient de publier l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs avec l'institut Altares (*).

Et les Landes ne sont pas épargnées. Même si les pertes d'emploi de 2022 (233) restent inférieures à 2019 (271), le département affiche une augmentation de 77,9 % par rapport à 2021. Si tous les secteurs sont touchés, ce sont les activités en lien direct avec les consommateurs qui payent le prix fort. Le bâtiment second œuvre arrive ainsi en tête avec 29 pertes d'activité d'entrepreneurs en 2022. Suivent la restauration (26 entrepreneurs touchés), le bâtiment gros œuvre (13), le commerce de détail alimentaire (10) et la vente hors magasin (10).

UN CUMUL DE FACTEURS

« Cette flambée est le reflet d'une accumulation des fragilités socio-économiques qui se multiplient et s'alimentent », pointe-t-il. « Il n'y a pas une seule et unique cause qui l'emporterait sur les autres : chaque chef d'entreprise doit faire face à des problématiques qui lui sont propres. Mais une chose est certaine : l'impact est d'autant plus fort que ces difficultés se cumulent. De nombreux patrons doivent ainsi faire face à la hausse des prix, au remboursement des dettes contractées pendant la crise Covid, aux difficultés de recrutement... Ce cumul crée une grande fragilité. »

LES ENTREPRISES MATURES CONCERNÉES

Et aucun entrepreneur, aussi expérimenté soit-il, n'est à l'abri. Alors que l'âge moyen des chefs d'entreprise concernés est de 48,1 ans dans les Landes, pour une moyenne régionale à 47 ans, ce sont les entreprises les plus « matures » qui ont été le plus impactées en 2022 avec une moyenne d'âge de 12 ans. Cette moyenne est redescendue à 10 ans au premier trimestre 2023, mais reste particulièrement élevée.

Une situation préoccupante à deux niveaux, selon Anthony Streicher : « D'une part, parce que ces chiffres laissent présager un retour au niveau d'avant-crise dès 2023. D'autre part, parce que la grande majorité des chefs d'entreprise qui perdent leur emploi n'ont pas anticipé un tel scénario ». D'autant qu'ils sont peu nombreux à bénéficier du chômage dans la mesure où ils sont rarement couverts par Pôle emploi. « Depuis 2019, certains travailleurs non-salariés peuvent

bénéficier de l'Allocation des travailleurs indépendants (ATI), mais ce dispositif reste encore peu sollicité et n'assure qu'un revenu de complément. Il est donc nécessaire que chacun puisse opter pour une solution d'anticipation, comme une assurance perte d'emploi, afin d'assurer sa trajectoire personnelle, dès la création de l'entreprise. »

DES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

Au-delà des coûts financiers parfois insurmontables pour les entrepreneurs et leur famille, l'échec entrepreneurial reste une épreuve personnelle et intime : « Les conséquences psychologiques et sociales sont dramatiques ». Le rebond sera alors le résultat d'un long processus de réparation, d'acceptation de ses fragilités et de prise de confiance dans lequel les entrepreneurs peuvent être accompagnés pour réussir leur transition. « Au-delà, il est également nécessaire de réfléchir collectivement à l'ensemble des solutions que nous pouvons proposer à ces chefs d'entreprise seniors qui rencontrent le plus de difficultés à rebondir », martèle le président de GSC. « C'est une question de société dont il faut s'emparer pour accompagner au mieux ces hommes et ces femmes qui créent de la valeur au quotidien et qui constituent la capacité de reprise de la France. » ■

*Les données de ce baromètre sont issues de l'analyse des entreprises, hors sociétés civiles et associations, placées directement, par conversion ou par résolution du plan en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce ou judiciaire. Ne sont pas intégrées les procédures de fermeture ou dissolution à l'amiable de même que les révocations des mandataires sociaux.



LES TPE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES

Plus de 80 % des entrepreneurs impactés par la perte d'activité en Nouvelle-Aquitaine se trouvaient à la tête d'une entreprise de moins de trois salariés. « D'une part, parce que les charges salariales sont parfois plus difficiles à soutenir pour les TPE que pour des grandes entreprises. D'autre part, car les TPE sont les entreprises les plus répandues en France. Elles sont, de fait, les plus touchées », commente Anthony Streicher, président de l'association patronale GSC. Au premier trimestre 2022, les patrons qui ont perdu leur emploi étaient à la tête d'entreprises de deux salariés en moyenne. C'est 1,8 salarié en moyenne pour le premier trimestre 2023.

Saisonniers **UN PLAN EMPLOI- FORMATION-LOGEMENT**

Les ministres Olivier Dussopt (Travail) et Olivia Grégoire (Tourisme) étaient dans les Landes, le 31 mai dernier, pour annoncer le plan 2023-2025 du gouvernement en 15 engagements face aux tensions de recrutement de saisonniers. Parmi les principales mesures : une plateforme numérique pour recenser « toutes les offres de logement des parcs publics, associatifs et sociaux » dès ce mois-ci, des mises à disposition d'internat (objectif 6 000 saisonniers logés ainsi en 2025) ; des formations courtes - entre 35 et 150 heures - sur des emplois identifiés, un accompagnement pour des formations et recrutements durant l'intersaison, etc. La disposition fiscale exonérant les propriétaires d'impôt sur le revenu d'un logement loué à un saisonnier, sera, par ailleurs, prorogée jusqu'à juillet 2024. Après les annonces à Léon, les ministres ont visité l'aire d'accueil de saisonniers de Vieux-Boucau, créée dès 2009 à côté du camping municipal, puis la maison des saisonniers à Seignosse. « Le plan est évolutif et nous continuons à suivre des solutions intelligentes portées par les élus locaux », a assuré Olivier Dussopt.



Olivia Grégoire et
Olivier Dussopt, à Léon,
le 31 mai



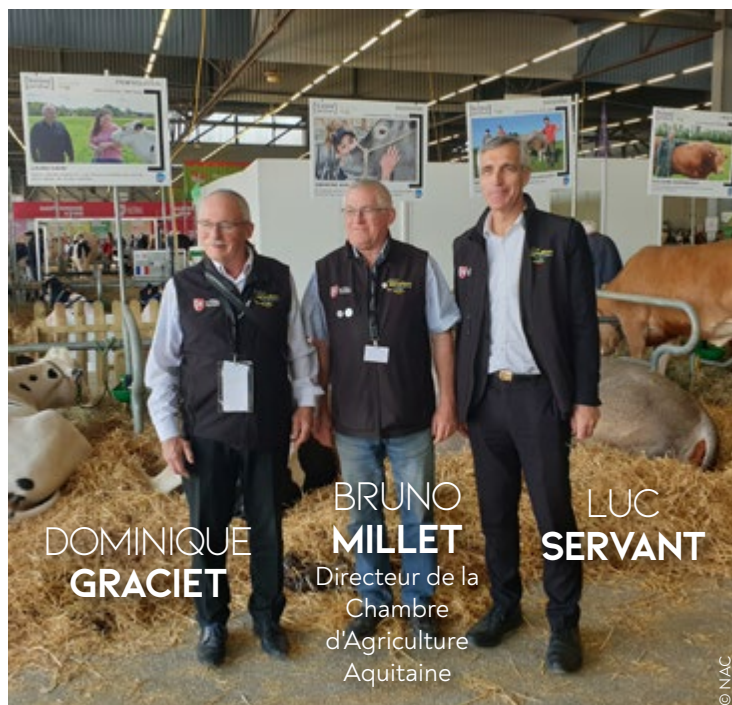
Emploi **JOB DATING COMMUN LABEYRIE-BONDUELLE**

Les ministres (Olivier Dussopt et Olivia Grégoire) ont fini leur journée landaise, le 31 mai dernier, par une visite chez Labeyrie à Saint-Geours-de-Maremne qui emploie 500 à 600 saisonniers chaque année pour les quatre mois précédant les fêtes de fin d'année. Le géant de l'agroalimentaire mutualise désormais ses recherches de travailleurs saisonniers avec Bonduelle à Labenne pour des emplois en complémentarité. Un job dating a d'ailleurs été organisé le 15 juin au Pôle emploi de Saint-Vincent-de-Tyrosse pour recruter des CDD de plus de six mois entre les deux sites, avec le groupement d'employeurs Côte Sud Emploi.

Industrie 219 OFFRES EN APPRENTISSAGE

Pour la rentrée 2023, le Pôle Formation Adour (CFAI Adour) recherche pour les entreprises industrielles locales des candidat(e)s en apprentissage du CAP au diplôme d'ingénieur dans différentes filières. 219 offres sont à pourvoir, dans les métiers de la productique et l'usinage (60 postes), de l'aéronautique (15), de l'informatique (10), de la chaudronnerie et du soudage (35), de la maintenance (61), de l'électrotechnique (12), du pilotage de ligne de production (10) et enfin de l'assistance technique d'ingénieur (16). Le Pôle Formation Adour, qui dispose de trois sites implantés sur le bassin de l'Adour, à Assat, Lanne et Tarnos, forme 630 apprentis par an et affiche 86 % de taux de réussite pour les formations diplômantes.

formation-industrie-adour.fr
et 05 59 53 23 83



**DOMINIQUE
GRACIET**

**BRUNO
MILLET**
Directeur de la
Chambre
d'Agriculture
Aquitaine

**LUC
SERVANT**

Carnet

Luc SERVANT a été nommé président du Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Il succède à **Dominique GRACIET**, président sortant. Le nouveau président prévoit de développer la participation des organisations agricoles au salon, et de multiplier les conférences et tables rondes. « Il faut faire venir au salon un maximum de citoyens et d'organisations agricoles pour faire vivre cette vitrine, reflet de toute l'activité de la région », a-t-il insisté. Luc Servant est diplômé d'agronomie approfondie à l'ENSAR (École nationale supérieure agronomique de Rennes), et a repris en 1991 la ferme familiale à Benon (Charente-Maritime), une exploitation de 183 hectares en céréales et protéagineux.

Les nouveaux défis de France Prune

Leader européen sur le marché des fruits secs, la coopérative France Prune fête cette année ses 60 ans. L'occasion de faire le point sur la filière de l'emblématique pruneau d'Agen, commercialisé par la marque Maître Prunille.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Après avoir traversé de nombreuses turbulences ces dernières années, la filière du pruneau d'Agen entrevoit un bout d'éclaircie. Que ce soit face aux aléas climatiques désastreux de ces deux dernières années, notamment les épisodes de gel successifs ayant profondément affecté la production mais aussi les épisodes de grêle et de sécheresse, à la crise sanitaire du Covid ou bien celle du Brexit, le pruneau d'Agen a su faire le dos rond : « Nous sortons de deux années très difficiles, mais nous en avons profité pour écouler le surplus de production des années précédentes en nous recentrant sur le marché national. Nous sommes ainsi passés d'une activité de 30 % dédiés à l'export à 20 %, mais notre marque se porte bien et reste bien implantée en France et dans les pays francophones », explique Xavier Picard, président de la marque Maître Prunille créée en 1988 avec son personnage emblématique de l'homme au chapeau.

UN FRUIT DE QUALITÉ

Dans un marché international très concurrentiel et des coûts de production plus bas dans des pays comme le Chili, Maître Prunille a opté pour une garantie de qualité gustative, visuelle et de sécurité alimentaire autour d'un cahier des charges plus strict que celui de l'IGP (Indication Géographique Protégée). Pour faire face aux imprévus climatiques, la filière s'est développée en diversifiant ses productions vers les fruits secs et les condiments : « Aujourd'hui, nous faisons plus de fruits secs (noix-noisettes...) que de pruneaux ! Cette diversification permet d'assurer des revenus complémentaires aux producteurs. Certains se lancent actuellement dans la culture des amandes », souligne Xavier Picard.

CROISSANCE EXTERNE

Le choix de la qualité et de la diversification a porté ses fruits faisant de Maître Prunille le leader européen des fruits secs et le numéro 2 français sur le marché du condiment. En parallèle, le groupe lot-et-garonnais a pu se développer en multipliant les opérations de



“Aujourd'hui nous faisons plus de fruits secs (noix-noisettes...) que de pruneaux”

“ Le groupe lot-et-garonnais a pu se développer en multipliant les opérations de croissance externe ”

croissance externe. Il a ainsi repris en 2013 l'entreprise Bargues Agro Industries, (transformatrice de fruits naturels en ingrédients tels que noix, cacao, nougat, café, pralines et fruits secs) offrant ainsi de nouveaux process industriels (hachage, turbinage, caramélisation...) et de nouveaux débouchés sur le circuit de l'industrie. En 2014, ce fut le tour du groupe Saisof (commercialisation de fruits et légumes secs, olives et produits ethniques) ouvrant de nouveaux débouchés sur le circuit des grossistes-primeuristes avant que Maître Prunille ne fasse l'acquisition, en 2017, du groupe Agricondiments (spécialisé dans le secteur des bulbes et condiments, avec des activités légumes secs

et fruits secs) et de la Société Arbona et Compagnie (spécialisée dans le conditionnement de dattes et fruits secs).

« RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE FRANÇAISE »

Comme toute entreprise du secteur agroalimentaire, Maître Prunille fait face à de nombreux défis : gestion de la ressource en eau, réduction des intrants, décarbonation... « Nous avons mis en place un grand plan d'investissement culturel pour élargir nos variétés et un plan directeur industriel de transition énergétique avec un grand objectif : renforcer l'autonomie alimentaire française », souligne Xavier Picard. Alors que la production 2023 est partie sur de bonnes bases, grâce à des conditions météorologiques idéales, et que l'activité commerciale avec le Royaume-Uni se normalise enfin, Maître Prunille forme ses salariés pour suivre l'évolution des matériels de technologie. L'entreprise participe aussi au développement de nouvelles formations liées à ses métiers en partenariat avec le lycée agricole de Sainte-Livrade. Enfin, un programme de communication européen de 3 ans, 2022-2025, a également vu le jour. Après le manque de produits des deux dernières années, Maître Prunille va relancer des actions de mise en avant du pruneau d'Agen en magasin, notamment en Italie, en communiquant autour des bienfaits de ce fruit ancestral. ■



Les 60 ans de l'œuf Gascon

L'œuf Gascon a célébré son 60^e anniversaire en grande pompe dans son usine ultramoderne à Damazan. Élus, agriculteurs, chefs d'entreprises et personnalités du SUA Rugby : ils étaient tous présents pour saluer la saga familiale des Varescon.

Par Jonathan BITEAU

Étonnamment, c'est à l'autre bout de la France que commence l'histoire de l'œuf Gascon. En Franche-Comté, Henri Varescon est ami avec Marcel Petite, le fondateur d'une fromagerie de référence. Celui-ci dispose d'une propriété lointaine dans le Sud-Ouest qu'il propose à son ami. Henri et Anne-Marie Varescon abandonnent alors l'élevage des vaches pour s'installer au Tauzia à Villefranche-du-Queyran. Ils fondent leur premier poulailler avec 1 000 pondeuses en 1963, la même année que la naissance de Denis, aujourd'hui à la tête de l'entreprise : « Je suis né au milieu des poules. J'adore les animaux. Je suis un paysan comme mon père, c'est le plus beau métier du monde ! »

“ Paysan : le plus beau métier du monde ”

Denis Varescon

Après avoir pris les rênes de l'œuf Gascon en 2000, à la suite de son frère Pascal, ce sont aujourd'hui ses deux enfants, Arthur et Louise, qui ont intégré l'entre-

prise. Une grande fierté pour Denis Varescon : « Nous en sommes à la 3^e génération, c'est fabuleux. Quand on est père, on est très fier de pouvoir transmettre à nos enfants ».

1 MILLION DE POULES, 260 MILLIONS D'ŒUFS

Depuis 1963, beaucoup de chemin a été parcouru. L'œuf Gascon compte aujourd'hui une vingtaine d'élevages, tous situés à moins de 80 km de l'usine de conditionnement de Damazan. Cela représente 550 000 élevées en direct par l'entreprise et 450 000 par des éleveurs extérieurs pour un total d'un million de têtes. De quoi alimenter l'usine entièrement automatisée de Damazan qui conditionne 260 millions d'œufs par an. Une installation impressionnante pour un investissement risqué en 2012 : « Nous avons testé les premiers robots au Tauzia en 2006. J'ai alors proposé à des collègues de mutualiser un outil de production moderne dans le Sud-Ouest. Ils étaient réticents, nous avons sauté le pas tout seul et nous ne regrettons absolument pas », nous confie Denis Varescon. En effet, les exigences sanitaires et les obligations de traçabilité ont assuré à l'œuf Gascon un avantage certain grâce à son usine de 8 500 m².



Denis Varescon, PDG de l'œuf Gascon (au centre) avec Philippe Sella, ancien international de rugby et Jean-François Fonteneau, président du SUA.

© Julien Mivrielle



le modèle du 1^{er} poulailler d'Henri Varescon.

© Julien Mivrielle

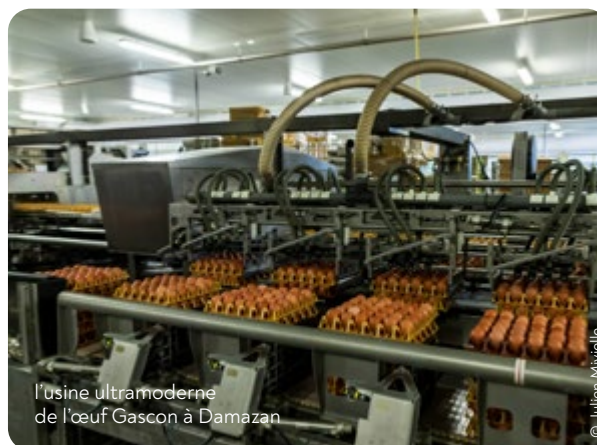
PARTENAIRE DU SUA

Impossible d'interviewer Denis Varescon sans que le sujet du ballon ovale ne vienne dans la discussion. La présence de Jean-François Fonteneau, président du SUA, ainsi que de Philippe Sella et de nombreux anciens joueurs lors de l'anniversaire à Damazan témoignaient déjà largement des liens entre l'œuf Gascon et le Sporting. « Mon père venait d'une région où il y avait les meules de comté et le foot. Ici c'est la Gascogne et le rugby. C'est grâce au rugby que j'ai connu la commune et que les gens ont commencé à me connaître. J'ai vécu des épopées extraordinaires avec ce club. De fil en aiguille, j'ai connu Jean-François Fonteneau quand il était dirigeant à Casteljaloux. Nous sommes devenus amis... Je l'ai suivi quand il a pris la présidence du SUA », poursuit Denis Varescon qui a intégré le conseil d'administration du club. L'œuf Gascon est un partenaire de longue date du SUA mais depuis 8 ans, le soutien a été renforcé. Et le dirigeant de conclure sur son attachement au Lot-et-Garonne : « Aujourd'hui, je suis Gascon et j'en suis fier. Les gens ne se rendent pas compte mais on vit dans un des plus beaux départements de France ». ■

ŒUF SOLIDE, LIQUIDE ET ENGRAIS

L'œuf Gascon distribue des œufs standards, au sol, plein air et Bio en Nouvelle-Aquitaine sous la marque régionale « l'œuf Gascon » ou sous emblème « L'œuf de nos villages » au sein d'un groupement national de producteurs indépendants. Depuis 2015, la société fabrique et commercialise de l'œuf entier liquide pasteurisé pour la restauration collective et les industriels. L'entreprise transforme également les fientes des poules en engrais organique par granulation, utilisable en agriculture biologique et traditionnelle.

En projet, la création d'une « casserie » permettrait à l'œuf Gascon de commercialiser le blanc d'œuf séparé. Cela nécessite un investissement de 10 millions d'euros sur le site de Damazan avec l'objectif de produire 10 000 tonnes de blancs d'œufs par an.



l'usine ultramoderne de l'œuf Gascon à Damazan

© Julien Mivrielle



THIERRY
LASSAGNE®

Agen **LE DIRECTEUR DE LA CCI 47 CHEZ @COM**

C'est une figure bien connue du milieu économique lot-et-garonnais. Thierry Lassagne, l'actuel directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du département quittera ses fonctions le 30 juin pour rejoindre le réseau de cabinets d'expertise comptable @com en tant que secrétaire général. Un nouveau défi après être resté 5 ans à la tête de la chambre consulaire et avoir été directeur général du SUA Rugby. Le réseau @com basé à Pujols compte 90 agences réparties sur l'ensemble du grand Sud-Ouest.

Villeneuvois **LA CCI RENFORCE SA PRÉSENCE**

C'est le 1^{er} juin qu'a été posée la première pierre du projet de rénovation du site villeneuvois de la CCI47. Les bureaux, la pépinière d'entreprises et le centre de formation de Sud Management vont être entièrement rénovés, modernisés et agrandis afin de redynamiser le site. Avec des espaces collaboratifs, des ressources et des réseaux d'experts, ce nouveau lieu permettra de créer un écosystème dynamique propice au développement économique du territoire autour de l'entrepreneuriat et de la formation. Destiné à offrir un lieu de rencontre entre entrepreneurs, pouvoirs publics et élus locaux tout en favorisant l'entrepreneuriat pour lancer de nouvelles activités, le site va s'étoffer avec la construction d'une plateforme pédagogique logistique, comprenant un plateau technique et une salle d'autoformation, un hall de préparation de commandes et, à l'extérieur, d'une zone d'évolution de chariots et nacelles pour les habilitations CACES. Enfin, un bâtiment existant sera transformé et destiné à l'accueil d'entreprises de production en locaux, en salle de cours et lieu de vie.

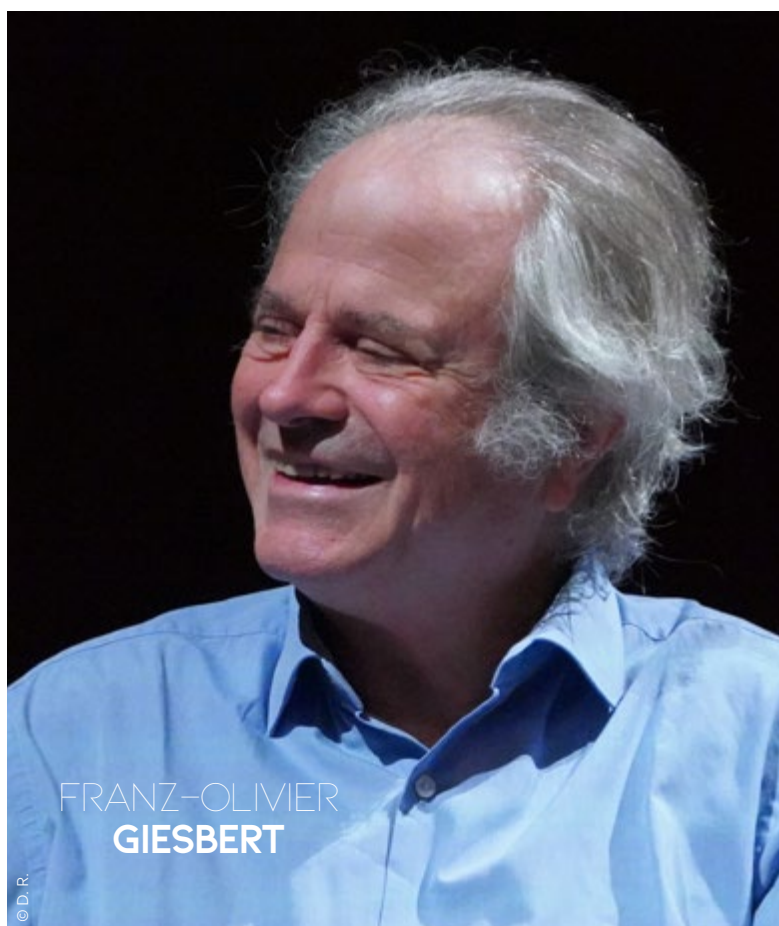




Agen
**AGROPOLE LANCE
SON 1^{ER} "START-UP WEEKEND"**

Concept venu des États-Unis, où des passionnés de la tech s'amusaient à créer de nouvelles applications, le « Start-Up Weekend » est désormais complètement transposé dans le monde de l'entrepreneuriat et constitue un événement compétitif et ludique de 3 jours entiers (54 heures), où des équipes élaborent et développent une start-up, dans une ambiance festive et conviviale. Toujours en quête d'innovation, l'Agropole organisera le 1^{er} Start-Up weekend dédié à l'agroalimentaire les 17-18-19 novembre 2023 avec pour objectif d'inventer l'assiette décarbonée de 2030. L'équipe de l'Agropole a présenté cet événement, ouvert à tous, le 5 juin dernier dans un restaurant d'Agen.

Pour toute inscription, sponsoring ou renseignements, contactez Agropole au **05 53 77 20 47** ou par email : **b.jolivot@agropole.com**



FRANZ-OLIVIER
GIESBERT

Grand Villeneuvois
**3^E ÉDITION DE
« VILLENEUVE SE
LIVRE »**

L'agglomération du Grand Villeneuvois a dévoilé le programme de la 3^e édition du festival littéraire « Villeneuve se livre » qui se déroulera au cœur de la bastide les samedis 23 et dimanche 24 septembre. La thématique choisie cette année, est : « Un esprit sain dans un corps sain », en lien avec l'actualité sportive internationale 2023 et l'exposition présentée au musée de Gajac et en ville tout l'été (Jean-Pierre Rives « Oxydation 2023 »). Dans une ambiance conviviale, le festival littéraire invitera près de 70 auteurs à rencontrer les publics familiaux, jeunes, adultes, lecteurs passionnés ou occasionnels, amateurs de littérature générale ou de littérature jeunesse... Deux auteurs présideront le festival : Colombe Schneck, journaliste, écrivaine et réalisatrice de documentaires, et Franz-Olivier Giesbert, journaliste, essayiste et écrivain.

Agen LES EXPERTS-COMPTABLES BIENTÔT À ARMANDIE

C'est avec une communication décalée que l'Ordre régional des Experts-Comptables a annoncé son assemblée générale qui aura lieu les 6 et 7 juillet prochains au stade Armandie d'Agen. Ballon ovale en main, les représentants de l'Ordre testent les installations sportives de l'antre habituel du SUA sur une vidéo postée sur les réseaux. Un humour accrocheur et une auto-dérision assumée bien loin des clichés de la profession. Le programme de la manifestation démarrera jeudi 6 juillet à 17 heures avec la prestation de serment. Ainsi, près de 120 experts-comptables prêteront serment devant leurs familles et leurs pairs. Une cérémonie solennelle qui marque l'entrée officielle dans la profession. Cette promotion sera parrainée par Jean-François Berthoumieu, climatologue agenais. Le lendemain aura lieu l'assemblée générale statutaire sur la pelouse du stade à partir de 9 h 30, avec les interventions de Jean Dionis du Séjour, maire d'Agen, Samuel Barreault, commissaire du Gouvernement et directeur régional des services fiscaux, Laurent Benoudiz, vice-président du Conseil national des Experts-Comptables, Delphine Sabatey, présidente du conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine. Enfin, deux conférences clôtureront la journée à 14 h 30 : Philippe Sella, ancien trois-quarts centre du SU Agen et de l'équipe de France et David Djaïz, haut fonctionnaire d'État, rapporteur général du Conseil national de la Refondation et professeur à Sciences Po Paris.



Nouvelle-Aquitaine UN FONDS D'URGENCE POUR L'AGRICULTURE BIO

Un guichet vient d'ouvrir pour assurer la gestion du fonds d'urgence pour le soutien des exploitations agricoles en grande difficulté. En effet, le secteur de l'agriculture biologique fait face à des difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles liées au contexte d'augmentation de charges et à un recul de la consommation. Afin d'accompagner les exploitations qui risquent la déconversion vers l'agriculture conventionnelle, voire la faillite, l'État a mis en place un fonds d'urgence doté d'un montant de 10 millions d'euros au niveau national. Le guichet de dépôt des demandes d'aides est donc désormais accessible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Fonds-d-urgence-BIO>. Les exploitants en agriculture biologique confrontés à de graves difficultés sont invités à renseigner le formulaire de demande d'aides en ligne avant le 23 juin 2023.



Lot-et-Garonne **LES SOUS-TRAITANTS INDUSTRIELS À BILBAO**

Les industriels de la sous-traitance et de la mécanique lot-et-garonnais se sont regroupés au sein d'un collectif : SOTRA. Ce groupement, animé par la CCI 47 et soutenu par le Conseil départemental, réalise des missions communes afin de développer leur activité. Dans ce contexte, les industriels du groupement SOTRA se sont retrouvés début juin pour une mission de prospection au Salon international de la sous-traitance et de la coopération dans les affaires (Subcontracting) à Bilbao en Espagne. Durant les deux jours de salon, les dirigeants lot-et-garonnais ont pu rencontrer les industriels locaux et étudier les opportunités d'affaires. Au total, 6 entreprises locales ont participé à cette mission : Métal Mobil, Défi Industries, De Nadaï Sas, Kirpy, Babcock Wanson et Métal Formage.



Tonneins **LA MADE IN TONNEINS PARTY : 3E ÉDITION !**

Le samedi 8 juillet prochain, toute l'équipe de l'Association des Acteurs économiques tonneinois se mobilise au jardin public de Tonneins à partir de 17 h 30 pour une nouvelle édition de la Made in Tonneins Party. À l'occasion de cette nouvelle édition, les chanteurs Jessy Matador (connu pour sa chanson « Allez Ola Olé » mais également pour sa participation à l'Eurovision en 2010), Axel Tony et le groupe La Tribu de Bergame assureront le show lors d'un grand concert gratuit. La soirée se terminera par un DJ Set de Christophe Laurent (Vertigo DJ) qui avait également animé la Made in Tonneins Party 2 et plus récemment « Totalement 80 » à Pont-du-Casse. Cette 3^e édition de la Made in Tonneins Party marquera également le départ de ses 2 coprésidents, Anthony Lac et Sylvain Fouilland, qui assureront la permanence jusqu'aux prochaines élections lors de l'Assemblée Générale d'octobre. Membres du bureau depuis les premières heures de l'association, les deux coprésidents souhaitent passer le flambeau aux nouveaux membres afin de se consacrer à leurs nouveaux projets professionnels.

Tour de France Opération séduction en caravane

Pour sa 8^e année sur le Tour de France, la caravane Béarn-Pyrénées portée par l'Agence départementale du Tourisme 64 (AdT 64) se renouvelle. Cette action de communication, reconduite pour 3 ans avec ASO, s'avère particulièrement efficace : en moyenne, à chaque édition, les contre-valeurs publicitaires avoisinent les 500 000 euros.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Il est désormais l'un des personnages incontournables du Tour de France : Henri IV, derrière lequel se cache le comédien Bernard Monforte, ne cache pas sa satisfaction d'être de nouveau de la partie lors de la prochaine édition qui aura lieu du 1^{er} au 23 juillet. Élément-clé de la stratégie mise en place par l'AdT 64 avec l'appui de l'agence de communication parisienne Panenka, il aura cette année encore la tâche de représenter la destination. Le bon roi, que l'on retrouvera dans les espaces VIP sur les lignes d'arrivée, au plus près des médias et des décideurs, ne sera bien entendu pas l'unique porte-drapeau du territoire : pour sa 8^e participation à l'événement, la caravane Béarn-Pyrénées ne manquera pas d'être visible

lors des 21 étapes du Tour, avec l'ambition de se renouveler.

LA CARAVANE RELOOKÉE

« Le dispositif méritait un relooking », estime ainsi Jacques Pédehontaà, vice-président de l'AdT 64. Exit le kayak de Tony Estanguet, la poule au pot ou encore la tour du Château de Pau... : la caravane nouvelle version se veut plus sobre, aux couleurs du Béarn. Le véhicule en tête reste le petit train d'Artouste, locomotive ouvrant la voie à trois Twingos jaunes parsemées de vaches rouges identiques à celles ornant le drapeau béarnais. Une manière d'affirmer l'identité territoriale de la marque et de confirmer le capital sympathie de ces ambassadrices à cornes. « Ce sont les stars de la caravane et nous

avons remarqué que désormais, les spectateurs les associent bien au Béarn », remarque Clarisse Haignère, chargée de marketing de la structure qui constate que « les gens sont de plus en plus nombreux à savoir placer le Béarn sur une carte ».

UN INVESTISSEMENT DE 300 000 EUROS

Rendre visible et promouvoir le territoire est en effet bel et bien l'enjeu de cette action de communication d'envergure, qui représente un coût d'environ 300 000 euros pour l'AdT 64. Un investissement certain mais rentabilisé, les contre-valeurs publicitaires avoisinant en moyenne les 500 000 € par édition. S'il est statistiquement impossible de mesurer l'impact de la caravane sur la fréquentation touristique, les

“ Désormais, les gens sont de plus en plus nombreux à savoir placer le Béarn sur une carte ”

acteurs de l'AdT 64 ne semblent avoir que peu de doutes sur les retombées d'un tel dispositif. À ce sujet, il sera par ailleurs plus aisé cette année d'évaluer l'intérêt des spectateurs pour le Béarn-Pyrénées, grâce au nombre de participations au concours mis en place pour la première fois.

PREMIÈRE CARAVANE « ZÉRO GOODIES »

En effet, autre nouveauté, Béarn-Pyrénées devient la première caravane à ne pas distribuer de goodies alors que 18 millions d'objets promotionnels sont jetés à la volée à chaque édition du Tour. Conscient de l'empreinte

“ En choisissant de ne pas distribuer de goodies, Béarn-Pyrénées assume « une promotion vertueuse » de la destination ”

carbone générée par le passage des chars, l'AdT 64 a préféré remplacer les goodies par un jeu disponible sur www.gagnezvosvacancesbearn.com et via les QR codes à flasher sur les véhicules. Grâce à l'engagement des trois partenaires de la caravane, lors de chaque étape deux séjours sont

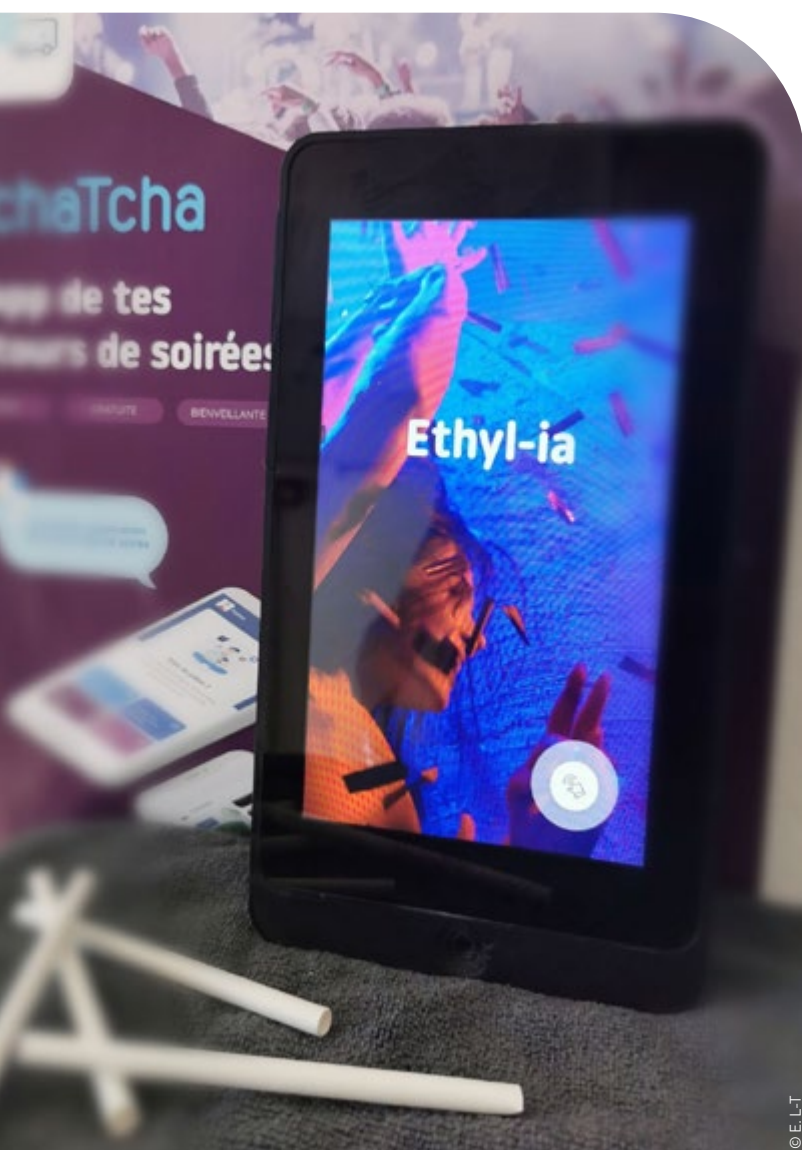
à gagner, l'un offert par Gîtes de France 64 et l'autre par l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, ainsi qu'un maillot de rugby de la saison 2022/2023 offert par la Section Paloise. Un « pari audacieux » selon Jacques Pédehontaà mais assumé comme « une promotion vertueuse » de la destination. ■

UNE ÉTAPE 100 % BÉARN

Le mercredi 5 juillet sera le jour de l'étape 100 % béarnaise entre Pau, ville étape pour la 74^e fois, et Laruns. Long de 165 km, ce tracé correspond également au premier rendez-vous de montagne de ce Tour de France. Les coureurs, après avoir traversés Lasseube puis Oloron- ou encore Lanne-en-Barétous, affronteront le col de Soudet (1 540 m d'altitude), puis le col d'Ichère (674 m d'altitude) et enfin le col de Marie-Blanque (1 035 m d'altitude) avant d'arriver à Laruns.



L'éthylotest nouvelle génération



La start-up béarnaise SR-Concept, avec son éthylotest connecté, était au salon VivaTech qui avait lieu à Paris du 14 au 17 juin. Une opportunité pour ses cofondateurs, bien décidés à trouver un investisseur ou un industriel qui accélérerait la mise sur le marché de leur produit.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Depuis les bureaux de SR-Concept, situés à Artix, Nicolas Rozes avoue apprendre la patience. Ethyl-iA, l'éthylotest connecté cocréé avec son associé Bernard Gibout, est opérationnel mais ne peut encore être commercialisé. Avant cela, son capteur doit encore être homologué, moyennant un coût conséquent pour la petite entreprise, à hauteur des 80 000 euros de R&D déjà financés par les deux entrepreneurs sur leurs fonds propres. Présents au salon de l'innovation VivaTech la semaine dernière, les deux hommes étaient ainsi en mission pour réussir à capter l'intérêt de partenaires potentiels. Soit des investisseurs, prêts à injecter de l'argent dans le projet pour son homologation, soit des industriels désireux d'intégrer leurs équipements déjà aux normes dans cet éthylotest dont les créateurs défendent la valeur ajoutée.

UN ÉTHYLOTEST INTELLIGENT

L'objet, fabriqué en impression 3D dans les locaux d'Appolo, l'entreprise de Bernard Gibout, est finale-

“ Ethyl-iA est le premier éthylotest connecté intelligent qui va collecter des données qui vont permettre de cibler les actions de sécurité routière ”

ment une simple tablette connectée de 10 pouces dans laquelle un éthylotest a été inséré. Bien que son design épuré et personnalisable soit davantage attractif que d'autres, son véritable intérêt est ailleurs : « Ethyl-iA est le premier éthylotest connecté intelligent qui va collecter des données qui vont permettre d'orienter et cibler les actions de sécurité routière », résume ainsi Nicolas Rozes, par ailleurs directeur de centres de sécurité routière. Avant chaque utilisation, l'utilisateur doit en effet renseigner des informations le concernant comme son genre, son âge ou son lieu de résidence. Des indications qui pourront ensuite être remontées aux organisateurs d'événements, aux préfetures ou autres autorités compétentes.

“ Nicolas Rozes a également créé TchaTcha, une application de covoiturage de soirée : elle compte aujourd'hui 35 000 utilisateurs ”

UNE EXPÉRIENCE UTILISATEUR DIFFÉRENCIANTE

Également axé sur la prévention, Ethyl-iA se différencie aussi par l'expérience utilisateur. Après avoir soufflé dans le capteur grâce à une paille, ce dernier saura s'il est positif ou non mais sans que le taux ne s'affiche. « On a remarqué que cela pouvait vite devenir une compétition », précisent à ce sujet Bernard Gibout et Nicolas

Rozes. Pas de chiffres, donc, mais une suggestion pour les personnes ayant dépassé le seuil autorisé : télécharger TchaTcha, l'application de covoiturage créée par Nicolas Rozes il y a quelques années. Son concept : mettre en relation des Sam, des conducteurs sobres, avec des personnes ayant consommé de l'alcool. Déjà, TchaTcha comptabilise 35 000 utilisateurs, en particulier dans le grand Sud-Ouest, et plusieurs bars jouent le jeu pour faire connaître l'appli. Un engagement certain mais insuffisant, pour Nicolas Rozes.

ETHYL-IA AUX FÊTES DE DAX

« J'aimerais que chaque bar, chaque club, chaque association, chaque événement festif... soient équipés d'Ethyl-iA », évoque-t-il, regrettant que sa solution ne puisse toujours pas essaimer malgré un besoin pourtant formulé. Pour preuve, le dispositif sera testé aux fêtes de Dax cet été, à la demande de la municipalité. Si le chemin jusqu'à l'homologation semble encore long pour le président de SR-Concept, ce dernier peut être conforté par ce constat qu'il formule avec autant d'entrain que de frustration : « On nous attend ! ». ■

UNE ASSOCIATION INSPIRATRICE D'ETHYL-IA

Recueillir des données auprès des jeunes et moins jeunes en sortie de soirée, pour les analyser et cibler les actions de prévention et de sécurité routière, c'est notamment ce que met en place l'association tarbaise Les Étoiles des Pyrénées. Son président, Yoan Coronado, est ainsi devenu partie prenante du projet pour l'avoir inspiré : si aujourd'hui, il utilise un calepin et un stylo, il pourrait bientôt s'en remettre à l'intelligence artificielle d'Ethyl-iA. À suivre...



BERNARD GIBOUT
Cofondateur
de SR-Concept

NICOLAS ROZES
Cofondateur
de SR-Concept

© E.L.T



Le préfet des Pyrénées-Atlantiques (au centre) en visite chez Fébus Optics

© ELET

Pyrénées-Atlantiques FRANCE 2030 : DÉJÀ 53 MILLIONS D'EUROS SUR LE TERRITOIRE

Le plan France 2030, qui représente un investissement de 54 milliards d'euros sur 5 ans mis en place par le Gouvernement dans la lignée du plan France Relance, a été déployé dans le département à hauteur de 53 millions d'euros d'aides cumulées. 14 structures du territoire sont d'ores et déjà lauréates, pour un total de 18 projets en faveur de la transition écologique et de l'innovation : Amatsigroup, Celimer SAS, Comgraf, Fareva Pau, Fébus Optics en Béarn ; Abyssa, Akira Technologies, Bernard Henri, le Centre départemental de l'élevage ovin, l'ESTIA, Lynxter, MMP et Needle Concept au Pays basque. L'université de Pau et des Pays de l'Adour, qui compte un campus à Pau et l'autre à Bayonne, est également bénéficiaire du plan France 2030 pour quatre de ses projets.

Adour

LES LAURÉATS DU RÉSEAU ENTREPRENDRE® ADOUR À L'HONNEUR

Ce vendredi 9 juin, au stade du Hameau, le Réseau Entreprendre® Adour organisait sa désormais traditionnelle Fête des Lauréats. Près de 180 membres ont assisté à cet événement phare qui mettait à l'honneur la dernière promotion de dirigeants. Suivis pendant deux ans, ces 28 entrepreneurs bénéficient d'une part d'un prêt d'honneur remboursable sur 5 ans dont le montant se situe autour de 25 000 € en moyenne, mais également d'un accompagnement soutenu par les chefs d'entreprises membres du réseau. « C'est l'engagement de ces derniers qui explique que le taux de survie de ces nouvelles entreprises est de 93 % à 3 ans, quand la moyenne nationale se situe à 50 % », remarque à ce sujet Pierre Lalanne, président de l'association. À ses côtés, son directeur Fabrice Delpech souligne également le soin apporté à la sélection des dossiers et au profil des candidats, qui doivent partager les valeurs de la structure mais également apporter un minimum d'apport personnel et projeter d'embaucher. Des conditions *sine qua non* pour être susceptible de devenir lauréat et profiter de la force du réseau et de ses 193 membres.





© Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes

Béarn PAU CAPITALE DE L'HYDROGÈNE

Plus de 700 participants s'étaient réunis les 13, 14 et 15 juin à l'occasion de la 10^e édition des Journées nationales de l'hydrogène, organisée au Palais Beaumont par France Hydrogène en collaboration avec le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes. Cet événement, qui avait pour objectif de créer des synergies, unir les forces des acteurs territoriaux, identifier les leviers et les verrous, s'est organisé autour d'un programme riche de conférences, d'ateliers et de visites d'entreprises. Élus, industriels, services des collectivités, acteurs de la recherche et de l'innovation, territoires déjà engagés dans le déploiement de solutions hydrogène ou désireux de l'être étaient présents pour débattre et échanger autour de ce sujet particulièrement d'actualité.

Pyrénées-Atlantiques UNE MATINÉE DE SENSIBILISATION AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Ce 23 juin à Hendaye et Pau, Cap Emploi Landes-Pays basque-Béarn et l'UIMM Adour Atlantique organisent une matinée de sensibilisation et d'échanges autour des troubles musculo-squelettiques (TMS), ouvertes aux acteurs industriels du territoire. Cette matinée, organisée dans le cadre de la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail (SQVT), se déroulera simultanément dans deux lieux différents : à EPTA France, situé au 7 allée de l'Industrie à Hendaye, et au sein de l'entreprise Teréga, située au 40 avenue de l'Europe à Pau. Son objectif : détecter les situations à risques liées aux troubles musculo-squelettiques, identifier les acteurs de la prévention et partager des bonnes pratiques pour limiter l'apparition de ces troubles. Sur inscription : www.capemploi-40-64pb.com



© Shutterstock

Filière glisse • **Eurosima** **un optimisme** **« réaliste »**

L'association qui fédère les industriels de la glisse a tenu son assemblée générale le 26 mai, portée par une image du surf au zénith, mais consciente d'un contexte économique mouvant.

Par Christine LAMAISON

Plus grand monde ne se risque à parier sur le long terme. Et même si l'image du surf a plus que jamais le vent en poupe, que les chiffres de l'industrie pour les années 2021-2022 ont montré une belle croissance, boostés par des envies redoublées de grand air, de nature et de liberté, Jean-Louis Rodrigues, en chef d'entreprise rompu aux aléas d'un monde économique pour le moins fluctuant, se veut prudent. « Optimiste oui, au vu de certaines données : quand je vois que le nombre de pratiquants, n'a jamais été aussi fort, que les cours dans les écoles de surf affichent complet, que l'image de notre discipline est utilisée partout avec une vraie valeur ajoutée en termes d'attractivité touristique, qu'il y a plus de projets de créations d'entreprises que de places disponibles dans la future pépinière de la

zone Pédebert à Hossegor. Mais il y a aussi un monde instable, une guerre à nos portes, une inflation à un niveau élevé qui obligent au réalisme », estime celui qui vient d'être réélu pour un troisième mandat de deux ans, à la tête d'Eurosima, qui tenait son assemblée générale annuelle, le 26 mai dernier à Crealuz, pépinière d'entreprises à Saint-Jean-de-Luz.

Avec son statut d'association loi 1901, Eurosima, dont le siège jouxte la Fédération française de surf à Hossegor, a pour vocation de fédérer les entreprises du monde de la glisse, et de les promouvoir, quelle que soit leur taille, de la start-up au grand groupe. Elle favorise également l'émergence de nouveaux projets et contribue à aider à pérenniser les entreprises déjà établies dans ce secteur élargi aux action sports. Lors de ses précédents mandats, Jean-Louis Rodrigues s'est employé à rappeler le poids économique de cette filière aux pouvoirs publics,

et à les sensibiliser au travail effectué par Eurosima, par une équipe resserrée mais proactive, œuvrant pour accompagner un secteur-clé, au rayonnement international, pourvoyeur d'emplois, au carrefour de toutes les préoccupations de l'époque en matière d'économie circulaire, de développement durable et d'éco-innovation. « Et on oublie souvent son impact au niveau du tourisme et de l'attractivité du territoire », note le président d'Eurosima qui verrait bien en retour, sur cette ligne budgétaire aussi, un soutien de la région, comme elle le fait en matière de développement économique.

SE PRÉPARER AUX DÉFIS DE DEMAIN

« Nous nous sommes fixé quatre missions », explique Jean-Louis Rodrigues : « fédérer, en mettant en place des événements favorisant la mise en réseau des entrepreneurs

de la filière. Nous avons notamment créé un annuaire d'entreprises et prestataires très précieux. Ensuite, notre rôle est de promouvoir cette filière et mieux nous faire connaître hors de la région à travers des événements tels que le Surf Summit* qui rassemble chaque automne environ 400 personnes autour d'intervenants venus du monde entier. Nous avons également une mission d'éveil, de sensibilisation à travers des séminaires, l'accompagnement des entreprises dans leurs enjeux de ressources humaines, de montée en compétences, le partage des bonnes pratiques. Nous intervenons aussi dans les centres de formation sur les métiers de demain. Nous nous devons d'attirer des compétences pour relever les défis à venir et notamment pour tout ce qui concerne le digital. »

Vaste programme auquel s'ajoute le soutien de trois entreprises dans le démarrage de leurs projets, mais aussi des aides à l'implantation, aux financements, à l'export, au recrutement avec la mise en relation entre candidats à l'emploi et entreprises. Cette année encore, le forum de l'emploi dédié aux métiers du surf a attiré 250 personnes au Sporting Casino d'Hossegor, avec une centaine de postes proposés et la présence de 22 entreprises. En résumé, pour Jean-Louis Rodrigues, une filière qui a démontré sa crédibilité et continue de séduire. « Nous avons chaque année 15 à 20 créations d'entreprises qui sont viables, à la fois pour le matériel et le textile. Avec la nécessité pour elles d'être dans une stratégie de différenciation. Mais là aussi, je suis optimiste car le Covid a fait que le consommateur veut un produit plus durable, fabriqué de façon plus respectueuse, tout en réfléchissant à sa finalité. Beaucoup d'acteurs de notre filière se sont engagés sur ce chemin. Et nous sommes là pour les accompagner comme dans tous ces nouveaux challenges à relever. »

* Le prochain Surf Summit se déroulera les 28 et 29 septembre, au Belambra à Seignosse



JEAN-LOUIS RODRIGUES

vient d'être réélu pour un troisième mandat de deux ans à la tête de l'association des industries de la glisse



© Eurosima Robin

EUROSIMA EN CHIFFRES

167 adhérents au 31 décembre 2022, représentant plus de 200 marques et **1,9 milliard d'euros** de chiffre d'affaires.
4 000 emplois en Nouvelle Aquitaine générés par les membres d'Eurosima.



Le Tour de France à Bayonne

La 3^e étape du Tour de France 2023 se déroulera d'Amorebieta-Etxano au Pays basque espagnol à Bayonne le lundi 3 juillet. Près de 40 000 spectateurs sont attendus pour cet événement sportif qui lancera la saison touristique.

Par Vincent BIARD

La ville de Bilbao, au Pays basque espagnol, sera le départ du Tour de France 2023 le samedi 1^{er} juillet prochain avec une première étape de 182 km se terminant dans la ville. Après Saint-Sébastien en 1992, c'est le deuxième « grand départ » du Tour depuis la Communauté autonome du Pays basque. La seconde étape se déroulera également au Pays basque espagnol de Vittoria-Gesteiz à Saint-Sébastien le 2 juillet. Le lendemain, les 22 équipes en compétition et la caravane accompagnatrice de cette 110^e édition du Tour de France partiront d'Amorebieta-Etxano, toujours au Pays basque espagnol, pour rejoindre Bayonne dans un parcours de 185 km conçu pour les sprinteurs.

LA CORNICHE TROP FRAGILE

Alors que cette 3^e étape devait initialement emprunter la route départementale 912, splendide itinéraire surplombant l'océan, son parcours a été modifié en raison de la fragilité de la route due à l'érosion de la corniche basque. Les coureurs franchiront la frontière par Hendaye et passeront par Urrugne, Ciboure, Saint-

Jean-de-Luz, Ascaïn, Saint-Pée-sur-Nivelle, Ustaritz, Villefranque puis Bayonne. L'arrivée du Tour y est prévue vers 17 h 30 le lundi 3 juillet. La ligne d'arrivée sera positionnée environ 200 m avant le giratoire d'Aquitaine, au-dessus du parking de Glain. Des mesures exceptionnelles de circulation et de stationnement seront mises en place du dimanche 2 juillet à partir de 21 h jusqu'au lundi 3 juillet 22 h.

NOTORIÉTÉ ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Bayonne sera ville-étape du Tour de France pour la 33^e fois. Créé en 1903, le Tour de France a fait successivement étape dans la ville de 1906 à 1927 car les organisateurs de l'épreuve cherchaient à coller aux limites du territoire. On attend entre 30 000 et 40 000 spectateurs. L'événement promet de belles retombées économiques avec l'accueil des coureurs et de leurs équipes, des organisateurs, des journalistes, des partenaires et des spectateurs. Le Tour de France c'est aussi 6,5 millions de téléspectateurs chaque jour sur les chaînes nationales et un événement suivi sur toute la planète. ■



© Surfrider Foundation

Biarritz SURFRIDER FOUNDATION PARTENAIRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

L'agence chargée de la mise en place de la politique touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association Surfrider Foundation Europe ont signé un partenariat le 31 mai dernier. L'objectif annoncé est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région française engagée pour préserver l'océan.

L'association basée à Biarritz dédiée à la protection de l'océan et le comité régional du tourisme unissent donc leurs expertises dans le cadre d'une coopération pluriannuelle dédiée au tourisme durable. Ce partenariat vise le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des touristes pour les sensibiliser et les informer sur leur empreinte sur l'océan, le littoral et la qualité de l'eau. Autre public visé : la filière du sport pour l'accompagner dans la réduction de son empreinte environnementale et la diffusion de bonnes pratiques.



© Nouvelles Vagues Biarritz

Biarritz NOUVELLES VAGUES SUR LES ÉCRANS

La première édition du Festival international du film de Biarritz – Nouvelles Vagues se tiendra du 28 juin au 2 juillet. Ce festival veut « révéler les talents cinématographiques de demain et éclairer les œuvres de réalisateurs émergents ou confirmés grâce à une programmation de films qui, tous, portent en eux le récit et l'urgence de la jeunesse ».

Les films seront projetés au cinéma *Le Royal*, à la Gare du Midi et au Casino municipal. Une dizaine de films inédits seront diffusés dans le cadre de la compétition internationale et une vingtaine de longs-métrages seront présentés hors compétition. Des ateliers, des rencontres et des débats gratuits, menés par des personnalités du monde du cinéma et des invités d'honneur, sont programmés dans le salon Diane du Casino municipal. Infos et billetterie sur nouvelles-vagues.org



Les financeurs de l'innovation

Pour sa 2^e édition, « Adopte un financeur » a rassemblé 40 start-ups et entreprises porteuses de projets de développement et une vingtaine de protagonistes économiques. Un vrai succès pour les French Tech Pyrénées-Adour et Pau-Béarn qui ont coorganisé l'événement.

Par Hermance HITTE

Pour les 40 start-ups, TPE et PME innovantes du Béarn et des Hautes-Pyrénées, le rendez-vous était de ceux qui ne se manquent pas. Coorganisé pour la première fois par les French Tech Pyrénées Adour et Pau-Béarn, Adopte un financeur était l'occasion de rencontrer les principaux partenaires financiers du territoire, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux. En ce 8 juin, ils étaient plus de 20 à s'être déplacés et autour des tables du splendide Domaine de la Métairie d'Ossun, les projets présentés ont surtout mis en lumière le dynamisme économique du bassin. Pour la French Tech, c'était le but comme le souligne Lydie Cazaux, la présidente : « C'est le premier événement commun qu'on arrive à faire et unir nos forces c'est aussi être plus attirants pour les financeurs ».

20 PARTENAIRES FINANCIERS PRÉSENTS

Pour les adhérents, les enjeux étaient multiples et de la jeune start-up qui démarre à l'entreprise innovante en développement, les projets à tous niveaux de maturité ont pu être défendus grâce aux différentes catégories de financeurs présentes : « Certains sont venus en fonds propres, d'autres qui ont vocation d'aider à travers les subventions mais aussi des banques, c'était impor-

tant pour proposer une solution à tous les stades de l'entreprise », souligne la présidente. Structures publiques, grands groupes comme le partenaire EDF, une rivière un territoire ou SDD 65, plateformes initiatives telle Créalia Toulouse ou encore association avec Réseau Entreprendre Adour, les différents produits et dispositifs proposés étaient de la partie.

LA COTATION SPÉCIFIQUE DES START-UPS

Afin de faciliter le dialogue entre les deux, la Banque de France est d'abord intervenue, notamment pour rappeler l'évolution de sa cotation des entreprises. Engagée auprès de la French Tech, elle a développé un réseau de soutien aux start-ups et si elle les accompagne dans la mise en relation avec les financeurs, elle est devenue un référent pour la cotation de ces sociétés spécifiques : « La Banque de France ne les analyse pas comme une entreprise classique, elle a d'autres critères dont le projet de développement et le prévisionnel financier. Le dirigeant a une part dans la cotation... C'est super intéressant pour mieux jauger l'innovation et pour les banques qui peuvent ainsi suivre », explique Lydie Cazaux. Identifier les risques, mesurer le potentiel et se projeter en fonction des choix de gestion, autant de points que Pascale Phal, directrice de la Banque de France des Hautes-Pyrénées, a abordés et parfois fait découvrir.



L'équipe du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne.

“ Le Crédit Agricole a développé la filiale Village By Ca Pyrénées-Gascogne qui accompagne les entrepreneurs innovants du territoire ”

LES BANQUES ACCOMPAGNENT LES PROJETS

Si de LCL à BPI France Nouvelle-Aquitaine les banques ont participé à cette journée particulière, le Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne dont une des missions est d'accompagner les start-ups dans leur croissance et les entreprises dans leur transformation était une des tables fortes d'Adopte un financeur. Représentée par Dominique Mendizabal, directrice de la relation client de l'espace professionnel du Crédit Agricole à Tarbes et son homologue de Pau Michel Aramendi, la banque s'inscrit parfaitement dans ce type de rendez-vous : « Ça fait des années qu'on essaye ensemble de dynamiser et d'accompagner les projets du territoire. C'est important pour nous d'être présents sur le développement économique et en plus ici on a des projets innovants. On est à l'écoute de ce secteur d'activité et de ce type d'entrepreneurs », souligne la directrice, confortée par le directeur palois qui ajoute : « Cela nous permet aussi d'avoir un temps d'échange avec les acteurs de l'écosystème local sur des projets et de les faire sortir ensemble ».

LE VILLAGE BY CA

Des projets parfois catalogués comme difficiles à financer au démarrage de l'activité et dont la découverte est cruciale : « La particularité de la start-up, c'est qu'on n'a pas de recul. On est sur des métiers nouveaux, c'est tout l'intérêt d'être là pour bien comprendre ce que font les gens », constate Dominique Mendizabal. Le Crédit Agricole a par ailleurs développé la filiale Village By CA Pyrénées-Gascogne qui accompagne les entrepreneurs innovants sur le territoire comme l'explique sa représentante, Erika Solans : « Ça concerne tout type d'innovations, qu'elles soient technologiques, sociales ou d'usage. Nous proposons des programmes d'accompagnement pour aider les entrepreneurs à développer et accélérer leur business commercial ». Depuis que le réseau a été lancé il y a 3 ans, 37 start-ups ont ainsi été accompagnées : « On a une lisibilité sur le modèle économique, leur fonctionnement et c'est vrai qu'on est en relation avec les conseillers professionnels des espaces pros du Crédit Agricole, quand on est sur des projets innovants, on regarde l'entreprise mais aussi l'entrepreneur », ajoute Erika Solans. Et tous se sont fait bien voir en ce jour de dating qui a été un vrai succès. ■

Ecogaz La volonté faite femme

En visite dans le département, Isabelle Lonvis-Rome, ministre de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances a visité Ecogaz à Ibos. Seule station GNV du territoire, elle a vu le jour grâce à Sophie Villard, une cheffe d'entreprise qui s'est battue pour son projet.

Par Hermance HITTE



Peu d'entrepreneurs évoquent la création de leur société comme un doux moment où les étapes se succédaient dans un enchaînement limpide. En tous cas Sophie Villard ne fait pas partie de ceux-là. Depuis 2017, elle gère Ecogaz, la seule station GNV des Hautes-Pyrénées, et si plus de 500 tonnes sont maintenant distribuées tous les ans, le succès ne révèle rien des embûches qui l'ont précédé. Choisie parmi les femmes d'action du département pour rencontrer Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée en charge de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances, en visite dans le 65, la cheffe d'entreprise n'a rien omis de ses épreuves : « La station a été très difficile à sortir, la banque avait signé tous les devis et quand elle a vu que les collectivités ne suivaient pas le projet, elle s'en est retirée ». Un coup dur qui aurait pu signer l'écueil de ce point de ravitaillement qui alimente en biogaz aussi bien les professionnels que les particuliers à Ibos.

UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À L'ÉTUDE

En parallèle, une étude sur le traitement des biodéchets sur le territoire a été menée pour le SDE 65 et elle met en avant un vrai potentiel pour faire une unité de méthanisation en collaboration avec les agriculteurs : construire une unité de méthanisation équivaldrait à une économie de 160 000 € pour la collectivité : « La production à atteindre serait de 95 GWh, soit 20 % de la consommation hors industrie, et permettrait de créer 25 emplois mais aussi de consolider 60 exploitations agricoles...pour cela, il faudra encore convaincre.

DE LA VACHE AU CAMION

Certains auraient baissé les bras, encore une fois Sophie Villard n'est pas de ceux-là et pour financer en urgence le bâtiment, elle s'est tournée vers son réseau : « En 8 jours les copains nous ont prêté la somme. On a réussi à négocier une location-bail et avec des remboursements sur sept ans, pour des installations financées sur quinze et un projet qui démarrait, sans véhicules... ». Développer la filière dans le département, Sophie Villard y croyait, un peu contre vents et marées. Aujourd'hui, les grands groupes se sont tous tournés vers cette énergie verte, Total a par ailleurs acquis le leader français Fonroche, mais pour les petites structures le défi reste de convaincre et les unités de méthanisation se heurtent elles-aussi à de nombreux préjugés. C'est celle de Fontrailles qui alimente Ecowgaz en BioGNV, produit par la méthanisation des déchets agricoles. De la vache au camion, c'est toute une filière courte et circulaire qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

PICS, LE BUREAU D'ÉTUDES

Un dynamisme territorial qui a pesé lors des étapes de développement : « La station a permis de créer tout un écosystème, il n'y en a pas d'autres avant 150 km et c'est bien plus compliqué qu'une pompe à essence. On s'est rendu compte que nos fournisseurs étaient incapables de répondre à ces contraintes, étant basés n'importe où en France, il fallait qu'on se crée un système local ». D'autres entreprises, dont les transporteurs locaux Barcos et leur flotte, sont alors entrées en jeu et c'est ensemble qu'ils ont bâti le projet via une coopérative qui fédère les intervenants. Un modèle économique qu'Ecowgaz compte bien étoffer en multipliant les stations pour former un véritable réseau : son bureau d'études œuvre d'ailleurs en ce sens. Pyrénéenne

d'Ingénierie Conseil & Stratégie, le bien-nommé PICS, accompagne de l'idée à la construction les différents projets de méthanisation agricole et de stations de distribution de biogaz.

UNE ALTERNATIVE ÉCONOMIQUE

Depuis, les véhicules thermiques avec injection gaz font vivre la station, bénéficiant en plus une autonomie intéressante puisqu'ils gardent un réservoir essence : « En gaz on fait 500 à 550 km, plus l'essence ça fait 800 à 900 km, on est similaires au plein. Pour nos territoires ruraux où les gens circulent beaucoup, c'est très pertinent », souligne Sophie Villard. Niveau pollution, avec un rejet quasi nul des particules nocives, les bénéfices sont indéniables et côté tarif, même en ayant grimpé à 1,59 €, le gaz demeure une excellente alternative pour les utilisateurs. Si les camions commencent à être nombreux à choisir cette option, en été ce sont les touristes et les cars italiens qui se

ruent à Ibos : « Les Italiens sont en avance sur les véhicules au gaz, avec les pèlerinages on le voit », confie Michel Dubosc, vice-président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées mais également actionnaire à Ecowgaz.

DES MESURES POUR L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

Un univers et un parcours présentés à Isabelle Lonvis-Rome qui a également pu échanger avec trois autres cheffes d'entreprise lors d'une table ronde. Le plan du gouvernement pour l'égalité entre les femmes et les hommes comprend également l'égalité économique et professionnelle, une douzaine de mesures concernant l'entrepreneuriat au féminin. « C'est un sujet important et on a prévu par exemple un accompagnement personnalisé par la Banque de France pour la création ou la reprise de société ainsi que la mise en place d'une plateforme spécialisée avec un mentor-un entrepreneur ». ■



SOPHIE
VILLARD
Fondatrice et
directrice d'Ecowgaz

© Lilian Cazabet

Pragma Mobility à Toulouse



Présente au M2S de Toulouse, la marque a présenté son ambitieux plan de déploiement dans la région.

Par Hermance HITTE

La révolution énergétique, Pragma Mobility ne l'envisage qu'accessible à tous. Depuis 2020, cette marque du groupe Pragma, installée à Biarritz, est spécialisée dans le développement de la mobilité légère à hydrogène. Si elle s'est fait connaître avec Alpha, le premier vélo électrique utilisant l'hydrogène comme stockage d'énergie embarqué, sa gamme est aujourd'hui bien étoffée avec des vélos cargos, des triporteurs, bientôt des scooters et des petites voitures sans permis. Hydrogène vert, produit localement dans des quantités raisonnables selon les besoins : autant d'atouts qui ne pouvaient que séduire les visiteurs du salon Mobility Solutions Show qui s'est déroulé à Toulouse les 30 et 31 mai dernier. Une présence en Occitanie qui est particulièrement chargée de sens pour Pragma Mobility puisqu'elle a dévoilé ses ambitions de déploiement dans toute la région. Stratégique et ambitieux, celui-ci va commencer cette année par Toulouse et Montpellier.

TARBES D'ICI 2027

Une politique de croissance qui va de pair avec l'extension du maillage territorial qui comprend d'ici 2025 Nîmes, Perpignan et Béziers. À terme, Tarbes, Rodez, Mende et Montauban devraient rejoindre la liste des villes où elle ambitionne de renforcer sa présence d'ici 2027. Des annonces dont Pierre Forté, président et fondateur de Pragma Mobility, s'est dit « particulièrement fier » : « La marque est en pleine croissance et nous sentons un réel intérêt autour de nos produits et de notre technologie. Notre plan de déploiement est en cohérence avec la mise en place de ZFE dans 43 villes d'ici 2025 et nous visons d'ici 2027 un objectif de 40 villes en France et 100 dans le monde ». Des nouveaux marchés qui vont de pair avec un catalogue de véhicules innovants que le Flor'Hy'An va intégrer dès l'automne, un vélo cargo triporteur fabriqué avec des matériaux de qualité supérieures. Conçu avec l'entreprise toulousaine Florian's Bike, il cible le marché des professionnels puisqu'il est pensé pour le transport du matériel et des marchandises. Une première série de 30 exemplaires sera disponible dès décembre. Il a été présenté lors du M2S ainsi que le Cargo Joker Mini, déjà disponible en précommande, qui vise lui les familles et les vélotaffeurs. Plus illustre pour le développement de l'hydrogène dans le ferroviaire, l'Occitanie va devoir compter avec l'entreprise basque. ■



PAUL CHÂTELET
Franchisé de l'établissement

EMIE LANSAC
Directrice d'Au Bureau

Tarbes **LE NOUVEAU RESTO, C'EST AU BUREAU**

Après 10 mois de travaux, le nouveau pub brasserie *Au Bureau* a ouvert ses portes et surtout ses tables à Tarbes le 8 juin. Au cœur du très festif quartier de l'Arsenal, cette nouvelle offre de restauration était très attendue. Dans un décor aux accents de pub londonien, 138 places assises et une terrasse de 98 places accueillent désormais les gourmands qui pourront trouver dans la carte printemps-été des Crispy Brioche, des Summer Tartine ainsi que ses célèbres burgers et fish'n'chips. L'enseigne, née en 1989, se développe en franchise depuis les années 2000 avec un vrai succès puisque sur les 184 établissements qu'elle compte, 171 sont franchisés. À Tarbes, c'est Paul Châtelet qui a relevé le défi, fort d'une expérience de 10 ans en restauration : « En grande partie à Londres et en Corse ainsi que dans des étoilés Michelin ». Avec Emie Lansac comme directrice, l'ouverture va de pair avec la création de 26 emplois.



Bagnères-de-Bigorre **PREMIER PRIX RÉGIONAL POUR O2**

L'an dernier, elle était récompensée d'une troisième place honorable mais cette année, c'est la bonne pour O2 qui repart des Trophées des services à la personne d'Occitanie avec le premier prix ! Ils ont pour but de valoriser ces métiers de proximité mais aussi les personnes qui les exercent, distinguée dans la catégorie « garde d'enfants », Albane de l'agence de Bagnères-de-Bigorre a mis en lumière le travail des intervenantes : « Il y avait 17 autres personnes dans cette catégorie, ça me fait plaisir d'être la première ». Gérée par Lucile Lepers, l'agence des Hautes-Pyrénées fait partie des 500 qui forment le réseau du leader des services à domicile qui propose des services sur-mesure, de l'entretien du linge à l'accompagnement des seniors. Avec 15 000 collaborateurs en 2022 et un CA de 274 millions d'euros, O2 mise sur le professionnalisme de ses intervenants et Albane en est un bel exemple.



Promotion du vin

Les sanctions en question

Par une décision du 5 mai dernier le Conseil d'État a une nouvelle fois estimé que la réglementation française relative aux sanctions prévues pour non-respect des conditions d'attributions des subventions aux promoteurs de vin était contraire au droit européen (CE, 5 mai 2023, n° 446778, C). Une décision qui devrait pousser le Gouvernement à réécrire les textes en la matière.

Par Nicolas TAQUET, avocat au Barreau de Pau

UNE POLITIQUE DE SUBVENTION EUROPÉENNES

La politique européenne en matière de soutien à la filière vin consiste principalement en l'octroi de subventions provenant de différents fonds européens : FEAGA (fonds européen agricole de garantie), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)... Naturellement, ces subventions provenant de fonds européens, c'est du côté de la réglementation européenne que se trouvent les principales conditions à leur octroi : règlement (CE) n° 479/2008 du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole et règle-

ment (CE) n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008. Ces conditions tiennent d'abord à la nature des projets financés (par ex. : construction, réhabilitation ou amélioration de tout ou partie de bâtiments d'un chai ; acquisition de matériel ; actions de promotion des produits vitivinicoles sur les marchés des pays tiers, distillation des sous-produits de la vinification...). La réglementation fixe également des conditions tenant à la réalisation des actions financées (d'abord et avant tout effectivité des actions financées, délais de réalisation ...). Ces textes laissent enfin le soin aux États membres de sanctionner les comportements irréguliers.

A portrait of Nicolas Taquet, a man with short brown hair and a light beard, wearing a light blue button-down shirt. He is standing with his arms crossed against a plain, light-colored background. The text 'NICOLAS TAQUET' is printed in white, uppercase letters to the left of his chest.

NICOLAS
TAQUET



LA GESTION FRANÇAISE DES SUBVENTIONS

Dans ce contexte de réglementation européenne, la politique nationale en la matière est naturellement « corsetée ». L'État a toutefois deux leviers d'action : d'une part il doit compléter la réglementation européenne en la précisant et d'autre part, c'est à lui que revient la gestion des aides.

En France, c'est donc l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), établissement public sous tutelle du ministère de l'Agriculture, qui est désigné par le Gouvernement pour gérer ces subventions européennes. Son rôle est prépondérant à tous les stades.

D'abord, il accorde les subventions après instruction des dossiers déposés. Si l'instruction des dossiers se fait au regard des conditions exposées dans la réglementation européenne, elle se fait également vis-à-vis de la législation nationale qui doit lui être conforme.

Ensuite, FranceAgriMer a pour mission de contrôler le bon respect des conditions d'octroi des subventions. Il peut ainsi opérer des contrôles sur pièces ou des contrôles sur place.

Enfin, en cas d'anomalie et de constat de violation de la réglementation, FranceAgriMer est chargé de sanctionner les exploitants ou négociants. Ces sanctions consistent le plus souvent en le remboursement des avances déjà perçues et parfois en des pénalités importantes. Ces sanctions s'opèrent via l'émission d'un titre de perception que le bénéficiaire de l'aide peut contester.

DES SANCTIONS NATIONALES CONTRAIRES AU DROIT EUROPÉEN

Les sanctions relatives aux actions de promotion dans les pays tiers sont prévues dans l'arrêté du 16 février 2009. Cet arrêté prévoit que lorsqu'un contrôle fait apparaître que le montant des subventions aurait dû être inférieur à ce qu'il a effectivement été, le montant de cette aide est finalement revu à la baisse par tranches : 5 %, 10 %, 25 % et 50 %. Lorsque le montant de l'aide a été calculé sur la base d'une fausse déclaration du bénéficiaire, l'aide est entièrement supprimée. Tous ces montants sont majorés des intérêts au taux légal.

Or, selon le Conseil d'État, ces sanctions sont calculées « selon une règle strictement arithmétique, exclusivement liée à la proportion du montant de l'aide dont le contrôle a révélé qu'il avait été indû-

ment perçu par rapport au montant de l'aide initialement retenu ». Problème : la juridiction estime que ce mode de calcul ne prend pas en compte « la nature et la gravité des irrégularités qui ont été commises » alors que la réglementation européenne en la matière prévoit justement que les sanctions doivent être « effectives, proportionnées et dissuasives » et que leur montant doit être fonction de « la nature et de la gravité de l'irrégularité, du bénéfice accordé ou de l'avantage reçu et du degré de responsabilité ».

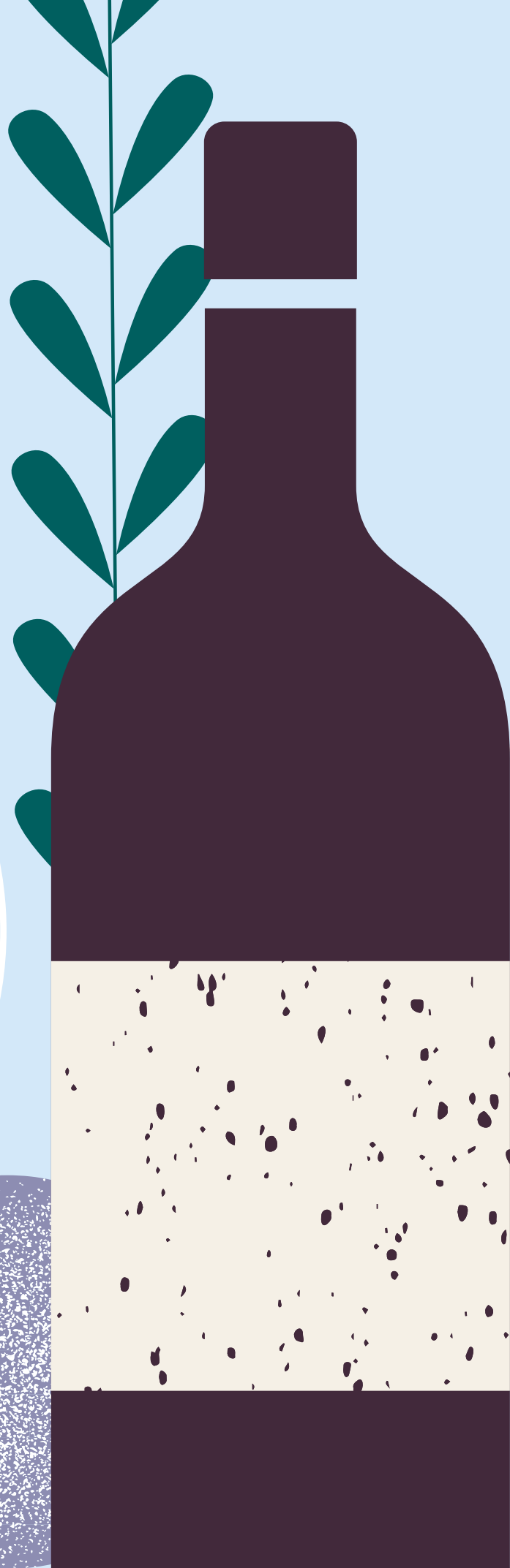
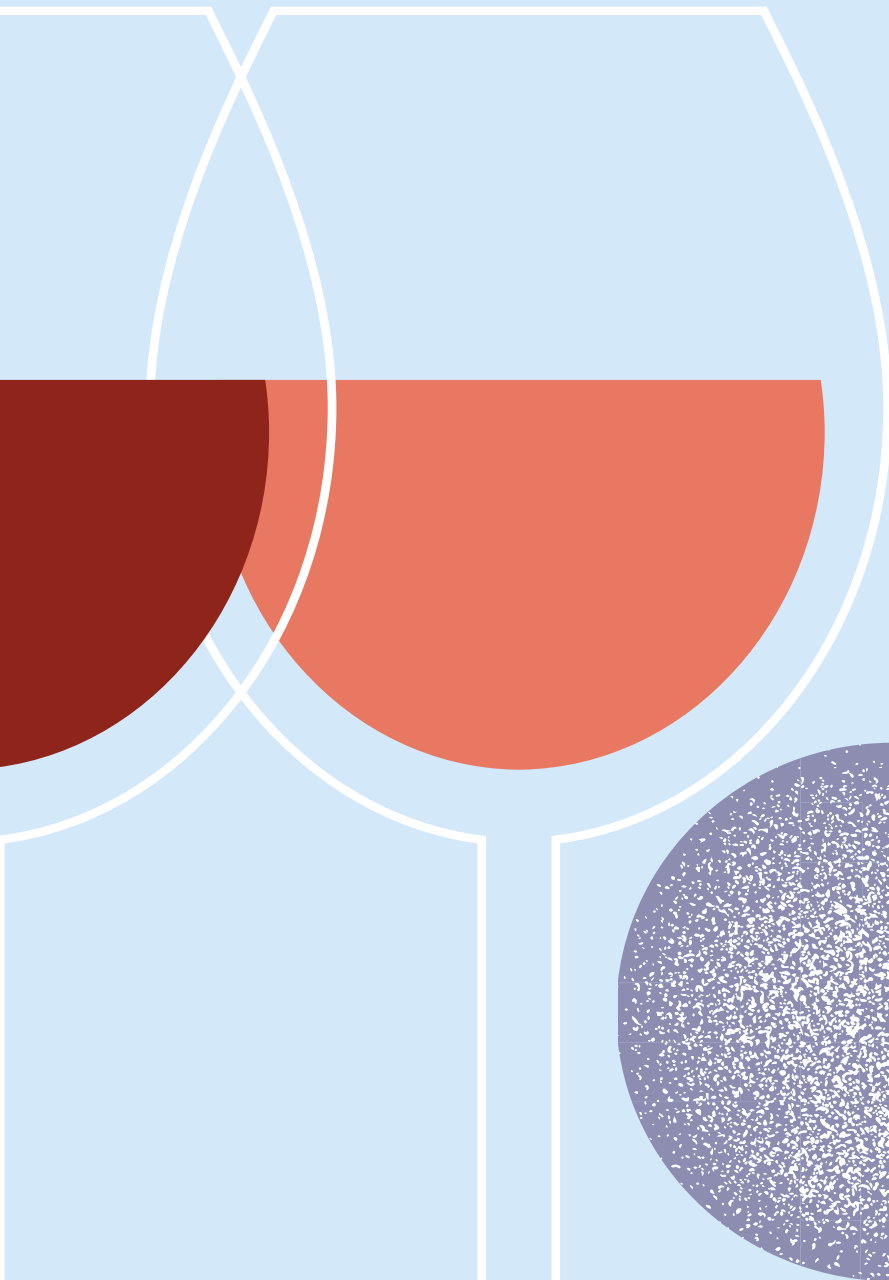
Ainsi, comme l'a jugé récemment la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans un litige similaire, lorsque FranceAgriMer ne prend pas en compte d'autres éléments que ces simple données arithmétiques, sa sanction doit nécessairement être annulée (CAA de Bordeaux, 5 octobre 2021, n° 20BX01765).

“ Dans ce contexte de réglementation européenne, la politique nationale est naturellement « corsetée » ”



“ Selon le Conseil d’État,
ces sanctions sont
calculées « selon une
règle strictement
arithmétique » ”

Cette décision de la plus haute juridiction administrative française n’est pas neuve (précédent : CE, 10 mars 2020, n° 420244, B). Elle devrait donc pousser le Gouvernement à revoir ses règles qui déterminent le montant des sanctions. ■



Cap sur l'industrie verte

Le projet de loi « Industrie verte » vise à déclencher 23 milliards d'investissements sur le territoire, d'ici à 2030. Il s'appuie sur des dispositifs existants, comme « France 2030 » et promet de simplifier les démarches pour les entrepreneurs et de développer la formation. Sur fond de concurrence mondiale.

Par Anne DAUBRÉE

Les ambitions sont affichées. Le 16 mai, à Bercy, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, dévoilaient les grandes lignes du projet de loi « Industrie verte ». Ce dernier, présenté le même jour en Conseil des ministres, sera discuté à partir du 19 juin au Sénat, puis mi-juillet à l'Assemblée.

DEUX STRATÉGIES COMPLÉMENTAIRES

L'arsenal des mesures prévues s'articule autour de deux stratégies « complémentaires », selon Bruno Le Maire. Il s'agit, d'une part, de décarboner l'industrie existante et d'autre part, de développer plusieurs technologies vertes sélectionnées, dites « big five » : pompes à chaleur, éolien, photovoltaïque, hydrogène vert, batteries. « Arrêtons de nous disperser », commente le ministre.

Pour favoriser le développement des projets industriels, le texte vise à lever plusieurs freins existants, à commencer par ceux liés au foncier. « Beaucoup de projets ont échoué car nous n'avons pas trouvé de foncier », avance Bruno Le Maire. À ce titre, le projet contient plusieurs mesures. La première prévoit de pré-aménager et pré-équiper 50 sites (éventuelle dépollution comprise) pour les mettre à disposition des entreprises intéressées. L'opération concerne 2 000 hectares environ et sera financée par la Banque des Territoires (un milliard d'euros d'ici 2027) dans le cadre du plan « France 2030 ».

Deuxième mesure, la division par deux des délais concernant les démarches nécessaires pour l'ouverture ou l'agrandissement d'un site. Il s'agit d'un enjeu de concurrence, vis-à-vis de l'Allemagne, par exemple. D'après Bercy, ce délai est actuellement de 17 mois pour la France et 9 mois pour l'Allemagne sur laquelle le gouvernement entend donc s'aligner. Troisième mesure concernant le foncier : la créance environnementale sera relevée au rang de celles privilégiées. Une manière de « financer la dépollution aux frais des entreprises », décrypte Bruno Le Maire. D'après Bercy, cela



“ Nous n’avons pas à rougir de la comparaison avec les USA ”

devrait permettre de récupérer environ le quart des sommes nécessaires à la dépollution. Quatrième mesure, enfin, le texte prévoit la création de projets industriels « d'intérêt national majeur » (comme une gigafactory) pour lesquels l'État pourra agir par décret. La procédure prévoit une mise en compatibilité plus rapide des documents locaux d'urbanisme et ceux de la planification régionale, des procédures de raccordement électrique accélérées, un permis de construire délivré par l'État... « Nous assumons cette procédure d'exception qui doit permettre d'attirer les plus grands investissements », avance le ministre de l'Économie.

Par ailleurs, le texte comporte également une série de mesures destinées à développer les formations, les qualifications des ingénieurs... Il en manque 54 000 dans le champ de l'industrie et de l'informatique à horizon 2030, d'après Bercy. Il s'agit donc d'augmenter de près du quart les places en écoles des Mines télécoms, de féminiser les recrues, mais aussi d'ouvrir des places supplémentaires dans les IUT, les licences professionnelles, les formations en master, la formation continue...

LA DIFFICILE ÉQUATION DU FINANCEMENT

À l'heure où le « quoi qu'il en coûte » est officiellement banni, Bercy entend utiliser tous les moyens possibles pour financer le projet sans engager de dépenses supplémentaires pour l'État. Pour soutenir le développement des « big five », le crédit d'impôt « investissements industries vertes » est mis en place. Il s'agit d'une nouvelle possibilité de financement conçue par l'Europe, en réponse au plan de subventions américain, l'IRA (Inflation Reduction Act). Cette mesure devrait coûter 500 millions d'euros par an. En regard, Bercy prévoit des mesures qui devraient permettre de compenser la dépense. Avec en tête, l'alourdissement du malus automobile. Il sera déplafonné (il est aujourd'hui plafonné à 50 % du prix du véhicule). En outre, ses critères, sur la masse et les émissions de CO₂, seront révisés. D'autres mesures seront examinées pour essayer de réduire les dépenses fiscales dites « brunes » (défavorables à l'environnement).

En ce qui concerne le soutien à la décarbonation des industries existantes, plusieurs types d'aides sont prévues. En fait, Bpifrance, la banque publique d'investissement, dispose déjà d'un programme d'aides qui s'adresse aux TPE, PME et ETI industrielles, financé à hauteur de 2,3 milliards d'euros annuels. Garanties vertes, prêts verts, subventions, programmes d'accompagnements... L'ensemble des aides devraient être conditionnées au fait que les entreprises mesurent leur impact environnemental. Par ailleurs, « il est impératif que le financement ne repose pas seulement sur les deniers publics », ajoute Bruno Le Maire. L'épargne privée est attendue à hauteur de 5 milliards d'euros au total. L'essentiel (4 milliards) devraient provenir de l'assurance-vie ou de l'épargne retraite. Un nouveau produit d'épargne devrait drainer 1 milliard supplémentaire : le « plan d'épargne avenir climat », qui pourra être ouvert à la naissance de l'enfant et jusqu'à ses 18 ans. Les sommes sont bloquées jusqu'à la majorité du titulaire, avec une rémunération normalement supérieure à celle du livret A, un niveau de sécurité comparable, et des conditions fiscales très avantageuses.

Au total, le plan français, une paille par rapport au plan américain (environ 370 milliards de dollars) ? « Nous n'avons pas à rougir de la comparaison avec les USA », estime Bruno Le Maire, rappelant qu'il faut également tenir compte des investissements réalisés dans le cadre de « France 2030 » ou des 7 milliards d'euros du crédit impôt recherche... Quoi qu'il en soit, au total, selon Bercy, ces mesures devraient engendrer 23 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030 et 40 000 emplois directs. Par ailleurs, à la même échéance, ces mesures devraient permettre de réduire de 41,5 millions de tonnes équivalents CO₂ l'empreinte carbone de la France. Cela correspond à environ 1 % de l'empreinte carbone du pays, et à au moins 3 % des émissions associées à la demande finale intérieure de biens manufacturés. Le crédit d'impôt serait de très loin la mesure la plus impactante (baisse estimée de 34,6 millions de tonnes entre 2024 et 2030). ■

Mobilisation pour les saisonniers

Un « plan saisonniers » sur trois ans, pour faire face à la pénurie de candidats. La feuille de route présentée par le gouvernement s'articule autour de trois axes : l'accompagnement, la formation et le logement. Décryptage.

Par Charlotte de SAINTIGNON

Pas moins de 65 000 postes de saisonniers n'ont pas pu être pourvus faute de candidats dans le secteur de l'hôtellerie-restauration sur la saison estivale 2022 et hivernale 2022-2023, signale le gouvernement. Face à la pénurie de travailleurs saisonniers qui pénalise ce secteur et celui du tourisme, le gouvernement a présenté 15 engagements pour améliorer leur recrutement. Avec ce plan, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion, espère « réduire les

emplois vacants du tourisme et donner à la France les conditions et les moyens de garder son rang de première destination touristique au monde ». Main dans la main avec Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, il s'est fixé pour objectif d'aider les entreprises de ces secteurs à recruter et former pour fidéliser leurs salariés et faciliter l'offre de logements temporaires.



“ Recruter 10 000 demandeurs d'emploi dans les métiers du tourisme ”

Dans le détail, la feuille de route, qui a vocation à s'enrichir dans les trois prochaines années dans le cadre du Comité de filière du tourisme et de bilans périodiques, s'articule autour de trois axes : mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers ; recruter et former plus efficacement, y compris en intersaison ; et faciliter leur logement.

ACCOMPAGNER VIA DES GUICHETS SAISONNIERS

Premier axe, l'accompagnement via le déploiement de guichets saisonniers destinés à faciliter leurs démarches, en matière de logement ou de mobilité, par exemple. Ces guichets visent ainsi à « aiguiller leurs démarches dans différents domaines de leur vie personnelle, administrative et professionnelle ». Objectif, doubler leur nombre d'ici 2025, pour arriver à une centaine de guichets sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement compte également pérenniser la semaine des métiers du tourisme, dont la première édition a eu lieu en avril dernier, dans le but d'accroître l'attractivité de ces métiers et de susciter des vocations.

Deuxième axe, recruter et former plus efficacement. Le gouvernement souhaite que les entreprises touristiques systématisent le dépôt des offres d'emplois saisonniers auprès de Pôle Emploi, via la plateforme Internet « Immersion facilitée » qui regroupe les offres disponibles. Celle-ci permet aux entreprises « d'accueillir des candidats potentiels et leur permettre de découvrir la réalité d'un métier, son quotidien, ses avantages et ses exigences [...] développer plus largement les mises en situation qui sont l'un des meilleurs moyens de découvrir et de pratiquer un métier, afin

de mieux l'appréhender ». Objectif, atteindre 21 000 entreprises inscrites. Par ailleurs, les différentes plateformes d'emplois vont se partager les CV, via notamment la nouvelle plateforme « monCVnum.fr », cocrée par Pôle Emploi, les services de l'État et les branches professionnelles.

FIDÉLISER D'UNE SAISON À L'AUTRE

Pour accompagner les saisonniers dans leur recherche d'emploi ou de formation en période « hors saison », Pôle emploi et les missions locales organiseront des réunions destinées à « informer les saisonniers, avant la fin de chaque saison, des solutions d'emploi ou de formation disponibles pendant l'intersaison ». Afin de leur assurer une activité tout au long de l'année, Pôle Emploi leur proposera des solutions d'emploi, notamment via le développement d'opportunités de contrats « complémentaires » avec d'autres secteurs soumis également à de fortes tensions de recrutement, comme la restauration collective.

Autre engagement, accompagner les employeurs dans la fidélisation des saisonniers d'une année sur l'autre en les informant sur les bonnes pratiques – promesses d'embauche, accès facilité à un logement à prix raisonnable, négociations sur l'organisation du temps de travail, etc.

En termes de formation, l'État a pour ambition d'accroître l'effort en faveur des saisonniers, via des formations courtes (35 à 70 heures contre une centaine d'heures habituellement) pour les personnes sans prérequis, mais aussi favoriser les évolutions de carrière. Objectif fixé par le gouvernement, recruter 10 000 demandeurs d'emploi

dans les métiers du tourisme, en les formant sous des formats courts, sur les trois années 2023-2025 et élargir ainsi le vivier de candidats. Pour y parvenir, il a prévu de fléchir 10 millions d'euros supplémentaires par an, « sous réserve des crédits obtenus en loi de Finances sur le FNE-formation en 2024 et en 2025 », indique-t-il.

ENCOURAGER LE LOGEMENT

Dernier axe, encourager l'offre de logement pour les saisonniers. Là encore, plusieurs mesures vont être prises. Tout d'abord, la création d'une plateforme recensant les offres de logements pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux dans le but d'accroître la visibilité des offres existantes. Ensuite, l'ouverture de chambres dans les internats scolaires et universitaires à la location pour les saisonniers, pendant la période estivale. Objectif : ouvrir 6 000 logements au sein des internats scolaires et universitaires, d'ici 2025. L'État souhaite par ailleurs encourager les propriétaires privés à mettre en location leur logement au profit des travailleurs saisonniers, via une exonération de l'impôt sur le revenu. « Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat de nos compatriotes, cette mesure peut offrir un logement pour les travailleurs et un complément de revenu net pour les propriétaires », explique Olivier Klein. Autres pistes évoquées : l'encouragement des agréments de résidences et de logements relevant de l'article 109 loi ÉLAN pour les jeunes saisonniers dans les zones touristiques, l'accompagnement des dispositifs existants de mobilisation de logements du parc social, l'extension de la garantie d'État « Visale » aux saisonniers, l'évaluation et l'amélioration du bail mobilité à leur profit. Ou encore la poursuite d'une logique d'expérimentations et la création de nouvelles solutions sur les zones touristiques, comme la mise en place des logements modulaires déplaçables. ■

La France attire touj

En 2022, la France est toujours en tête des pays européens qui attirent les investissements étrangers, notamment pour les projets industriels et de recherche et développement, d'après le baromètre du cabinet EY. La tendance est positive, mais la politique américaine qui vise à attirer les investisseurs étrangers sur son sol pourrait sérieusement la remettre en cause.

Par Anne DAUBRÉE

Les Pfizer, Skyborn, Interstellar Lab... Au total, les 28 annonces d'investissements étrangers en France annoncées lors du 6^e sommet Choose France, organisé le 15 mai, sous l'égide du président de la République pour attirer les investisseurs importants, pèsent 13 milliards d'euros et 8 000 emplois. Les chiffres confirment la tendance constatée en 2022. L'an dernier, l'Hexagone est arrivé en tête du classement européen des destinations d'accueil des investissements directs étrangers (IDE), pour la quatrième année consécutive, selon le baromètre de l'attractivité du cabinet EY. 1 259 nouveaux projets ont été recensés, soit 3 % de plus qu'en 2021. L'enjeu est de taille : les 16 800 entreprises à capitaux étrangers implantées en France emploient 2,2 millions de personnes (13 % de l'emploi salarié) et contribuent à environ 20 % du PIB, 25 % de la R&D privée et 35 % des exportations industrielles.

Autre constat, en 2022, la France a creusé l'écart avec ses deux concurrents principaux : le Royaume-Uni (929 projets, - 6 %) et l'Allemagne (832 projets, - 1 %). Et la suprématie française concerne plusieurs domaines : le pays reste en tête du classement pour les implantations et extensions d'usine avec 547 projets, très loin devant la Turquie (256 projets) et le Royaume-Uni (175 projets). L'Hexagone reste aussi la principale terre d'accueil des investissements de R&D (144 en 2022, + 8 % sur un an), en raison notamment de sa politique d'incitation à l'innovation symbolisée

par le crédit impôt recherche (CIR). Dans ce domaine suivent le Royaume-Uni (127 projets, + 14 %), l'Allemagne (52, - 31 %) et le Portugal (39, - 7 %).

Et des territoires très différents tirent profit de cette tendance : près d'un projet sur deux concerne des zones rurales ou des agglomérations moyennes de moins de 200 000 habitants. Et pour la première fois depuis la mise en place du baromètre, l'Île-de-France prend la tête du classement des régions européennes les plus attractives, devant le Grand Londres. Pour l'avenir, « la volonté d'investir en France reste solide, même si ce désir s'atténue. En 2022, 61 % des dirigeants internationaux interrogés envisageaient de s'implanter en France, en 2023 », note l'étude. Parmi leurs motivations, la disponibilité d'une énergie décarbonée, une main-d'œuvre qualifiée et la qualité de vie.

IMPOSSIBLE ATTRACTIVITÉ NATIONALE SANS ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE

La performance française de l'année 2022 tient à des dynamiques diverses. L'attractivité du pays « est le fruit des vagues successives de réformes qui se sont enchaînées depuis 2007 », d'après l'étude. S'y ajoute la capacité récente de la France à « persuader des centaines d'entreprises et entrepreneurs du monde entier de miser sur elle pour dessiner le monde de demain » (industrie décarbonée, énergie, santé, innovation...). Dans l'industrie, le nombre de projets à impact environnemental a augmenté ces cinq dernières années. Et le mouvement devrait s'accroître : les dirigeants étrangers interrogés prévoient de dédier une part significative de leurs futurs investissements à la réduction de leurs émissions de CO₂.

À l'inverse, plusieurs faiblesses de la France pourraient se révéler problématiques pour l'avenir. Ainsi, 65 % des projets y sont des extensions, Allemagne et Royaume-Uni parvenant à mieux attirer de nouveaux entrants (venus des États-Unis ou de l'Asie). Deuxième difficulté, le nombre d'emplois portés par les entreprises étrangères en 2022 a baissé de 15 % pour atteindre 38 100 emplois. Les projets en France

“ La volonté d'investir en France reste solide ”

ours les investisseurs

créent moins d'emplois qu'en Allemagne. Autres faiblesses constatées, une moins bonne performance que le Royaume-Uni pour les centres de décision, une pénurie de foncier et des lourdeurs administratives qui entravent certains projets (logistique, notamment).

Mais surtout, l'une des dynamiques sur lesquelles repose la performance relative de la France en 2022 pourrait se révéler contre-productive pour l'avenir : il s'agit des difficultés rencontrées par ses principaux concurrents, Royaume-Uni (Brexit) et Allemagne (pénurie de talents, renouvellement

du mix énergétique...). Or, l'Europe entière partage un même sujet de préoccupation : le spectre des « délocalisations énergétiques », avec la concurrence des États-Unis, boostée par l'Inflation Reduction Act, même si, pour l'instant, le nombre de projets détournés reste limité. « Les prochains mois seront décisifs », pointe l'étude. Et déjà, la capacité européenne à attirer des IDE a été durement affectée en 2022, avec une croissance de 1 % seulement l'année dernière. Une situation, qui, à terme, ne peut que se révéler délétère pour chacun de ses États membres, France comprise. ■



Les experts-comptables aux avant-postes

Résilience des entreprises françaises, enjeux de la digitalisation et de la durabilité pour les TPE-PME, difficultés rencontrées avec le guichet unique... Le point sur plusieurs sujets d'actualité avec la présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Cécile de Saint Michel, auditionnée au Sénat.

Par Miren LARTIGUE

A lors que le pays connaît des crises successives depuis 2020, « les entreprises françaises ont montré une forte résilience, avec le soutien sans faille de l'État », a déclaré la présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC), Cécile de Saint Michel, lors de son audition par la Délégation aux entreprises du Sénat, le 4 mai dernier. « Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas eu de casse mais, globalement, le mur de la dette annoncé et le nombre de défaillances d'entreprise prédit ne sont pas au rendez-vous ».

« NOUS SOMMES BIEN LOIN D'UNE DÉFAILLANCE GÉNÉRALISÉE »

Avec des niveaux de défaillances inférieurs en 2022 à ceux de 2019, et des niveaux pour 2023 proches de ceux de 2019, « nous sommes bien loin de ce que certains, pessimistes, appelleraient une défaillance généralisée », a-t-elle poursuivi, avant de présenter d'autres chiffres qui illustrent le dynamisme actuel de l'économie française. « En 2022, le chiffre d'affaires des TPE et PME françaises a augmenté de 9,5 % par rapport à 2021 et de 12,6 % par rapport à 2019, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 4 %. » Même si ce taux moyen masque des disparités géographiques et sectorielles et doit être corrigé de l'inflation, « il est difficile de parler de récession, même s'il ne faut pas éluder les difficultés rencontrées par les entreprises, qu'elles soient derrière nous, avec la crise Covid, ou actuelles, avec la crise énergétique et le contexte inflationniste ».

“ D'ici à 2025, près de 30 000 postes seraient à pourvoir dans les métiers de l'expertise-comptable ”

DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES

Dernièrement, la profession d'expert-comptable s'est d'ailleurs mobilisée sur le terrain des aides déployées par le gouvernement pour faire à face à l'alourdissement de la facture énergétique. « Ces aides ont souvent pu être complexes à mettre en œuvre ou concernent peu d'entreprises du fait des conditions d'éligibilité parfois trop strictes. C'est la raison pour laquelle nous avons alerté notre ministère de tutelle et proposé des amendements à ces dispositifs pour que plus d'entreprises puissent en bénéficier et de manière plus simple. »

LES TPE ET PME, CIBLES DES CYBERCRIMINELS

Avec la digitalisation, les entreprises françaises sont actuellement confrontées à plusieurs défis. Et, en premier lieu, aux cyberattaques, dont la fréquence a explosé ces derniers mois. « Une entreprise sur deux déclare avoir été victime d'une cyberattaque et en avoir subi les conséquences » et « 60 % des



CÉCILE DE SAINT MICHEL

présidente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

victimes de cyberattaques sont des TPE-PME », a précisé la présidente du CSOEC. Perte de données, indisponibilité des systèmes informatiques, arrêt de la production, perte de chiffre d'affaires... Les chiffres étant basés sur le nombre des cyberattaques signalées, « cela signifie qu'elles sont beaucoup plus nombreuses ».

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LES TPE ET PME PAS ENCORE PRÊTES

En matière de digitalisation, la profession d'expert-comptable « est aujourd'hui équipée pour accompagner ses clients sur ces sujets, analyser leur sécurité numérique et les aider à se créer une identité numérique ». Elle va notamment accompagner le déploiement de la facturation électronique, qui va concerner toutes les entreprises à compter du 1^{er} juillet 2024. Or, pour l'heure, « seule une entreprise sur trois aurait commencé une démarche de mise en place de la facture électronique. Les TPE et PME françaises ne sont pas encore prêtes opérationnellement, mais vous pouvez compter sur les experts-comptables pour qu'elles soient au rendez-vous ».

DURABILITÉ ET REPORTING EXTRA-FINANCIER

Autre grand défi pour les entreprises : la durabilité. Un terrain sur lequel « notre rôle est primordial », a expliqué la représentante des experts-comptables. Identification des aides, décarbonation de l'activité, économie d'énergie, amélioration de la chaîne d'approvisionnement, optimisation de la gestion des déchets... Sans oublier les nouvelles obligations de reporting extra-financier prévues par la future directive européenne. « Nous serons en mesure de vérifier la fiabilité des informations extra-financières et de les intégrer dans les comptes annuels. »

HARO SUR LE GUICHET UNIQUE

Interrogée sur les principales difficultés que rencontre la profession aujourd'hui, Cécile de Saint Michel n'a pas mâché ses mots à propos des dysfonctionnements du guichet unique des entreprises, depuis le début de l'année. « C'est un vrai frein à l'activité, aujourd'hui », a-t-elle déclaré, en pointant « les effets collatéraux désastreux d'un système défaillant ». Elle a aussi déploré le fait que les experts-comptables n'ont pas été associés à la conception de cette plateforme, alors qu'ils en sont les principaux utilisateurs. Résultat : « on passe un temps fou sur ce guichet à faire défiler des pages et des pages pour enregistrer trois informations... »

L'état des lieux qu'elle a dressé de la situation actuelle est assez inquiétant dans la mesure où l'échéance fixée par le ministère de l'Économie pour résoudre tous les dysfonctionnements, initialement prévue fin mars, a été repoussée à fin juin. « Les créations [d'entreprises], ça fonctionne à peu près bien. Les modifications et cessations, c'est toujours très compliqué. Quant aux dépôts des comptes, environ 95% sont refusés par les greffes aujourd'hui. » Or, « si on n'est pas en mesure de déposer les comptes annuels sur la période de juin-juillet, on risque d'avoir, à l'automne, des ruptures de crédit pour les entreprises ».

UN MANQUE CRIANT DE NOUVELLES RECRUES

Enfin, l'autre grand défi auquel est actuellement confrontée la profession est le manque d'effectifs. « D'ici à 2025, près de 30 000 postes seraient à pourvoir dans les métiers de l'expertise-comptable. Les cabinets peinent à trouver de nouvelles recrues à cause d'une attractivité fragile. La profession comptable souffre d'une mauvaise image, injustifiée au regard de la richesse des missions et de l'utilité qui est la nôtre. » Un chantier sur lequel le CSOEC, qui représente environ 21 000 professionnels, et sa présidente, élue en décembre dernier, vont continuer de s'investir. ■



Magnificat

LE PRÊTRE ÉTAIT UNE FEMME

Charlotte Rivière, chancelière du diocèse de Paris, est appelée d'urgence au chevet du père Foucher qui vient de décéder. Elle apprend alors, sidérée, qu'il n'était pas un homme, comme tout le monde, ou presque, l'a cru pendant des décennies. Malgré les réserves de son supérieur, M^{gr} Mevel, pressé d'étouffer cette histoire gênante, Charlotte est déterminée à comprendre qui était cette personne et comment elle a pu garder son secret aussi longtemps... Le roman *Des femmes en noir* interrogeait la place des femmes au sein de l'institution catholique à travers cette histoire crédible mais probablement totalement fictive, comme le précise la réalisatrice qui tenait par ailleurs à creuser ces questions frontalement certes, mais avec respect :

« Anne-Isabelle Lacassagne a totalement imaginé cette histoire mais après tout, les femmes se sont, au fil des siècles, grimées en homme pour être médecin, avocat, professeur. Il est donc fort probable qu'un

tel cas se soit présenté dans la réalité. Les femmes en Occident, même s'il reste des progrès à faire, peuvent aujourd'hui exercer tous les métiers à l'exception de la prêtrise, qui reste le dernier bastion. En 1994, Jean-Paul II a même opposé un « non éternel » à l'ordination des femmes prêtres. Ça, c'était formidable d'un point de vue dramatique. Raconter cette transgression, c'était raconter une héroïne qui fait fi de cette interdiction pour vivre pleinement son appel. »

Karin Viard incarne un bon petit soldat de l'institution catholique qui, dans un premier temps, obéit scrupuleusement aux instructions de son évêque, comme faire incinérer le corps du délit, avant de se montrer pugnace dans son investigation. Lui s'enorgueillit de l'avoir placée à un poste si élevé mais s'inquiète lorsqu'il a peur que l'Église ne soit éclaboussée par un nouveau scandale. François Berléand



**En salle
le 21 juin**

Un film de Virginie Sauveur
Avec Karin Viard, François
Berléand, Maxime Bergeron
Drame, Policier

© D.R.

est parfait de duplicité, les pressions qu'il exerce sur sa subordonnée montrant bien que leur lien qu'il prétend amical voire filial est en réalité un rapport de dominant à dominée. Son auxiliaire est encore plus zélé dans sa volonté d'étouffer dans l'œuf cette source d'embarras, allant jusqu'à mener une contre-enquête à charge sur le défunt, avec une hostilité évidente contre sa consœur. Le trop rare Patrick Catalifo est excellent lui aussi en homme de foi qui aurait été ravi d'agir durant l'Inquisition. Suivre cette femme (mais aussi ces deux hommes) permet de pénétrer dans des arcanes méconnus :

« Je voulais désacraliser les hommes d'église. Même s'ils ont le pouvoir extraordinaire d'envoyer les gens au Paradis, ils restent des hommes ! Au début, l'évêque fait du tai-chi parce qu'il a mal au dos, nous voyons aussi des prises de bec qui rappellent des disputes de bureau. Je voulais filmer les prêtres ailleurs que derrière un autel et rappeler l'importance de la présence des femmes au sein de l'institution. Elles occupent des postes-clef, mais en bas de l'échelle et n'ont pas accès au sommet de la hiérarchie. Nous nous sommes beaucoup documentés en écrivant. J'ai fait lire le scénario à des personnes qui travaillent au sein de paroisses. Anne-Isabelle Lacassagne a elle-même un ami évêque qui nous a énormément soutenus. Ça a été très précieux pour me donner la légitimité à faire ce film. Notre but n'était vraiment pas d'attaquer l'Église. Si je peux être un levier pour ouvrir le débat sur l'ordination des femmes prêtres, j'en serais très fière et heureuse, mais il fallait que le film soit le plus respectueux possible de la réalité de l'Église. »

Les questionnements sociétaux et psychologiques sont traités de façon prenante, avec des révélations s'enchaînant dans un tempo de thriller bien calibré, jusqu'à cet autre secret, porté par Charlotte autour de l'identité du père de son fils adolescent.

« La Charlotte du livre ressemble exactement à la nôtre, mais mon scénariste et moi avons voulu l'approfondir en lui donnant une fêlure qui lui donne une dimension morale supplémentaire. »

C'est un élément un peu lourd mais utile donc pour expliquer comment elle a pu gravir les échelons et comment la bienveillance affichée de son supérieur est un leurre. Cet élément apparaît plus factice lorsque ce père disparu les mène vers une piste pour comprendre ce curé qui a gommé sa féminité afin de vivre une vocation qui lui était interdite en raison de son genre de naissance. Karin Viard était notamment intéressée par ces interrogations sur la religion et le genre :

« Je suis protestante mais pas croyante et je ne vais que rarement dans les églises. En revanche, j'aime la foi, le sacré, même si les interprétations ne sont pas toujours très intéressantes et que le dogme, c'est épouvantable. La question posée, à savoir l'Église doit-elle se moderniser, me semble totalement légitime. Il faut savoir s'adapter. Comme pour la contraception ou l'homosexualité, l'Église doit évoluer sur le célibat des prêtres. Et j'ai la plus grande ouverture d'esprit vis-à-vis de la transidentité. Ça doit être terrible de ne pas se sentir en adéquation avec son genre de naissance. » ■

L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat,
spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL.

HARCÈLEMENT MORAL

Il résulte des articles 2224 du Code civil et L. 1152-1 du Code du travail que, d'une part, est susceptible de caractériser un agissement de harcèlement moral un fait dont le salarié a connaissance, d'autre part, le point de départ du délai de prescription de l'action en réparation du harcèlement moral ne peut être postérieur à la date de cessation du contrat de travail. Pour la Cour de cassation, ne donne pas de base légale à sa décision la cour d'appel qui, pour écarter la fin de non-recevoir tirée de la prescription de la demande de dommages-intérêts au titre du harcèlement moral, retient que le dernier fait de harcèlement allégué par la salariée est constitué par une lettre de l'employeur datée du 16 octobre 2008, dernier jour du préavis, sans s'expliquer sur la date à laquelle la salariée a pris connaissance de cette lettre. (Cass soc., 19 avril 2023, pourvoi n° 21-24051)

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

Le juge judiciaire ne peut, sans violer le principe de séparation des pouvoirs, en l'état d'une autorisation administrative de licenciement devenue définitive, apprécier le caractère réel et sérieux du motif de licenciement au regard de la cause économique ou du respect par l'employeur de son obligation de reclassement. (Cass soc., 19 avril 2023, pourvoi n° 21-10133)

S'il appartient au juge, tenu de contrôler le caractère sérieux du motif économique du licenciement, de vérifier l'adéquation entre la situation économique de l'entreprise et les mesures affectant l'emploi ou le contrat de travail envisagées par l'employeur, il ne peut se substituer à ce dernier quant aux choix qu'il effectue dans la mise en oeuvre de la réorganisation. (Cass soc., 19 avril 2023, pourvoi n° 21-19814)

La rupture du contrat de travail résultant de l'acceptation par le salarié d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) doit avoir une cause économique réelle et sérieuse. L'employeur est en conséquence tenu d'énoncer

cette cause de la rupture, soit dans le document écrit d'information sur ce dispositif, remis obligatoirement au salarié concerné par le projet de licenciement, soit dans la lettre qu'il doit lui adresser, lorsque le délai de réponse expire après le délai d'envoi de la lettre de licenciement imposé par les articles L. 1233-15 et L. 1233-39 du Code du travail. Ou encore, lorsqu'il n'est pas possible à l'employeur d'envoyer cette lettre avant l'acceptation par le salarié du CSP, dans tout autre document écrit, porté à sa connaissance au plus tard au moment de son acceptation. À défaut, la rupture est dépourvue de cause réelle et sérieuse. (Cass soc., 19 avril 2023, pourvoi n° 22-11304)

DÉBAUCHAGE

Une société s'était livrée à un débauchage massif des salariés de son concurrent : elle avait contacté la moitié de l'effectif total (11/22 salariés) de ce dernier. Quand bien même ces salariés concernés avaient été déliés de leur engagement de non-concurrence, ce débauchage massif était contraire aux usages loyaux du commerce. (Cass com., 13 avril 2023, pourvoi n° 22-12808)

OCCUPATION PROFESSIONNELLE DU DOMICILE

Si le salarié, qui n'est tenu ni d'accepter de travailler à son domicile, ni d'y installer ses dossiers et ses instruments de travail, accède à la demande de son employeur, celui-ci doit l'indemniser de cette sujétion particulière, ainsi que des frais engendrés par l'occupation à titre professionnel du domicile. En outre, le salarié peut prétendre à une indemnité au titre de l'occupation de son domicile à des fins professionnelles, dès lors qu'un local professionnel n'est pas mis effectivement à sa disposition. Le choix du salarié de travailler, en partie, depuis son domicile ne saurait être considéré comme une sujétion imposée par l'employeur et aucune indemnité n'est donc due à ce titre. (Paris, 16 mars 2023, RG n° 19/09614).

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.vie-economique.com

**LA VIE
ÉCONOMIQUE**
DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de MÉZOS

Demandeur : SAS Centrale photovoltaïque de Sallebert Représentée par Monsieur Thibault VEYSSIERE-POMOT 100 esplanade du Général De Gaulle, Coeur Défense, Tour B, 92400 Courbevoie

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du lundi 3 juillet 2023 à 08 h 30 au jeudi 3 août 2023 à 17 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Monsieur Philippe LAFITTE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Guénaëlle GUÉGAN en qualité de suppléante, par décision n° E23000045/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 23 mai 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 ;

- Sur un poste informatique : à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 3 juillet 2023 à 08 h 30 au jeudi 3 août 2023 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique - 1 avenue du Born 40170 Mézos.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le jeudi 3 août 2023 à 17 h. Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV MEZOS)».

Monsieur Philippe LAFITTE recevra le public à la mairie de Mézos aux dates et heures suivantes : **jeudi 6 juillet 2023 de 08 h 30 à 12 h 30 - mercredi 12 juillet 2023 de 08 h 30 à 12 h 30 - mardi 25 juillet 2023 de 14 h à 17 h - jeudi 3 août 2023 de 14 h à 17 h**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la SAS Centrale photovoltaïque de Sallebert, représentée par Monsieur Thibault VEYSSIERE-POMOT 100 esplanade du Général de Gaulle, Coeur Défense, Tour B, 92400 Courbevoie - 06 23 69 52 19 - marlene.potee@edf-re.fr.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Mézos, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23VE05310

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS



Lempereur & Associés



SCI JEANNOT
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, Impasse Panoxyl
24290 MONTIGNAC LASCAUX

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP à MONTIGNAC LASCAUX (24) du 08/06/2023, constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI JEANNOT
Siège social : 5, Impasse Panoxyl
24290 MONTIGNAC LASCAUX

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ou ensembles immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Thomas MOMBESCOT, 5, Impasse Panoxyl - 24290 MONTIGNAC LASCAUX

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par décision extraordinaire des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis
La Gérance

L23VE05193



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date du 12/06/23, il a été constitué une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : **LA TENTATION**
- Siège social : 382 route de la Garde, 24260 LÉ BUGUE

- Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Durée : 99 ans

Capital : 20 000 euros divisés en MILLE (20 000) parts d'un euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées par apports en nature ;

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Gérants :

o Monsieur Sébastien JEANNAUD, né le 01/09/73 à PERIGUEUX (24), de nationalité française, domicilié 382 route de la Garde, 24260 LE BUGUE, nommé pour une durée indéterminée ;

o Monsieur Jérôme CHALARD, né le 11/07/73 à BERGERAC (24), de nationalité française, domicilié Le Rouquet, 24480 ALLES-SUR-DORDOGNE, nommé pour une durée indéterminée ;

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bergerac,

Pour avis,

L23VE05318

Avis de constitution

Par acte SSP signé électroniquement le 13.06.2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GARAGE DU PERIGORD

Forme : SAS.

Capital : 80 000 €.

Siège : 4 Route Jacques Brel, Malivert, Niversac, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Objet : l'entretien, la réparation, la remise en état, la mécanique, la carrosserie, la tôlerie, la peinture, le dépannage d'automobiles, de motocycles, cyclomoteurs, et plus généralement tous véhicules et engins à moteurs ; la vente de pièces détachées d'automobiles, motocycles et cyclomoteurs, et plus généralement tous véhicules et engins à moteurs ; le négoce de véhicules neufs et d'occasion.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires.

Président : M. Romain HENRY, 15 Impasse Paul Celan - 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE.

Immatriculation : au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis.

L23VE05326



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 07/06/2023, il a été constitué une SAS dénommée : **C&M TRANSPORT** Siège social : 11, rue Daude Lagrave 24520 MOULEYDIER Capital : 10000 € Objet social : Transport routier de marchandises à titre onéreux pour le compte d'autrui au moyen de véhicules motorisés dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes (y compris véhicules de moins de 4 roues (scooter, moto, mobylette, triporteur, etc.) Président : Mme FLEURIE Cindy demeurant 11, rue Daude Lagrave 24520 MOULEYDIER élu pour une durée illimitée Directeur Général : M AICHOUBA Mehdi demeurant 18, rue de l'école 24520 MOULEYDIER Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Agrément pour toute cession entre vifs et pour cause de mort Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

L23VE05333

Par acte sous seing privé en date du 10/05/2023 il a été constitué une SASU dénommée : **DS STUDIO**. Siège social : 7bis, route du Roc 24230 LAMOTHE-MONTRAVEL Capital : 1000 € Objet Social : - Conseil en agencement et design d'espace, intérieurs et extérieurs, en décoration intérieure, design de mobilier et d'agencement sur mesure Président : Mme CHEKINA Olga demeurant 7bis route du Roc 24230 LAMOTHE-MONTRAVEL Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC

L23VE05334

Avis de constitution d'une SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Juin 2023 il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : **MOR1**

Le nom commercial de la société est : HOTEL LE RELAX

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 44 Route de Lyon 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Objet : La société a pour objet : - Hôtel, café, brasserie, restaurant, snack, bar, salon de thé, vente à emporter et vente de conserverie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 €

Co -gérant de la société : Monsieur Loïc MORIN né le 14 Septembre 1973 à Paris 18ième (75), de nationalité française et résidant en France au sens de la réglementation en vigueur, demeurant Chemin des Fosses - 31290 Avignonet-Lauragais, pour une durée indéterminée.

Co -gérante de la société : Madame GUILLERMIN épouse Céline MORIN , née le 17 Juin 1973 à Annecy (74), de nationalité française et résidante en France au sens de la réglementation en vigueur, demeurant Chemin des Fosses -31290 Avignonet-Lauragais, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de Périgueux

Le Président

L23VE05337

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31 Mai 2023 fait à AVIGNONET - LAURAGAIS a été constituée une SCL avec les caractéristiques :

Dénomination : **KERCELEST**

Forme : Société civile immobilière.

Siège : 44 Route de LYON 24 750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Co-gérant : Monsieur Loïc MORIN né le 14 Septembre 1973 à Paris 18 ième (75), marié le 22 mai 1999 sous le régime de la communauté des biens, de nationalité française.

Co-gérante : Monsieur Céline MORIN née le 17 Juin 1973 à Annecy (74), mariée le 22 mai 1999 sous le régime de la communauté des biens, de nationalité française

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Périgueux

Pour avis

L23VE05344



FIDUCIAL
SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par ASSP en date du 13/06/2023, il a été constitué une SASU dénommée :

LER COFFEE

Siège social : 1, rue Gambetta 24000 PERIGUEUX. Capital : 5000 €. Objet social : Salon de thé, Coffee-Shop, restauration rapide sur place ou à emporter, vente de Viennoiseries, pâtisseries, salades, sandwiches, ainsi que tout autre aliment attaché à ce mode de restauration. Président : la société CALVET AND CO SAS située 176, rue de bois carré 24190 DOUZILLAC immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 901106880. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Agrément pour toute cession entre vifs et pour cause de mort. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

L23VE05346

FIDAL AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 juin 2023, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

FORME : société unipersonnelle à responsabilité limitée

DENOMINATION : **FILORY**

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Alfred Noble - ZAE Landry 2 24750 BOULAZAC

OBJET :

- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés françaises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

- Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 40.000 euros

GERANT : - Jean-Rémy GAILLARD, domicilié 695 route des Campagnes 24380 FOULEIX

IMMATRICULATION au RCS de PERIGUEUX

Pour avis

L23VE05368

Suivant acte reçu par Me Florence ROMAIN, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN, le 1 juin 2023, enregistrée à SPFE PERIGUEUX a été constitué la société civile dénommée «**SCI NOMAVA**», siège social : SAGELAT (24170), Comberonferre.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC

Cession de parts soumises à l'agrément des associés à l'exception de celles intervenant entre associés et leurs descendants.

Gérants de la société pour une durée indéterminée : Monsieur Jérôme PEYRUS, ingénieur, demeurant à NUKU HIVA (FRANCE), Logement Equipement DEQ , BP 8 TAOHAE.

- Monsieur Ludovic PEYRUS, conducteur de travaux, demeurant à PERIGUEUX (24000), 22 rue Lagrange Chancel.

Pour avis et mention

Me ROMAIN

L23VE05389

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 juin 2023, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **FINANCIERE VIGIER**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros divisé en 100 actions de dix euros

SIEGE SOCIAL : Cré@vallée Nord, 45, rue de l'Innovation, 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES.

OBJET : - Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés françaises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

- L'animation de ces entités.

- La fourniture de prestations administratives, commerciales, juridiques et financières.

et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé titulaire d'actions ordinaires dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les associés titulaires d'actions de préférence sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote.

PRESIDENTE : La société EPSILON CONSEILS, SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est NOUZET, 24800 EYZERAC, 497 760 538 R.C.S. PERIGUEUX

IMMATRICULATION au RCS de PERIGUEUX

Pour avis

L23VE05464

MODIFICATIONS

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE DEMISSION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2023, les associés de la société **BMJC**, SCI au capital de 1.000 euros, située 10 route de la Borie 24110 SAINT ASTIER, 909 073 538 RCS PERIGUEUX, ont pris acte de la démission de Monsieur Cédric GENSAAC de ses fonctions de gérant. Il n'est pas remplacé.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE05210

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE DEMISSION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2023, les associés de la société **GROUPE AMS**, SAS au capital de 2.000 euros, située 10 route de la Borie 24110 SAINT ASTIER, 879 325 520 RCS PERIGUEUX, ont pris acte de la démission de Monsieur Cédric GENSAAC de ses fonctions de directeur général. Il n'est pas remplacé.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE05211



FIDUCIAL
SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

A L'ANCRE DE SALUT

Société à responsabilité limitée au capital de 30 670 €

Siège social : Place du port - 24510 LIMEUIL
422 266 478 RCS BERGERAC

L'AGE du 20/04/23 a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 01/04/23 sans création d'un être moral nouveau, et il a été adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. Ces modifications rendent nécessaires la publication des mentions suivantes : Forme : la société précédemment sous la forme SARL a adopté celle de SAS, Président : M. Rémy RICHARD, demeurant à Pechnaudine - 24510 LIMEUIL, Le dépôt sera effectué au RCS de BERGERAC. Pour avis

L23VE05383

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 14 juin 2023 de la Société **PERM**, SARL au capital de 100 euros, dont le siège social est Espace Couture Cré@vallée Sud Le Carré des Pros 24660 SANILHAC, 852 472 646 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

La société est transformée en société par actions simplifiée à compter du 14 juin 2023. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

PRESIDENT : - Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un Président unique : Monsieur Gaël GROS, demeurant 6 rue Berthe Bonaventure 24000 PERIGUEUX

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

- Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

- Toutes transmissions d'actions, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis.

L23VE05393

STEPHANE DA LUZ

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Pigat
24510 SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX
843 363 185 RCS BERGERAC

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 juin 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à SAINT FELIX DE VILLADEIX (24510), 218 Chemin de Caveroque, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23VE05396

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 €
Siège social : Lieu-dit Château de Marzac
24620 TURSAC
RCS de BERGERAC 390706034

Par décision de l'associé unique du 05/06/2023, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de BERGERAC.

L23VE05404

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 14 juin 2023 de la Société **ELECTRIC AUTO**, SARL au capital de 7.622,45 € dont le siège social est Avenue de Verdun, 24800 THIVIERS, 326 698 099 RCS PERIGUEUX, il a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée (SAS), ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

- Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par :

- Un Président sans limitation de durée : Monsieur Jean-Marc AUPETIT, demeurant Le Roly, 24800 NANTHEUIL.

- Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

- Toutes transmissions d'actions, quel que soit le bénéficiaire, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE05425

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16 juin 2023 de la Société **RIOU**, SARL au capital de 30.000 euros, dont le siège social est 10 rue Alfred Nobel 24750 BOULAZAC, 533

263 349 RCS PERIGUEUX, il résulte que la Société est transformée en société par actions simplifiée à compter du 16 juin 2023. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

FORME :

- Ancienne mention : société à responsabilité limitée unipersonnelle

- Nouvelle mention : société par actions simplifiée unipersonnelle

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

- Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

- Chaque associé titulaire d'actions ordinaires dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Les associés titulaires d'actions de préférence sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Christophe RIOU domicilié 32, rue Charnay Frachet - 24000 PERIGUEUX

Les autres mentions publiées demeurent inchangées.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis.

L23VE05477

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'associée unique du 9 juin 2023 de la Société **CG CONSEILS**, SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège social est fixé La Croix Basse 24350 DOUCHAPT, 884 780 867 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- Le siège social est transféré à La Barde 682 chemin du Randonneur 24110 SAINT AQUILIN, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE05479

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

MISE A JOUR DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 mars 2023 de la Société **I.M.E.C.D.I.**, SARL au capital de 40.000 euros dont le siège social est fixé LES MAGNATS, 24700 SAINT REMY SUR LIDOIRE, 342 650 363 RCS BERGERAC, il a été décidé :

- la mise à jour de l'adresse du siège social qui est fixé 114, rue de la Forge, Les Magnats, 24700 SAINT REMY, et ce avec effet au 31 mars 2023.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis.

L23VE05485

DISSOLUTIONS



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaudeau
33000 Bordeaux

SCEA DES SABLONS

Société civile d'exploitation agricole en liquidation
Au capital de 105 494,71 euros
Siège social : Lieudit Sainte Luce, 24560 ST CERNIN DE LABARDE
Siège de liquidation : Le Château, 24560 ST CERNIN DE LABARDE
320 031 370 RCS BERGERAC

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Nadine FABIEN, demeurant Le Château, 24560 ST CERNIN DE LABARDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Château, 24560 ST CERNIN DE LABARDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur L23VE05013

CLÔTURES

Loyve
AVOCATS
Société d'Avocats
14, rue Peyras (31000)
TOULOUSE

HAPPY FIRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation : Charpenet 24160 TERRASSON LAVILLEDIEUX
RCS PERIGUEUX 904 870 482

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Paul MIRGUET, demeurant à TERRASSON LAVILLEDIEUX (24160) Charpenet, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur L23VE05190

ABONNEZ VOUS



Patricia PEINTRE
et **Laëtitia HAUGUEL**
Notaires
4 rue de Gorry - BP 84
24400 Mussidan

SCI MARTY TRICARD

SCI au capital de 25 467,36 €
Siège social : Les Mateaux
24650 CHANCELADE
RCS de PERIGUEUX n°447 699 919

L'Assemblée générale extraordinaire du 02/06/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MARTY Alain de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/09/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Pour avis
Le liquidateur L23VE05443

LOCATIONS GERANCES

FIDAL
AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Suivant acte sous seing privé en date à BOULAZAC du 2 juin 2023, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 7 juin 2023 suivant Dossier 2023 00042375, référence 2404P01 2023 A 00941, La Société PLB, SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est 8, rue de la République, 24200 SARLAT LA CANEDA, 802 006 015 RCS de BERGERAC, a donné en location-gérance pour une durée d'UN an, renouvelable par période d'un an, à compter du 2 juin 2023, un fonds de commerce d'achat et de revente de glaces, crêpes, sandwichs, boissons chaudes et boissons froides non-alcoolisées, salon de thé sis 8, rue de la République, 24200 SARLAT LA CANEDA, exploité par la SARL PLB sous l'enseigne « AUX DELICES » et pour lequel celle-ci est immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 802 006 015, à la Société BLV, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège social est 8, rue de la République, 24200 SARLAT LA CANEDA, en cours d'immatriculation qui l'exploitera sous son entière responsabilité.

Pour avis L23VE05312

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/05/23 et du 06/06/23, la société **B&M France SAS**, SAS au capital de 69 537 450 euros, 311 315 329 RCS CLERMONT -FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à Lieudit «La Saltgourde», 24430 MARSAC SUR L'ISLE, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.com. à la société **SARL KARAH**, au capital de 2 000 euros, 809 823 982 RCS VERSAILLES, en cours de transfert au RCS de PERIGUEUX. En vertu dudit contrat, la société SARL KARAH exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/06/23, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois. Pour avis L23VE05356

FONDS DE COMMERCE

La **SAS I HAVE A DREAM**, société par actions simplifiées au capital de 2.000 € (RCS Périgueux n°951 740 000), prise en la personne de son représentant légal, Madame Marie-Hélène FELIX, née le 4 juin 1982, à Mont de Marsan (40) domiciliée en cette qualité audit siège social, situé Lieu-dit «La Monnerie», 222 impasse de la Tour, 24400 BOURGNAC.

«Suivant acte sous-seing privé, en date du 15 mai 2023, à BORDEAUX, en-

registré au SDE de Périgueux le 30 mai 2023, Dossier 2023 00040776, référence 2404P01 2023 A 00882, et au termes d'un acte rectificatif sous-seing privé du 11 juin 2023, la **SARL SAVONNIA**, société à responsabilité limitée, au capital de 500 €, identifiée au RCS de Bergerac sous le n° 880 623 988, dont le siège social est situé 100, Avenue Paul Doumer, 24100 BERGERAC, représentée par Madame Nia JENKINS, gérante, a cédé à la **SAS I HAVE A DREAM**, société par actions simplifiées au capital de 2.000 €, identifiée au RCS de Périgueux sous le n° 951 740 000, dont le siège social est lieu-dit «La Monnerie», 222 impasse de la Tour, 24400 BOURGNAC, représentée par Madame Marie-Hélène FELIX, un fonds de commerce de fabrication et de vente, en direct et par correspondance, de savons cosmétiques, produits de beauté ou de maquillage, parfums et autres produits cosmétiques, sous l'enseigne «SAVONNIA», sis et exploité 100, Avenue Paul Doumer, 24100 BERGERAC, moyennant le prix de 62.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 36.000 € et aux éléments corporels pour 26.000 €.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 15 mai 2023 et en a la jouissance à compter du même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement reçues, en la forme légale, à l'adresse de Maître Vincent MARIS, avocat, domicilié 7, rue Victor Hugo, 24000 PERIGUEUX, ainsi que pour la correspondance.

Pour avis, RCS Périgueux. L23VE05297

FIDAL
AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à BOULAZAC (24) du 30 mai 2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 8 juin 2023 suivant Dossier 2023 00042507, référence 2404P01 2023 A 00950, **Monsieur et Madame BERGERON** domiciliés 2014 route des Lieux dits 24460 CHATEAU LEVEQUE ont vendu à la société **EURL BERGERON GOUDRONNAGE**, EURL au capital de 5.000 euros située 315 route d'Angoulême 24650 CHANCELADE, RCS PERIGUEUX 951 673 565, représentée par Monsieur Matthieu CEJUDO, un fonds de commerce de travaux publics et de location de camions de travaux publics, exploité à CHANCELADE (24650) 315 route d'Angoulême, RCS PERIGUEUX 477 946 115, moyennant le prix de 180.500 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 150.000 euros et au matériel et mobilier commercial pour 30.500 euros.

Entrée en jouissance : 30 mai 2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales au cabinet d'avocats FIDAL, 76 ROUTE DE LYON, 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE.

Pour avis. L23VE05353

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Gerardus Michael Johannes Marie PEELS, retraité, né à ELSLOO (PAYS-BAS), le 31 octobre 1958, de nationalité néerlandaise, et **Madame Patricia Isabelle HOLENSTEIN**, retraitée, née à LAUFEN (SUISSE), le 16 avril 1962, de nationalité suisse, demeurant ensemble à MONTLUEL (01120), 1018 route du Chanet, mariés à la Mairie de DIELSDORF (SUISSE), le 17 juillet 1987, initialement sous le régime légal suisse de la participation aux acquêts, ont procédé à un changement de loi et adopté le régime matrimonial français de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Florence ROMAIN, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN (24480), le 22 février 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Florence ROMAIN, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN (24480), ou domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Florence ROMAIN L23VE05299

AUTRES ANNONCES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 13 août 2012, **Madame Ginette Simonne Paulette BLANQUET**, en son vivant retraitée, demeurant à BERGERAC (24100) 7 rue Conéd, née à ROYE (80700), le 25 octobre 1930, veuve de Monsieur Lucien BONHOMME et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à BERGERAC (24100) (FRANCE), le 14 septembre 2022, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jérôme BARDIN, notaire à BERGERAC (24100), 1 rue des Docteurs Vizeirie, le 6 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître BARDIN, notaire susnommé, chargé du règlement de la succession. Référence CRPCEN : 24025 L23VE05205



SELARL N.STUHLER
NOTAIRES
12 rue Joseph et Alfred
Maloubier
24450 LA COQUILLE

Suivant testament olographe en date du 28 avril 2016, **Monsieur André JACQUEMENT**, demeurant à SAINT-PIERRE -DE-FRUGIE (24450) Montcigoux, né à BUSSIÈRE-GALANT (87230), le 5 janvier 1927, décédé à SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87500) le 19 mars 2023.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathanaëlle STUHLER, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «N.STUHLER NOTAIRES», titulaire de l'Office Notarial de LA COQUILLE, 12 A. et J. Maloubier, le 8 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathanaëlle STUHLER, notaire à LA COQUILLE (Dordogne), référence CRPCEN : 24057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. L23VE05409

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BERGERAC**OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 07 juin 2023)

SARL CAEC PERIGORD, Place Louis de la Bardonnie, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 518 760 228. L'exercice de la profession d'expert-comptable. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX.

12401542690231

SARL J.L.P.C.S., le Bourg, le Coteau, 24260 Audrix, RCS BERGERAC 838 451 342. Plomberie chauffage sanitaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 février 2022, désignant liquidateur Selar Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401542690240

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 24 mai 2023)

DALL'ARCHE Jean-Christophe, 4 la Combe de Conty, Mouzens, 24220 Coux-et-Bigarque Mouzens, RM 489 916 411. Petits Travaux De Maçonnerie. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la publication au BODACC.

12401542987430

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 07 juin 2023)

SAS LA SALON DES HOMMES, 4 Avenue Aristide Briand, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 820 158 335. Salon de coiffure hommes vente de produits et articles de coiffure esthétique parfumerie bijoux fantaisie et accessoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401542690237

SARL LA MAURENÇOISE, le Bourg, 61 Rue des Forgerons, 24140 Eyraud-Crepse-Maurens, RCS BERGERAC 818 590 655. Boulangerie pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401542690234

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PÉRIGUEUX**

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 12 juin 2023)

LOPES DE JESUS Maxime, 24400 Saint-Laurent-des-Hommes, RCS Greffe de Périgueux 882 573 223. Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_2402_662

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRENOBLE**

SAS GO SPORT FRANCE

Siège : 17 Avenue DE LA FALAISE
38360 Sassenage (RCS 428 560 031)Etablissement secondaire : CENTRE
COMMERCIAL LA FEUILLERAIE - MOU-
LIN DES MOUNARDS 24750 Trélassac

Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 13/06/2023 prononçant la conversion du Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire - Liquidateurs judiciaires : SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires prise en la personne de Me BERTHELOT 16 rue Général Mangin 38100 Grenoble et Maître ROUMEZI Christophe 9 bis rue de New York 38000 Grenoble - Date de cessation des paiements : 26/01/2023

L23VE05380

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PARIS**SAS LUDENDO COMMERCE
FRANCESiège : 126 Rue de la Boetie 75008
Paris 8^e Arrondissement (RCS 414 138
842)Etablissement secondaire : les
Mounards - Centre Commercial la Feuilleraie 24750 Trélassac

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 09/06/2023 arrête le plan de cession au profit de : Société coopérative à forme anonyme à capital variable epse joueur club entente des professionnels spécialistes de l'enfant, Sous le n° P202301250.

L23VE05378

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PARIS**

SAS BURTON

Siège : 14/16 Boulevard POSSON-
NIERE 75009 Paris 9^e Arrondissement
(RCS 318 148 467)Etablissement secondaire : 18 Place
BUGEAUD 24000 Périgueux

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 12/06/2023, convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, maintient M. Michel Teytu Juge Commissaire, Juge Commissaire suppléant M. Laurent Caniard, SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri Carboni 7 rue de Caumartin 75009 Paris, SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, Administrateur avec pour mission : d'assister, SCP BTSG en la personne de Me Denis Gasnier 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Julia Ruth 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, Mandataire judiciaire, prolonge la période d'observation jusqu'au 03/10/2023, fixe la date de cessation des paiements au : 30/04/2023.

L23VE05379

47. LOT-ET-GARONNE

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 23 0028 01

Propriété bâtie avec terres irrigables, lac, bâtiment d'exploitation et maison louée

MONTAYRAL 2 ha 24 a 03 ca

'La bouyssonnade': CA- 4[P1]

SAINT-GEORGES 39 ha 83 a 51 ca

'De saint vite': C- 473 - 'Metairie grande': C- 258(A)- 258(B)- 259- 260- 261- 512[262] - 'Metairie neuve': C- 257(B)- 257(AJ)- 257(AK) - 'Monbeau': C- 465- 466- 467(A)- 467(B) - 469- 470- 471- 472- 475- 513[468]- 516[474]

XA 47 23 0106 01

Propriété composée de bâtiments d'habitation, d'exploitation et de terres avec DPB

GONTAUD-DE-NOGARET 13 ha 68 a 74 ca

'Ayuemourtil': C- 835[676] - 'Bout de l'allee': D- 634- 802[799] - 'Gay': D- 452 - 'Loulou': D- 351- 357- 358(A)- 358(B)- 358(Z)- 359- 362- 473[356]- 631[618]- 643[363] (A)[P1]- 643[363](A)[P2]- 643[363](Z)[P2]- 756[360][P2]

XA 47 23 0107 01

Parcelles de terres nues, présence de puits non utilisés.

SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL 7 ha 05 a 00 ca

'Cugnols': ZA- 32[29](A)[P2]- 68[59]- 81[48][P2] - 'Du chateau': ZA- 31[P1] - 'Magnese': AC- 34[818]

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 05/07/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchaubout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil - Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>

L23VE05413

CONSTITUTIONS**In Extenso**Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

« SARL LUCIMON »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : 8, Chemin Rambaud
47240 - BON ENCONTRE

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BON-ENCONTRE du 26 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL LUCIMON

Siège social : 8, Chemin Rambaud (47240) BON ENCONTRE

Objet social :
- Toute activité de location meublée non professionnelle,

- L'acquisition, la construction de tous locaux destinés à l'hébergement de personnes,

- L'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux,

- Leur gestion sous toutes ses formes et, en particulier, la location par bail.

La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros
Gérance : M. Nicolas PONTHER, demeurant 8, Chemin Rambaud (47240) BON ENCONTRE, Né le 29 décembre 1986 à BRIVE LA GAILLARDE (19)

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis
La Gérance

L23VE04570

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte sous signature privée en date du 02/06/2023 est constituée la Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : **MRC** / CAPITAL : 10 000 euros / SIEGE : 133 chemin de Garreau 47470 BLAYMONT / OBJET : Maçonnerie, terrassement, carrelage. / DUREE : 99 années / ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : Monsieur Vincent MARES demeurant 133 chemin de Garreau 47470 BLAYMONT. Immatriculation au RCS d'AGEN. Pour avis, le Président.

L23VE05165



Maître Lucie LANTAUME-BAUDET
Notaire Associée
Allée de l'Albret
47130 BRUCH

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Lucie LANTAUME-BAUDET, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Frédéric BLAJAN, Brice LAGIER et Lucie LANTAUME-BAUDET, notaires associés», titulaire d'un office notarial à BRUCH (Lot-et-Garonne), Allée de l'Albret, et dont le siège social est situé à NERAC (47600) 54 Avenue du Maréchal FOCH, le 30 mai 2023, enregistré à SPFE AGEN 1, le 07/06/2023, Dossier 2023 00017642, Référence : 2023 N 00585, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL GCM65**
Forme : Société à responsabilité limitée régie par les dispositions du livre II, du titre II chapitre III du Code de commerce
Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location de bien meublé ou non, la vente de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers et leurs accessoires, au moyen de capitaux propres ou empruntés ou toute autre activité s'y rattachant.
Siège social : FEUGAROLLES (47230) 1209 Route de Mondine
Durée : 99 ans
Capital : 1.800 euros
Gérant : M. Cyril GASTOU demeurant à ESTILLAC (47310) 23 rue de Bourgade pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AGEN
Pour avis
Le Notaire.

L23VE05202



ALCA BK BIAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 12 juin 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ALCA BK BIAS
Siège : 6 Rue Héros de la Résistance, 47000 AGEN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 20 000 euros
Objet :
- L'activité de restauration rapide ;
- La vente sur place, à emporter ou la livraison de toute préparation alimentaire relevant de la restauration rapide et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : de burgers, sandwiches, salades, frites, préparations originales, confiseries, desserts, viennoiseries, pâtisseries, glaces ;
- La vente sur place, à emporter ou la livraison de boissons avec ou sans alcool, boissons fraîches ou boissons chaudes, le tout dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations fi-

nancières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, demeurant 38, Boulevard Scaliger, 47000 AGEN.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

**POUR AVIS
Le Président**

L23VE05214



SISA DE LA MSP ROQUEFORTAISE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée régularisé par voie de signature électronique le 26 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable.

Dénomination sociale : SISA DE LA MSP ROQUEFORTAISE.
Siège social : 10, Route d'Agén - 47310 ROQUEFORT.

Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination et d'éducation thérapeutique, de coopération entre les professionnels de santé ainsi que la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 90€, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit : 30€.

Gérance : Mme Aude DI-COSTANZO, épouse SAINT, demeurant 10, Route d'Agén - 47310 ROQUEFORT et M. Florian, Philippe MIRANDE demeurant 5, Route d'Agén - 47310 ROQUEFORT.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS d'AGEN.

Pour avis
La Gérance

L23VE05223

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **CARASCO-DEYRES**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1 000 €

Siège social : 101 Chemin des Sables (47250) GREZET CAVAGNAN

Durée : 50 ans

Objet : la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés créées ou à créer, l'assistance financière, technique, administrative, managériale à toutes personnes physiques ou morales,

Président : M. Damien CARASCO demeurant 101 Chemin des Sables (47250) GREZET CAVAGNAN

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : AGEN

L23VE05228

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 06/06/2023 à Fargues sur Ourbise, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AEMS**

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 428 chemin de Penan 47700 FARGUES SUR OURBISE

Objet social : chauffage et maintenance fuel, gaz, climatisation

Durée : 99 ans

Gérant : M. Sylvain CHEVALLEREAU demeurant 428 chemin de Penan 47700 FARGUES SUR OURBISE

La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, le Gérant

L23VE05349

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 12 juin 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**NINO 16**», siège social : AGEN (47000), 21 rue d'Albret.

Capital social : SIX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (681.000,00 €), divisé en 681000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 681 000,

Apports en nature :

Évalué : 680.000,00 €.

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Et éventuellement la mise à disposition à titre gratuit aux associés des biens immobiliers appartenant à la société.

- l'acquisition, la vente, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;

- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, titres de créance ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport de souscription de parts, d'actions, obligations et tous titres ou droits sociaux en général ;

- la vente des biens ci-dessus, pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la société à être soumise à l'impôt sur les

sociétés, et ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AGEN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés ou de la gérance selon la qualité du cessionnaire.

Nommé(e)s premiers gérants de ladite société :

- Monsieur COHEN-NEHAMIA Robert, gynécologue-obstétricien, demeurant à AGEN (47000), 21 rue d'Albret.

- Madame THONNAT-PERRIN Martine Jeanne Emma, orthophoniste, demeurant à AGEN (47000), 21 rue d'Albret.

L23VE05359



SCM POLE DE SANTE DE L'ALBRET
11 Impasse du Pin
47600 NERAC
Société en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCM POLE DE SANTE DE L'ALBRET

FORME : Société civile de moyens

CAPITAL : 70 euros

SIÈGE SOCIAL : 11 Impasse du Pin, 47600 NERAC

OBJET :

- La société a pour objet la gestion de moyens et de personnel dans le cadre médical et paramédical, ainsi que la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le patient et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

- Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

DURÉE : 99 années

GERANCE :

- Monsieur GRANIER Patrick, demeurant Lieudit « Musique » 47600 NERAC,

- Monsieur PEYROU Christophe, demeurant Lieudit « Bernadon » 47600 ESPLENS,

- Madame BOITTE Alix, demeurant 66 Route des Lavoirs-Puys-Fort-Eguille 47600 NERAC

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 70 euros

CESSION : Les parts sociales sont cessibles librement entre associés, et après agrément des associés dans les autres cas.

Mention au RCS d'AGEN.

Pour avis,

L23VE05444

MODIFICATIONS



SARL TRANSPORTS LODETTI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 000 euros
La Férodie
47240 BON ENCONTRE
RCS AGEN 921 725 230

L23VE05330

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Juin 2023 :

le capital a été augmenté de 10 000 euros, pour être porté à 19 000 euros, par apport en numéraire. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

- Ancienne mention Capital : 9 000 euros
- Nouvelle mention Capital : 19 000 euros
- Mention sera faite au RCS : AGEN.

Pour avis, L23VE04588



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

NPM GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Chemin des Grands Champs, 47310 ESTILLAC
818 758 096 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2023, l'associée unique a décidé de changer l'objet social qui devient : «L'acquisition, l'exploitation et la gestion de placements financiers et immobiliers ; La prise de participation dans toutes sociétés et autres personnes morales de toutes formes, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de ces participations ; L'émission d'actions, d'obligations, de titres quelle qu'en soit la nature», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président

L23VE04960

« LE TRIPORTEUR »
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, Rue Fon de Rache
47000 AGEN
951 886 936 RCS AGEN

Le 02/06/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social d'AGEN (47000), 3, Rue Fon de Rache, à BOE (47550), ZAC de Fabas, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23VE05319



FIDAC

En date du 16 mai 2023, l'associé unique de la société FIDAC, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 5 rue de Rigoulet, 47550 Boé, immatriculée au RCS sous le numéro 413 746 363 RCS AGEN :

- a décidé de nommer la société CGM HOLDING, SAS au capital de 3 000 euros, ayant son siège social Pont Haut - Saint Aignan, 47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT, immatriculée sous le n°842931974 au RCS d'AGEN, en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur GORRIAS Cédric, démissionnaire,

- a constaté les démissions de M. MO-RASSET Laurent et de Mme SAINTMARC Mathilde de leurs mandats de Directeurs Généraux et a décidé de ne pas procéder à leurs renouvellements.

POUR AVIS
La Présidente

L'EPI DU ROY

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 place Pierre Espiau 47190 AIGUILLON
RCS AGEN 919 253 088

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision de l'AGE en date du 10/06/2023, il a été décidé d'étendre l'objet social à compter du 10/07/2023 à l'activité suivante : salon de thé, snacking. Le reste de l'article demeure inchangé.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance

L23VE05365



SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

LA CB

Société Civile Immobilière au capital de 500 euros
Siège Social : 495 Allée Pech de Fargues
47340 LA CROIX-BLANCHE
881 573 794 R.C.S. AGEN

Aux termes des décisions unanimes des Associés du 06/06/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 495 Allée Pech de Fargues - 47340 LA CROIX-BLANCHE au 86 Rue du Diamant - 40600 BISCARROSSE (RCS MONTDE-MARSAN), à compter du 06/06/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23VE05417



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

DS GARANCE

Aux termes d'une décision en date du 14 juin 2023 de la société DS GARANCE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 65, Boulevard de la République - 47 000 AGEN, immatriculée auprès du RCS

sous le numéro 902 964 683 RCS AGEN, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

L23VE05449



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

DS MUCHO

Aux termes d'une décision en date du 14 juin 2023 de la société DS MUCHO, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé 36, Boulevard de la République - 47 000 AGEN, immatriculée auprès du RCS sous le numéro 842 430 951 RCS AGEN, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

L23VE05450

BAVAL

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 2170 route de Bidanson
47700 RUFFIAC
RCS AGEN 947 680 831

Par décision de l'associée unique en date du 14/05/2023, il a été décidé d'étendre l'objet social à compter du 01/07/2023 à l'activité suivante : parc de loisirs à thème animalier. Le reste de l'article demeure inchangé. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

et d'ajouter le nom commercial suivant : WOLFD OG PARADISE

Pour avis, la Gérance

L23VE05457



JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023 de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la SAS **STELYA**, au capital de 3 500 000 €, dont le siège social est situé ZA de Girouflat, 47200 MARMANDE, immatriculée sous le numéro 904 435 401 RCS AGEN, la société CABINET AVIANO ET ASSOCIÉS, domiciliée 1 rue Félix Aunac, 47000 AGEN, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2028.

L23VE05483

CLÔTURES



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

COMPTOIR ANIMAL AGENAIS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Avenue du Midi, 47000 AGEN
Siège de liquidation : 30 chemin du Château, 47310 ROQUEFORT
798 487 104 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 10/04/2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Serge FRANCOIS, demeurant 30 chemin du Château, 47310 ROQUEFORT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

L23VE04961

FONDS DE COMMERCE



JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seing privé en date à VILLENEUVE SUR LOT, du 26 mai 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Agen le 6 juin 2023, sous la mention Dossier 2023 00017861 référence 4704P01 2023 A 00852, la société **TEKLA BUSINESS**, SARL au capital de 7 890 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Maladrerie 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 439 777 665, a vendu à la société **O'BREIZH BUSINESS**, SAS au capital de 20 000 euros, dont le siège social est sis 82 Rue Henri Barbusse 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 951 947 480, un fonds de commerce de restaurant grill, exploitation de jeux automatiques, lui appartenant, moyennant le prix principal de 300 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 200 000 euros, aux éléments corporels pour 100 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} juin 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet JURI-LAWYERS CONSULTANTS, 52 Rue du Docteur Courret, 47200 MARMANDE où domicile a été élu à cet effet.

L23VE05234

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :

annonces-legales@vie-economique.com

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST



S.C.P. SAMARUT-LEGRAND
Notaires associés
1050 Avenue du Midi
47000 AGEN

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philippe SAMARUT, notaire associé à AGEN, (Lot et Garonne), le 02 juin 2023, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AGEN 1, le 05 Juin 2023 Dossier 2023 00017385 Référence 4704P01 2023 N 00572:

La Société dénommée **LA CAVE D'AUDREY 82**, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à SAINT-JEAN-POUTGE (32190), lotissement Les Hauts de Touya, identifiée au SIREN sous le numéro 827903568 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUICH.

A vendu La Société dénommée **LE TRIPORTEUR**, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à AGEN (47000), 03 rue Fon de Rache, identifiée au SIREN sous le numéro 951886936 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN.

Un fonds de commerce d'épicerie fine, vente de vins et spiritueux, de produits régionaux, de fromages, crèmerie, exploité dans un local dépendant d'un immeuble soumis au régime de la copropriété, situé à BOE (Lot et Garonne) ZAC DE FABAS, ledit fonds connu sous l'enseigne : « LE TRIPORTEUR »

Et pour l'exploitation duquel le CE-DANT est immatriculé au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS D'AUCH sous le numéro 827 903 568.

Cette activité (complète et qui constitue une exploitation autonome) comprend :

-L'enseigne, le nom commercial « LE TRIPORTEUR », la clientèle, l'achalandage y attachés

-La ligne téléphonique dont le numéro d'appel est le 05.53.67.87.12 et le site internet www.letriporteur47.com

-Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation

-Le tout décrit et estimé article par article dans un état ci-annexé après avoir été certifié sincère et véritable par les parties,

-Et les marchandises et les matières premières diverses, de vente courante, non périmées, de bonne présentation et valeur marchande qui se trouveront dans le fonds de commerce et ses dépendances au jour de l'entrée en jouissance par le cessionnaire et décrites et estimées HORS TAXE, article par article, dans un état dressé par les parties joint et annexé aux présentes après mention.

-Le droit au bail pour le temps qui en reste à courir des locaux dans lequel le fonds est exploité et résultant d'un acte reçu par Maître Catherine RICHON, Notaire à AGEN, le 02 août 2017 dont copie ci-jointe..

Le cessionnaire est propriétaire du fonds et en a la jouissance à compter du 02 juin 2023.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000,00 EUR),

- Aux éléments incorporels pour CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (144 000,00 EUR),

-Aux éléments corporels (matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation) pour CENT TRENTE-SIX MILLE EUROS (136 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale en l'office notarial d'AGEN où domicile a été élu, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales.

Pour unique insertion.

Maître Philippe SAMARUT, notaire
L23VE05314

REGIMES MATRIMONIAUX



SELARL BERNARD-DELAGRE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François BERNARD, Notaire associés titulaire à MEZIN (47170), 8 Bd Armand Fallières, le 14.06.2023, a été conclu un aménagement de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput portant sur le logement de la famille et prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux : Entre Monsieur Gérard Marcel Georges OLIVE, retraité, et Madame Anne-Marie Thérèse TARRIT, retraitée, demeurant ensemble à NERAC (47600) 779 route de Pérès Le Pimpouey, Monsieur est né à BORDEAUX (33000) le 23 août 1945 et Madame est née à SOS (47170) le 21 août 1948. Mariés à la mairie de LISSE (47170) le 15 avril 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur et Madame sont de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L23VE05478

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce publiée dans La Vie Economique du Sud-Ouest du 14/06/2023 concernant BIEN ÊTRE AGEN, Il fallait lire :

Siège de la liquidation : **SAS JTM DEVELOPPEMENT** au capital de 100 euros, RCS de Marseille 890 198 476 siège social 99 rue Edmond Rostand 13008 Marseille

L23VE05213

AUTRES ANNONCES



SELAS Jean-Charles BOUZONIE, Nicolas INGUERE et Nathalie FESTAL
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 BORDEAUX

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, le 12 juin 2023, **M. COHEN-NEHAMIA Robert**, demeurant à AGEN (47000), 21 rue d'Albret, exerçant en son nom personnel la profession de gynécologue-obstétricien à AGEN (47000) 1 rue du Docteur et Mme DELMAS, épouse de Mme THONNAT-PERRIN Martine Jeanne Emma, mariés sans contrat sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts.

A renoncé au bénéfice de l'insaisissabilité, en application des dispositions des articles L.526-1 à L.526-3 du Code de commerce, sur les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété, situé à BORDEAUX (33000), 16 à 18 rue Ferrère, cadastré section PI, numéro 140 :

1-Lot numéro dix-sept (17) - Un parking intérieur,

2-Lot numéro dix-neuf (19) - un cellier,

3-Lot numéro soixante et un (61) - Un appartement.

Pour unique insertion- Me Jean-Charles BOUZONIE

L23VE05345

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 14 juin 2023)

SARL SEGUIN-LIGARDES, 49 Allée d'Albret, 47600 Nérac, RCS Greffe d'AGEN 823 713 490. Cuisson de produits de boulangerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_946

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 14 juin 2023)

SAS TARALYX, 2029 Route de Layrac, 47550 Boé, RCS Greffe d'AGEN 912 031 044. Fabrication d'instruments de musique. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Juin 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_947

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 14 juin 2023)

SARL MACONNERIE RADAELLI JACKI, Lieu-Dit Laffon, 47240 Bon-Encontre, RCS Greffe d'AGEN 487 749 277. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4701_949

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 14 juin 2023)

SARL ARTPEGE RENOVATION, Grand Chemin, 47340 Laroque-Timbaud, RCS Greffe d'AGEN 819 031 931. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement modifiant le plan de redressement.

2023_4701_950

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 14 juin 2023)

SARL Alex sushi, 146 Boulevard de la Liberté, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 853 388 650. Restauration de type rapide. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen.

2023_4701_948

BESOIN D'AIDE POUR
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
CONTACTEZ-NOUS AU
05 56 81 17 32

64. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CONSTITUTIONS



ACCOMPAGNER LES EMPLOYÉS DANS LEURS PRISES DE DÉCISIONS
COMMERCE INTERNATIONAL - SERVICES SOCIAUX - COMPÉTENCES

JW

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Boulevard Charles de
Gaulle, 64140 LONS

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JW
Siège : 2 Boulevard Charles de Gaulle,
64140 LONS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : les activités de restauration et notamment cuisine japonaise, l'exploitation de tout restaurant, brasserie, traiteur, vente sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Ji YAN, demeurant apt 3121, 23 mail des bordelais, 33000 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU.

POUR AVIS

Le Président

L23VE05309

ABONNEZ VOUS

INDUSPALONS

Société civile immobilière
au capital de 10.000 euros
Siège social : 7 Avenue Barthelemy
Thimonnier 64140 LONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée «e-Acte Sous Seing Privé» signé
électroniquement le 03/05/2023, il a été
constitué une société présentant les car-
actéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobi-
lière

Dénomination sociale : INDUSPALONS

Siège social : 7 Avenue Barthelemy
Thimonnier, 64140 LONS

Objet social : L'acquisition d'un im-
meuble sis 7 Avenue Barthelemy Thimon-
nier à LONS (64140), l'administration et
l'exploitation par bail, location ou autre-
ment dudit immeuble et de tous autres
immeubles bâtis dont elle pourrait devenir
propriétaire ultérieurement, par voie d'ac-
quisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean BACQUEY-
RISSES, demeurant 22 avenue Pierre
Brossolette, 33110 LE BOUSCAT, Ma-
dame Françoise GACS, demeurant 157
boulevard George V, 33400 TALENCE

Clauses relatives aux cessions de
parts : agrément requis dans tous les cas,
agrément des associés représentant au
moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
PAU.

Pour avis

La Gérance

L23VE05351

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
électronique en date du 14 juin 2023, il a
été constituée une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en nom col-
lectif

Dénomination sociale : **FRAMAX**

Siège social : 9 Place Pierre Sépard
64340 BOUCAU

Objet social : L'exploitation d'un fonds
de commerce de librairie, papeterie,
bimbeloterie, cadeaux, souvenirs, car-
terie, coutellerie, articles de bazar, tous
articles pour tous fumeurs, boissons à
emporter, bouteilles de vin à emporter,
dépôt de pain, situé 9 place Pierre Sé-
pard 64340 BOUCAU auquel est annexé
la gérance d'un débit de tabacs exploité
dans le même local ainsi que l'exercice
de l'activité de diffusion de presse (jour-
naux, publications, etc...) dans le cadre de
conventions consenties par le dépositaire
à une personne de son choix, à titre per-
sonnel, précaire et révocable ad nutum et
la vente de jeux de la Française des Jeux

Durée de la Société : 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 5 000 euros

Associés en nom :

Monsieur Maxime COURTADE, de-
meurant 22 avenue Charles de Gaulle
64340 BOUCAU

Monsieur François TARFANE, de-
meurant 3 place Alexandre Viro 40220 TAR-
NOS

Gérance :

Monsieur Maxime COURTADE, de-
meurant 22 avenue Charles de Gaulle
64340 BOUCAU, associé

Monsieur François TARFANE, de-
meurant 3 place Alexandre Viro 40220 TAR-
NOS, associé

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
BAYONNE.

L23VE05367

MODIFICATIONS

AMA SAS
SAS au capital de 512.250 €
Siège social : 2 RUE JULES PAQUIER
64500 CIBOURE

792 936 155 RCS BAYONNE
Par décisions du 31/05/2023, l'associé
unique a décidé de transférer le siège so-
cial de la société au 4 rue Louis Bectard
77360 VAIRES-SUR-MARNE, à compter
du 31/05/2023.

Radiation au RCS de BAYONNE et ré-
immatriculation au RCS de MEAUX

L23VE05236

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de Béarn

PIZZERIA DES REMPARTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Place des Casernes
64190 NAVARREX
880 583 695 RCS PAU

Aux termes d'un acte de libération en date
du 7 juin 2023, la collectivité des associés
a pris acte de la démission de Madame
Sandrine OBRINGER de ses fonctions
de gérante à compter du 30 juin 2023 et
a décidé de ne pas procéder à son rem-
placement.

L23VE05316

LES MURS

SCI au capital de 1 000 €
Siège : 11 rte des Murs - 91760 ITTEVILLE
752 044 826 RCS EVRY

L'AGE du 09/06/2023 a décidé de
transférer le siège social au 31, rue de
l'Union - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE,
à compter du même jour, et de modifier
les statuts en conséquence.

Gérance : Franck JULLIEN et Sylvaine
SALLET (31, rue de l'Union - 64400 OLO-
RON-SAINTE-MARIE).

La Société, immatriculée au RCS
d'EVRY sous le numéro 752 044 826 fera
l'objet d'une nouvelle immatriculation au
RCS de PAU.

L23VE05324

USINE HYDRO ELECTRIQUE TOURNIER
SAS au capital de 6 707,76 Euros
64800 COARRAZE
307 626 473 RCS PAU

Par décision du président du
07/06/2023 suivant les décisions unani-
mes des associés du 02/06/2023 il a été
décidé d'augmenter le capital social pour
le porter à 7 134,48 Euros.

L23VE05335



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

BERTRANIE

Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 euros
Siège Social : Lieudit Bidou Camping du
Valentin, 64440 LARUNS
R.C.S. PAU 882 796 196

Aux termes d'un acte sous seing privé
constatant l'adoption de décisions prises
à l'unanimité des associés en date du 9
juin 2023, il a été décidé de nommer en
qualité de Directeur général, rétroactive-
ment à compter du 1^{er} juin 2023 :

-Madame Stéphanie HAZERA, née
le 24 octobre 1980 à WITTENBERG (Al-
lemagne), demeurant au 7, Chemin du
Moulin de Marchan 64530 PONTACQ, en
qualité de Directeur général.

Pour avis,

L23VE05364



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

CAMPVAL

Société par actions simplifiée
Capital : 100 000 euros
Siège Social : 7 Chemin du Moulin de
Marchan, 64530 PONTACQ
R.C.S. PAU 914 918 149

Aux termes d'un acte sous seing privé
constatant l'adoption de décisions prises
à l'unanimité des associés en date du 09
juin 2023, il a été décidé de nommer en
qualité de Directeur général, rétroactive-
ment à compter du 1^{er} juin 2023 :

-Madame Stéphanie HAZERA, née
le 24 octobre 1980 à WITTENBERG (Al-
lemagne), demeurant au 7, Chemin du
Moulin de Marchan 64530 PONTACQ, en
qualité de Directeur général.

Pour avis,

L23VE05366

IZORE

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 1 avenue des Crêtes
64600 Anglet
880 711 627 RCS BAYONNE

Suite à l'AGO du 12 juin 2023, il a été
pris acte de la démission de Mme Dina
Carole EL SAWI de ses fonctions de co-
gérante. Mr Stéphane GREINER assu-
mant désormais seul la gérance de la so-
ciété. Mention au RCS de Bayonne.

L23VE05437

SCI POPOLE
Société civile au capital de 4 000 €
Siège social: 2 et 4 RUE JULES PA-
QUIER 64500 CIBOURE
510 749 245 R.C.S BAYONNE
Par décision du 31/05/2023, l'AGE a
décidé de transférer le siège social au
4 rue Louis Bectard 77360 VAIRES SUR
MARNE.
La société sera désormais immatricu-
lée au RCS de Meaux
L23VE05439



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

« XACA »

SARL Au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 12, Rue Elysée Coustere,
64270 SALIES-DE-BEARN
R.C.S. : PAU 749 810 305

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibérations de l'AGE en
date du 7/06/2023, il a été décidé de
transférer le siège social de SALIES-DE-
BEARN (64270) 12, rue Elysée Coustere,
à SALIES-DE-BEARN (64270) 9, rue de
l'Eglise à compter du 01/08/2023. L'ar-
ticle 4 des statuts a été modifié en consé-
quence. Mention sera faite au RCS de
PAU. La gérance,
L23VE05445

DISSOLUTIONS

SASU JD ARTISAN
SARL au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 20 Avenue Jeanne d'Albret
64110 JURANÇON
RCS n°853370633 RCS Pau

DISSOLUTION

L'associé a décidé aux termes d'une
délibération en date du 13 Juin 2023 la
dissolution anticipée de la SASU JD AR-
TISAN à compter du 30 Juin 2023 et sa
mise en liquidation amiable en application
des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur
M. Jean DOUMENJOU demeurant à 29
chemin Vignolles 64360 MONEIN à com-
pter de la même date.

L'associé a conféré au liquidateur les
pouvoirs les plus étendus pour les opé-
rations de liquidation et notamment réaliser
l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 20
avenue Jeanne d'Albret 64110 JURAN-
ÇON qui sera le lieu d'envoi et de récep-
tion de la correspondance et celui de la
notification des actes et documents
concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au greffe du tribunal
de commerce de Pau.

Pour avis et mention
Le liquidateur

L23VE05352

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

FONDS DE COMMERCE

CESSION FONDS DE COMMERCE - FIN DE LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé du 2/05/2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de PAU 1 le 10/05/2023, dossier 2023 00019869, référence 6404P01 2023 A 00811, la société RESDIDA, SARL au capital de 7.335.000 € dont le siège social est situé 52 Avenue du Canada - 35200 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 387 849 037, a cédé son fonds de commerce de restauration, exploité au centre commercial quartier libre, local 2, 180 boulevard de l'Europe - 64230 LESCAR, à la société FORZA, SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 28 rue Iraty - 64140 BILLERE, immatriculée au RCS de PAU sous le numéro 914 344 627, moyennant un prix de 950.000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/05/2023.

Pour les créanciers éventuels, domicile est élu auprès de l'étude ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, situé à PAU (64000), 3 rue Duplaa pendant les dix (10) jours suivant la dernière en date des publications légales.

Suite à cette cession, le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date, du 11/07/2022, avec effet au 12/07/2022, par la société RESDIDA, loueur de fonds, à la société FORZA, locataire gérant et portant sur ledit fonds de commerce exploité sous l'enseigne PIZZA DEL ARTE, a pris fin le 30/04/2023 au soir. Pour avis. L23VE05232



Me Mélanie
CHANFREAU-DULINGE
Avocat
14 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2023 à Mont-de-Marsan, enregistré au SIE de Pau le 22 mai 2023, dossier 2023 00022078 référence 6404P01 2023 A 00886

La SAS TAZOUMBAIT société par actions simplifiée au capital de 100 euros immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 902 802 495 dont le siège social est 47 boulevard Charles de Gaulle 64140 Lons représentée par son président Mouloud TAZOUMBAIT

A cédé

À la SAS LA GALAXY, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 47 boulevard Charles de Gaulle 64140 Lons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau sous le numéro 951 824 218 représentée par son président Ramiz BATTIA

Un fonds de commerce de bar, restaurant, salle de spectacle sis et exploité, 47 boulevard Charles de Gaulle 64140 LONS moyennant le prix de 5.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19 mai 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et au cabinet de Mélanie CHANFREAU DULINGE, AVOCAT, 14 rue Victor Hugo 40000 Mont-de-Marsan pour la correspondance.

Pour avis L23VE05384

AUTRES ANNONCES

CESSION FONDS DE COMMERCE - FIN DE LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé du 2/05/2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de PAU 1 le 10/05/2023, dossier 2023 00019626, référence 6404P01 2023 A 00796, la société RESDIDA, SARL au capital de 7.335.000€ dont le siège social est situé 52 Avenue du Canada - 35200 RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 387 849 037, a cédé son fonds de commerce de restauration, exploité Avenue Louis Sallenave - 64000 PAU, à la société CAMEA, SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Tempo-Zac Pau Nord avenue Louis Sallenave 64000 PAU, immatriculée au RCS de PAU sous le numéro 894 453 554, moyennant un prix de 1.300.000€.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/05/2023.

Pour les créanciers éventuels, domicile est élu auprès de l'étude ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, situé à PAU (64000), 3 rue Duplaa, pendant les dix (10) jours suivant la dernière en date des publications légales.

Suite à cette cession, le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date, du 04/06/2021, avec effet au 09/06/2021, par la société RESDIDA, loueur de fonds, à la société CAMEA, locataire gérant et portant sur ledit fonds de commerce exploité sous l'enseigne PIZZA DEL ARTE, a pris fin le 30/04/2023 au soir. Pour avis. L23VE05328

65. HAUTES-PYRÉNÉES

CONSTITUTIONS

Par acte du 10/05/23, il a été constitué une SCI dénommée : MATTIMO, ROUTE DE SAINT LARY SOULAN 65170 VIGNEC, au capital de 2000€. Objet : L'achat et la gestion de tous biens immobiliers et à titre exceptionnel la vente desdits biens. Sont nommés gérants, Monsieur PATRICE COUSTALAT, ROUTE DE SAINT LARY SOULAN 65170 VIGNEC et Monsieur Mattéo COUSTALAT, ROUTE DE SAINT LARY SOULAN 65170 VIGNEC. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARBES. L23VE04767



Yvonne VALET
06.71.93.57.03
cabinet@yvavocat.com
28 Place du Marché Brauhauban - Rés. De France - 65000 TARBES

Par acte SSP du 14/06/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **AviationDr**
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement les activités de maintenance, réparation, consultation et prestations de services en lien avec le domaine aéronautique.

Siège social : 9 Rue Latil 65000 Tarbes.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans

Gérance : M. POUJOL Philippe, demeurant 272 Chemin de l'Avenq 06480 La Colle-sur-Loup
Immatriculation au RCS de Tarbes L23VE05361

Aux termes d'un ASSP en date du 14/06/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **NEED IT**

Objet social : Logiciels & Applications

Siège social : 5 Boulevard Commandant Celestin Romain, 65100 LOURDES

Capital : 20 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TARBES

Président : Monsieur CARDONA Adrien, demeurant 1 Chemin Sainte-Bernadette, 65100 BARTRES

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : - Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

- Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la majorité des associés

Cardona Adrien L23VE05370

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST



SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

MODIFICATIONS

ENCRE4U. Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €. Siège social : 40, route de Cantou 65150 TUZAGUET. 824 303 754 RCS TARBES. Aux Termes d'une délibération en date du 01/06/2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis : le président.
L23VE05198

SARL COGEOF

 Société d'expertise comptable
SARL au capital de 12 000 €
9 bis place Gambetta
33720 Podensac
Tel : 05 56 27 25 28 -
Fax : 05 56 27 06 03

LEA JULIETTE

SARL au capital de 300 €,
Siège social : 6 RUE HILLO,
65110 CAUTERETS
RCS de TARBES n°484 860 465

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 20/05/2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de TARBES
Pour avis
La Gérante
L23VE05226

SARL COGEOF

 Société d'expertise comptable
SARL au capital de 12 000 €
9 bis place Gambetta
33720 Podensac
Tel : 05 56 27 25 28 -
Fax : 05 56 27 06 03

SCI L.F.T.

SCI au capital de 300,00 euros
Siège social : LD GUILHEM ARNAUD
33760 FALEYRAS
RCS n°440350668- RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/05/2023, la société L.F.T. ayant pour gérant Monsieur Thierry DIU, demeurant 6 rue Hillo 65110 CAUTERETS a décidé de transférer son siège social au 6 rue Hillo - 65110 Cauterets à compter du 01/05/2023.
Modification au RCS de BORDEAUX.
Nouvelle immatriculation au RCS de TARBES.
Pour avis.
L23VE05233

CSA EXPERTISE
23 bd du lapacca
65100 LOURDES

HOTEL RESTAURANT LE PARISIEN
Société par actions simplifiée au capital de 26 001 euros
Siège social : 12 Rue des 4 frères Soulas 65100 LOURDES
RCS TARBES 921 136 891
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2023, M. Faycal BELGHANEM, demeurant 12 Rue Khoudja el Djed à BIR MOURAD RAIS (ALGERIE) a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Wahiba BELGHANEM, démissionnaire. L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Wahiba BELGHANEM a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Faycal BELGHANEM. Pour avis. Le Président.
L23VE05327

FONDS DE COMMERCE

SARL COGEOF

 Société d'expertise comptable
SARL au capital de 12 000 €
9 bis place Gambetta
33720 Podensac
Tel : 05 56 27 25 28 -
Fax : 05 56 27 06 03

ADL INVESTISEMENT

SAS au capital de 30 000 €
Siège social : 12 RUE HILLO,
65110 CAUTERETS
RCS de TARBES n°912 256 260

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 19/05/2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de TARBES
Pour avis
Le Président
L23VE05217

SARL COGEOF

 Société d'expertise comptable
SARL au capital de 12 000 €
9 bis place Gambetta
33720 Podensac
Tel : 05 56 27 25 28 -
Fax : 05 56 27 06 03

BLEU CONCEPT IMMOBILIER

SAS au capital de 3 000 €,
Siège social : 6 RUE HILLO,
65110 CAUTERETS
RCS de TARBES n°881 116 651

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 20/05/2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de TARBES
Pour avis
Le Président
L23VE05224

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume LALAU
Directeur délégué : Nicolas THOMASSET
Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET
Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD,
Noëlie SANZ & Raphaëlle MOURET

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE
Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,
Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT,
Nelly BETAÏLLE, Jonathan BITEAU,
Matthieu DAL'ZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON,
Vincent BIARD, Hermance HITTE
& Marie-Amélie HUSSON

Responsable Organisation et Systèmes
d'Information : Ophélie BROUTTIER

Chargée de Webmarketing
et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale :
Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :
Emmanuelle GESLAIN

Direction financière et administrative :
Katia DE STEFANO

Responsable comptable :
Florence MANOEUVRIER

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :

Christophe CLERTEAU

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES
Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

ROUTAGE : SUD MAILING

Commission paritaire
n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre Rés3HebdoEco

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE
SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :

annonces-legales@vie-economique.com



Mention du net social sur le bulletin de paie

La mention du salaire net social doit figurer sur les bulletins de paie édités en juillet 2023, ou en août 2023 pour les employeurs décalant la paie.

Le montant du salaire net social devra désormais figurer sur les bulletins de paie.

La mesure est destinée à permettre aux salariés de disposer facilement du montant de leur revenu de référence pris en compte pour le calcul de certaines prestations sociales (prime d'activité, RSA...). Elle vise à faciliter l'accès aux aides sociales alors que le taux de recours s'avère trop faible.

En principe, l'obligation de mentionner le salaire net social s'applique aux bulletins de paie édités à compter du 1^{er} juillet 2023.

La notion de montant net social s'attache à la date de versement du salaire et non à la période d'emploi. L'obligation concerne donc les bulletins de paie liés à l'activité du mois de juin 2023, dont la rémunération est versée en juillet 2023.

Pour les entreprises pratiquant le décalage de la paie, le ministère du Travail vient d'assouplir sa position et leur accorde un délai supplémentaire d'un mois. Lors-

qu'elles sont dans l'impossibilité d'afficher le montant net social sur les bulletins de paie liés à l'activité du mois de juin 2023, les entreprises pratiquant le décalage de la paie peuvent ne le mentionner qu'à partir des bulletins de paie relatifs à la période d'emploi de juillet 2023 (et donc aux versements de salaires réalisés en août 2023).

Le montant net social correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires, quel que soit leur traitement social ou fiscal (exonérations sociales ou fiscales, déductions, abattements, franchises).

Il diffère de l'assiette sociale ou fiscale.

La rémunération brute du salarié doit ainsi être diminuée de la part salariale de l'ensemble des cotisations et contributions sociales et des cotisations salariales à la complémentaire santé finançant les garanties « frais de santé ».

En revanche, les cotisations et contributions salariales de prévoyance et de retraite supplémentaire ne sont pas à déduire du montant de la rémunération.

Le montant net social devra également être mentionné par les employeurs sur la déclaration sociale nominative (DSN) à compter de janvier 2024. ■

Référence

Ministère du Travail, Foire aux questions, 4 mai 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES	PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AVRIL 2022	AVRIL 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,97	117,50	+ 5,9 %
INDICE HORS TABAC	110,19	116,61	+ 5,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,52 €	1 747,20 €		

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 290,80	-1,7%	12,6%	21,1%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 567,39	-1,4%	11,9%	19,1%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 347,55	0,7%	14,6%	24,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 366,51	5,9%	13,7%	16,5%	4 366,51	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 858,08	11,4%	35,8%	31,6%	14 858,08	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 594,78	-2,1%	1,9%	5,4%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	16 230,68	2,0%	16,6%	20,9%	16 275,38	14 069,26	Allemagne
SMI	11 327,27	-2,1%	5,6%	4,0%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	33 018,65	12,4%	26,5%	22,3%	33 018,65	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 233,67	-1,2%	4,7%	-0,7%	3 395,00	3 089,26	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,90	-0,4%	2,7%	19,8%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	12,6%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	4,00	15,6%	-11,9%	48,1%	4,58	3,40	0,7%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,75	-8,3%	141,7%	163,9%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	1,6%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	490,00	-0,4%	3,4%	-1,2%	530,00	458,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	88,00	-3,3%	6,7%	-8,8%	94,00	76,50	7,0%
EUROPLASMA	0,30	-22,2%	-56,8%	-99,5%	2,38	0,30	-
FERMENTALG	0,79	-6,6%	-48,0%	-66,2%	1,66	0,77	-
GASCOGNE	4,10	-0,2%	-8,3%	16,1%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	5,00	10,1%	3,3%	-41,9%	7,12	4,12	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	1,91	1,6%	-10,7%	-8,2%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,34	-0,3%	-31,4%	-47,2%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,55	21,5%	31,2%	29,2%	15,55	11,90	-
I.CERAM	7,85	2,6%	-23,0%	-45,9%	13,95	7,65	-
I2S	6,20	3,3%	1,6%	10,7%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,14	-1,3%	22,7%	-39,6%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,18	2,7%	6,5%	-17,2%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	3,70	30,3%	140,3%	57,4%	3,85	1,47	-
LECTRA	30,65	7,5%	-12,9%	-15,1%	40,70	26,85	1,6%
LEGRAND	92,88	7,6%	24,1%	23,3%	92,88	75,22	2,0%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-56,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,45	5,9%	3,2%	-0,3%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	26,00	2,8%	-6,5%	26,8%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,39	-12,5%	33,0%	9,6%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	4,60	23,7%	27,8%	-30,1%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Des livres pour Joséphine

Un festival du livre sous l'égide de la Licra aura lieu du 23 au 25 juin au parc des Milandes (où Joséphine Baker installa sa tribu). Hommage à une figure de la lutte contre le racisme et les discriminations.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Ce festival du livre a pour propos la lutte contre les discriminations, le devoir de mémoire et de résistance, la défense des principes républicains : autant de lignes de forces du parcours de Joséphine Baker, de son enfance pauvre dans le Missouri au Panthéon de notre « Patrie, reconnaissante ».

Dès 2020, Laurent Seitmann, instituteur périgourdin membre de la Licra, lançait un appel pour y entendre un « Entre ici Joséphine ! », repris l'année suivante par une pétition nationale et le soutien du président du Département, Germinal Peiro.

UNIVERSALISME ET FRATERNITÉ

La tribu Arc-en-Ciel sera reconstituée pour l'occasion avec Akio, Brian, Jean-Claude, Jeannot, Luis, Mara, Marianne et Stellina, enfants devenus grands parmi les 12 petits citoyens du monde adoptés par le couple Bouillon-Baker.

Le public pourra, en plus du contact direct avec les auteurs et des séances de dédicaces, assister à des rencontres et conférences organisées autour de pans de vie de Joséphine Baker : son rôle d'espionne et de résistante au service de la France ; icône de la fraternité, un exemple toujours d'actualité ?..

Une exposition créée par l'équipe du Festival retrace la vie de la grande dame à travers tous ses combats, à



partir d'archives rares ou inédites. Un prix Joséphine Baker sera remis à l'occasion de cette première édition, marquée par la visite de Guila Clara Kessous, artiste de l'Unesco pour la Paix et présidente du Jury du festival. Cette jeune femme travaille pour les droits humains, auprès notamment du Dr Mukwege au Congo, au Bangladesh et au Tchad. ■

UN FONDATEUR, DES AUTEURS

C'est Claude Pierre-Bloch, vice-président national de la Licra, installé en Dordogne, qui est à l'origine de ce festival. Celui qui fut attaché de presse de bien des artistes, dont Johnny, a bien connu Joséphine, amie de son père, Jean Pierre-Bloch, résistant, président de la Licra. « Aujourd'hui en créant ce festival du livre, nous avons à cœur de perpétuer ses combats et de réaliser le vœu qu'elle formulait en 1961 aux côtés de Martin Luther King : « vous devez apprendre à vous défendre avec un stylo et non avec une arme ». »

Il a mobilisé de nombreuses énergies et de solides partenaires pour aboutir à ce projet qui rassemblera une quarantaine d'auteurs parmi lesquels Catel & Bocquet, Alain Jakubowicz, Rachel Kahn, François Rachline, Colombe Schneck... et François Hollande.